

**Site NATURA 2000 (directive Habitat)
FR 8201675**

Document d'objectifs

Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère

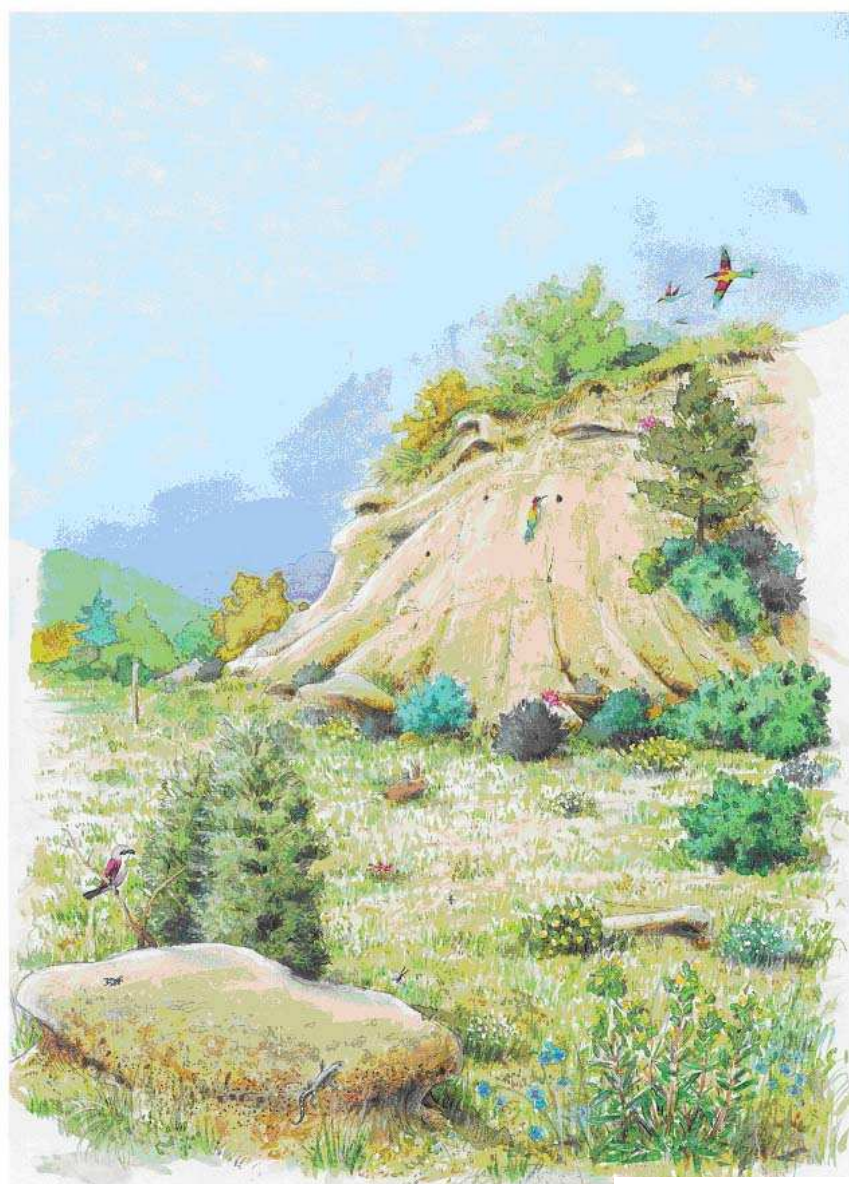


Illustration : Jean-Luc VAL



DRÔME DES COLLINES
Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement
Maison de la Nature et de l'Environnement de Romans et sa région
- Décembre 2004 – approuvé le 30 juin 2005

**Site NATURA 2000 (directive Habitat)
FR 8201675**

Document d'objectifs

Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère



Le coteau de Servonnet, Romans-sur-Isère. Photo : J-H LEPRINCE

Document d'objectifs du site D1 (FR8201675),
Approuvé par le comité de pilotage local le 30 juin 2005
sous l'égide du préfet du département de la Drôme
et sous la coordination de la DDAF de la Drôme (F.BARROUILLET).

Financé par l'Etat, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement

Opérateur :

CPIE Drôme des collines, *Maison de la Nature et de l'Environnement de Romans et sa région*

Chargés de mission du CPIE :

Coordination, animation, étude socio-économique, cartographie SIG : Christophe PELAPRAT
Expertise inventaire flore et habitats, cartographie SIG : Jacques-Henri LEPRINCE

Appui technique :

Luc GARRAUD, Conservatoire botanique national alpin de Gap-Charance

Avec la participation et le concours des partenaires locaux : publics, associatifs
et individuels

*Remerciements à toutes les personnes, partenaires techniques et administratifs,
associations locales et élus qui ont participé activement à l'animation et à
l'élaboration de ce Document d'objectifs.*

Document d'objectifs

Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère

PARTIE 1 - Cadre de l'élaboration du Document d'objectifs.....	5
Qu'est-ce que la Directive Habitats ?.....	5
Qu'est-ce qu'un Document d'objectifs ?.....	5
Descriptif de la procédure	5
Pourquoi un site Natura 2000 sur les Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère ?.....	6
PARTIE 2 - Présentation du site , diagnostic biologique et socio-économique.....	7
I. Contexte géologique	7
II. Délimitation du site Natura 2000 D1 ➤Carte n° 1	7
III. Historique et évolution du site.....	8
IV. Diagnostic biologique	9
A. Les habitats naturels ➤Carte n° 2.....	9
1. Méthodologie de cartographie des habitats naturels.....	9
2. Les landes et fruticées (L)	10
3. Les pelouses calcicoles (34a à 34g).....	10
4. Les milieux forestiers	12
5. Les habitats naturels communautaires ➤Carte n° 3	14
B. Les espèces végétales ➤Carte n° 4.....	25
1. Méthodologie des inventaires floristiques.....	25
2. Fiches des espèces végétales protégées.....	25
C. Les espèces animales ➤Carte n° 4	28
1. Méthodologie.....	28
2. Fiches espèces	28
V. Diagnostic socio-économique	30
A. Les acteurs.....	30
1. Les collectivités ➤Carte n° 5	30
2. Les acteurs économiques ➤Carte n° 7	30
3. Les acteurs associatifs	31
4. Les associations et organismes professionnels.....	31
5. Les particuliers	31
B. Les aspects fonciers et réglementaires.....	32
1. La nature des propriétés	32
2. Les outils réglementaires et juridiques ➤Carte n° 6	32
3. Les voies de communication ➤Carte n° 8	33
4. Les réseaux d'équipement.....	34
C. Les intérêts paysagers et culturels	34
D. Les activités socio-économiques ➤Cartes n° 7 et 8.....	35
1. L'agriculture, la sylviculture et les activités apparentées	35
2. Les activités industrielles	36
3. Les activités touristiques	36
4. Les usages de loisir.....	37
5. Les usages privés d'habitation.....	38
E. Synthèse de la concertation et enjeux liés aux activités humaines	38
1. Organisation de l'animation	38
2. Positionnement des acteurs.....	38
3. Synthèse de la perception des enjeux	39
4. Enjeux liés aux activités humaines.....	40

PARTIE 3 - Objectifs de conservation et propositions d'actions.....	41
I. Evaluation des enjeux de conservation	41
A. Etat de conservation des habitats ➤ Carte n° 9	41
B. Récapitulatif des enjeux de conservation.....	46
II. Mesures de gestion	48
A. Récapitulatif des mesures	48
1. Objectifs de gestion	48
2. Echancier des mesures	51
3. Répartition des mesures par communes	52
B. Fiches opérationnelles des mesures de gestion.....	53
➤ Cartes n° 10 et 11	53
1. Descriptif des mesures.....	53
2. Cahiers des charges d'application	79
 Bibliographie	 105
Documentation	106

Annexes

- Composition du comité de pilotage
- Clé des habitats naturels du site
- Cartes

Carte n°1	Zone d'étude
Carte n°2	Habitats naturels
Carte n°3	Habitats et espèces d'intérêt communautaire
Carte n°4	Autres enjeux patrimoniaux
Carte n°5	Limites administratives
Carte n°6	Foncier et réglementaire
Carte n°7	Activités économiques et touristiques
Carte n°8	Usages de loisirs et touristiques
Carte n°9	Etat de conservation des habitats
Carte n°10	Proposition de périmètre NATURA 2000
Carte n°11	Mesures de gestion
- Atlas photographique

PARTIE 1 - Cadre de l'élaboration du Document d'objectifs

Qu'est-ce que la Directive Habitats ?

Faisant suite aux déclarations du Sommet de la Terre de Rio, la Directive Habitats (Directive 92/43 CEE du 21 mai 1992) a pour objectif la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, à l'échelle de l'Union Européenne. La Directive Oiseaux (Directive 79-409 du 2 avril 1979) en est le complément pour la conservation des oiseaux sauvages.

Cette démarche propose donc de préserver la biodiversité des espèces végétales et animales, par une gestion appropriée de leurs milieux de vie, au sein de sites "NATURA 2000". La gestion de ces sites doit tenir compte de l'ensemble des activités humaines existantes.

Qu'est-ce qu'un Document d'objectifs ?

La France a choisi d'élaborer pour tout site NATURA 2000 un Document d'objectifs.

Ce document :

- définit l'état de référence du site (diagnostics écologique et socio-économique) et les conditions de conservation des habitats communautaires répertoriés.
- propose des objectifs et des moyens de gestion appropriés à la conservation des habitats communautaires sur le site, au travers de mesures contractuelles ou réglementaires.

Le Document d'objectifs doit se bâtir sur la base d'une concertation, menée avec l'ensemble des acteurs locaux représentant le territoire concerné.

Ceux-ci sont regroupés au sein d'un **comité de pilotage** (composition en annexe) nommé par le préfet, regroupant au minimum les représentants des collectivités territoriales intéressées, ainsi que ceux des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés dans le site.

Le comité de pilotage, présidé par le Préfet, participe à l'élaboration du Document d'objectifs en validant l'état des lieux et les propositions de gestion décrits dans le document.

Descriptif de la procédure

Si chaque Etat européen a une obligation de résultat vis à vis de la Directive, il est libre de sa méthode d'application. En France, la procédure se déroule comme suit :

Désignation de sites sur la base de critères scientifiques (liste nationale de sites proposés) Consultation des communes	Proposition de sites au niveau national
Mise en place d'un comité de pilotage	Pour chaque site, réalisation d'un Document d'objectifs
Désignation par le préfet d'un opérateur local chargé de réaliser le Document d'objectifs	Désignation d'un site d'importance communautaire (Zone Spéciale de Conservation)
Réalisation du Document d'objectifs sur la base d'une concertation locale	
Application des mesures de gestion sous forme d'actions d'investissement ou de contrats, sur une période de 6 ans	Mise en œuvre du Document d'objectifs
Evaluation du site et des actions	Evaluation

Pourquoi un site Natura 2000 sur les Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère ?

Le site des sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère a été pressenti comme un site d'importance communautaire pour la valeur patrimoniale de ses ensembles de pelouses, se développant sur les sols molassiques, principalement :

Des pelouses pionnières des rebords et pentes de molasse, habitat prioritaire instable et fragile.

Des pelouses pionnières des milieux sableux, habitat prioritaire fragile.

Des pelouses sèches et faciès d'embuissonnement des pentes de molasse, habitat communautaire.

Sur le périmètre d'étude, plusieurs autres habitats d'intérêt communautaires sont présents en faible surface au sein des massifs forestiers.

PARTIE 2 - Présentation du site , diagnostic biologique et socio-économique

I. Contexte géologique

Le Bas-Dauphiné est caractérisé par les considérables dépôts de sables du Miocène. Il y a 16 millions d'années, la mer envahit la dépression rhodanienne et se remplit des sédiments sableux issus des reliefs environnants, principalement des Alpes et en partie du Massif central. Durant des dizaines de milliers d'années, dépôts marins puis fluviaux s'accumulent sur plusieurs centaines de mètres d'épaisseur, les sables se grésifient en molasse, cimentés par les eaux calcaires provenant de la dissolution des reliefs environnants (Vercors, Chartreuse). Ces dépôts seront ensuite creusés par les cours d'eau, lors du retrait de la mer il y a 6 millions d'années, puis recouverts de sédiments caillouteux provenant des alluvions fluviales du Pliocène et du Quaternaire, qui couronnent les collines actuelles.

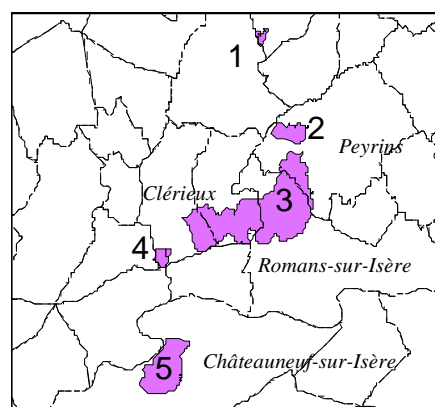
C'est donc essentiellement sur ces pentes que la molasse affleure aujourd'hui, de manière très significative sur la majeure partie de la Drôme des collines. L'érosion récente (pluie, vent, ruissellement) forme des reliefs escarpés, de manière différente selon la dureté des couches de molasse, qui se dégradent en sables. Ces sols sableux et filtrants, exposés vers le sud, permettent l'installation de pelouses maigres.

II. Délimitation du site Natura 2000 D1 ➤ Carte n°1

La première proposition de mars 1999, s'étendait sur la majeure partie de la Drôme des collines jusque vers Châteauneuf-de-Galaure, afin d'inclure de nombreux petits sites sur molasse, très éclatés sur l'ensemble de la Drôme des collines, et bien caractéristiques de ce territoire.

La délimitation du périmètre d'étude, validée le 05/09/2002 par le premier comité de pilotage, reprend les ensembles les plus remarquables (en surface et en diversité d'habitat) de la proposition initiale. Il comprend ainsi un ensemble cohérent de cinq massifs, situés en continuité de Châteauneuf-sur-Isère à Charmes-sur-Herbasse :

1. Champos
2. Ussiaux
3. Balmes
4. Pont-de-l'Herbasse
5. Châteauneuf-sur-Isère



Le site Natura 2000 "Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère" est situé en Drôme des collines, de part et d'autre de Romans-sur-Isère et de la rivière Isère. Il est situé sur le territoire de 6 communes.

Code du site	FR8201675
Appellation du site	"Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère"
Date de désignation SIC	03/1999
Département	Drôme
Pays	Drôme des collines
Communes	Charmes-sur-Herbasse Châteauneuf-sur-Isère Clérieux Peyrins Romans-sur-Isère Saint-Bardoux
Superficie du périmètre d'étude	1559 hectares
Altitude mini	130 m
Altitude maxi	357 m

III. Historique et évolution du site

Jusque dans les années 1950, l'essentiel des pentes était entretenu par l'intense activité agricole des nombreuses fermes du site : parcelles cultivées (vignes, potagers, petits vergers...), et pâtures parcourues essentiellement par des troupeaux de chèvres (800 chèvres sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère en 1962). Ces terrains pauvres permettaient de compléter les autres productions et de subvenir à l'autoconsommation, dans un contexte de petite exploitation en polyculture. Des photos d'époque nous montrent des pentes nues, sans arbres, probablement très érodées. Les traces de vignes sont encore présentes dans le paysage actuel. L'extraction de la molasse en tant que matériaux de construction, ainsi que l'extraction du sable (pratique locale courante), ont aussi laissé des traces, remodelant le relief : falaises taillées, talus mis à nu, cavités et excavations à flancs de versant.

Dès la fin des années 1950, la déprise agricole induit une transformation plus ou moins rapide des paysages et des milieux :

Ces espaces de jardinage ou de micro-culture, à proximité des fermes, sont délaissés (la production viticole subsistera néanmoins par endroits jusque dans les années 1970) : des fourrés colonisent peu à peu les pelouses, et évoluent naturellement vers des boisements de chênes blancs ou de pins sylvestres. Les pelouses sèches et les milieux sableux se maintiennent aussi naturellement sur les pentes soumises à une érosion importante (pluie, vent...) ou entretenues par les lapins de garenne.

Des espèces invasives introduites (vinaigrier, acacia...) s'installent sur ces pentes et banalisent peu à peu ces milieux ; des pins maritimes colonisent les pentes ouvertes depuis les plateaux.

La pression périurbaine s'intensifie, de nouvelles constructions d'habitation viennent combler les espaces délaissés par l'habitat traditionnel. Depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui, des lotissements se développent au pied des coteaux.

A proximité de l'agglomération romanaise, ces espaces sont de plus en plus fréquentés : lieux de promenade et de pique-nique, mais aussi terrains de prédilection pour véhicules motorisés. Cette surfréquentation entraîne par endroits des impacts importants.

IV. Diagnostic biologique

Située aux alentours du 45^e parallèle dans la vallée du Rhône, la zone d'étude est une des rares zones française à être située à cheval sur deux domaines biogéographiques :

- Le domaine centro-européen (ou médio-européen) : plateaux argileux couverts de boisements de chênes et charmes.
- Le domaine méditerranéen : pentes chaudes et sèches exposées plein sud.

Cette situation se traduit par des cortèges floristiques de différentes origines : méditerranéenne, médio-européenne et continentale. Le terme de « dunes continentales » a ainsi été utilisé lors de la première appellation du site.

Les matériaux géologiques, molasse et cailloutis, de la zone d'étude sont principalement de deux origines :

- Le Bas-Dauphiné est caractérisé par de considérables dépôts de sables du Miocène (sédiments issus des Alpes et du Massif central), qui affleurent sur les pentes en bordure de plateau.
- Les dépôts sableux, creusés par les cours d'eau lors du retrait de la mer il y a 6 millions d'années, sont recouverts de sédiments caillouteux (cailloutis provenant des alluvions fluviales du Pliocène et du Quaternaire).

A. Les habitats naturels ➤ Carte n°2

1. Méthodologie de cartographie des habitats naturels

✓ Phase d'analyse de documents existants :

- Carte écologique de Tournon : réalisée en 1976 par l'Université de Grenoble, cette carte au 1/50 000 apporte une vision générale assez complète des habitats présents sur le périmètre d'étude.

- Photos aériennes

- Cartes IGN 1/25000

✓ Phase d'inventaires sur le terrain :

- Inventaires botaniques

- Relevés phytosociologiques

✓ Phase de caractérisation des habitats :

- Analyse des relevés phytosociologiques

- Consultation de la bibliographie spécialisée

- Les habitats sont définis au niveau phytosociologique (alliance ou sous-alliance), rattachés au code CORINE, et au code Natura 2000 s'ils sont communautaires.

✓ Phase de cartographie :

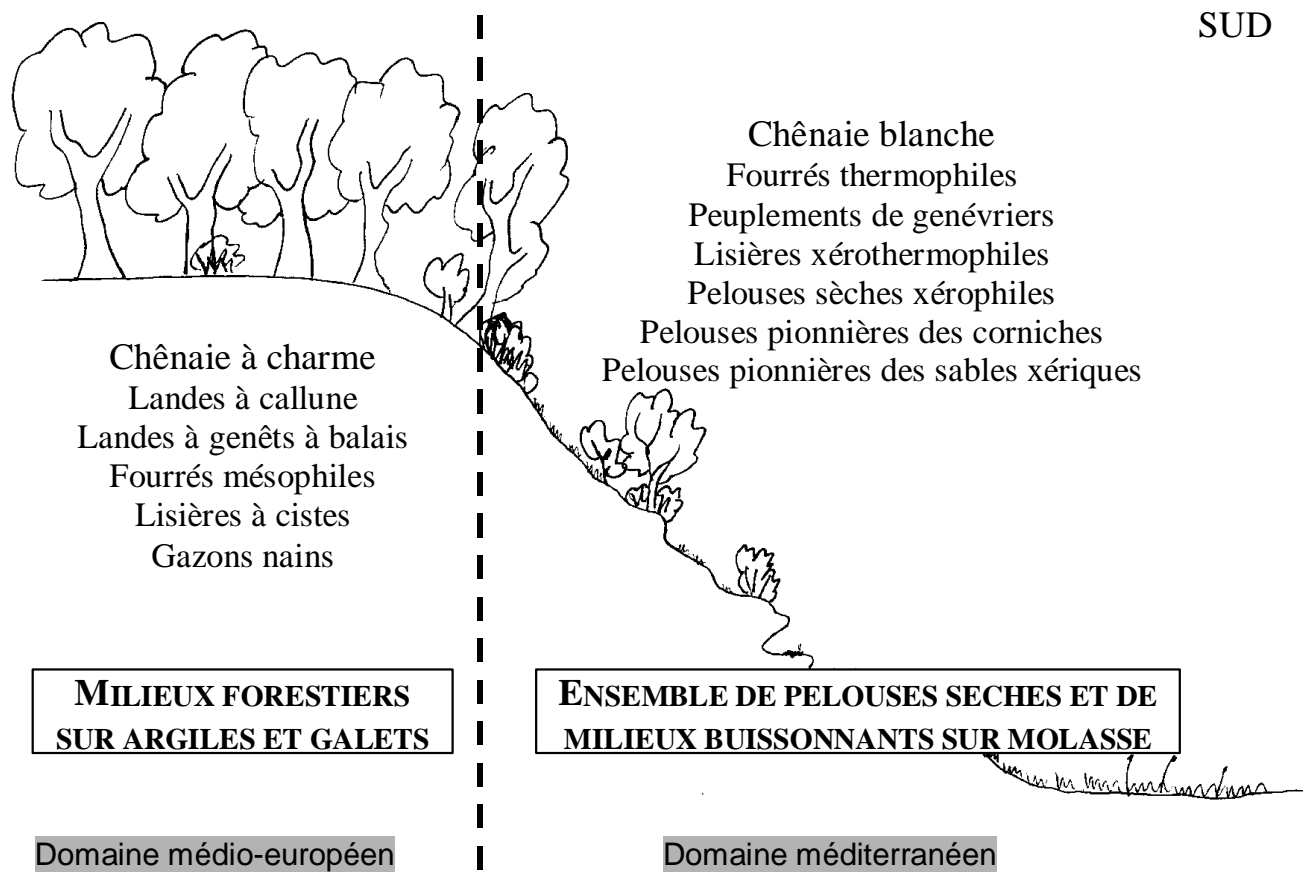
Cartographie au 1/10 000e sous SIG (système d'information géographique) Arcview 8.2.

Deux grands ensembles peuvent être facilement distingués :

Des milieux thermophiles et calcaires sur les pentes (pelouses, fourrés, bois)

Des milieux forestiers plus frais sur le plateau, argileux et caillouteux.

Dans ce document, le terme de **pelouse** désigne la **végétation herbeuse, généralement basse et clairsemée, se développant en particulier sur les pentes sèches**, et non pas les terrains couverts d'une herbe courte et épaisse (espaces verts engazonnés).



2. Les landes et fruticées (L)

Etendues couvertes de végétaux ligneux bas, fourrés de recolonisation forestière :

L1 : Landes à callunes (ou fausse-bruyère), d'affinité continentales, très localisées sur le plateau et en forte régression sous les boisements.

L2 : Fourrés de prunelliers et roncières des lisières forestières, sur sols à tendance fraîche.

L3 : Fourrés plus ou moins denses des pentes thermophiles et composés de cornouillers sanguins, aubépines, pruniers de sainte-Lucie. Ces fourrés colonisent les pelouses sèches abandonnées ; leur coupe raisonnée permet de restaurer des milieux de pelouses.

L4 : Formations de genêts à balais et peuplement de fougères aigles, stades de recolonisation de la chênaie-charmaie.

L5 : Formations originales essentiellement constituées d'un tapis de cistes à feuilles de sauge situés en lisières acidiclinales.

3. Les pelouses calcicoles (34a à 34g)

Sur molasse, les sols sableux ou gréseux, filtrants, secs, permettent l'installation d'un ensemble de remarquables pelouses maigres calcaires, pelouses pionnières ou pelouses sèches

imbriquées. La présence de ces pelouses est étroitement liée à l'activité humaine, et depuis les années 1950 nous assistons à une recolonisation végétale des coteaux.

3.1. Les pelouses pionnières

Les pelouses pionnières constituent des milieux fragiles, instables et peu étendus. Reconnues comme habitat prioritaire, elles constituent des milieux prioritaires en terme de protection et de gestion.

Les pelouses pionnières des corniches de molasse (a et b)

Groupement très original et fragile des corniches et reliefs de molasse ensoleillés. La végétation est constituée de mousses, de lichens, de plantes annuelles à floraison printanière et de plantes grasses (les orpins). Cet habitat très caractéristique, pionnier, primaire, instable et fragile, s'installe sur les reliefs de molasse : rebords de corniches, dalles, parois, falaises. Sur le site, la surface est relativement importante, et surtout bien représentée sur la façade de l'Isère. Ces pelouses, présentes sur de petites zones imbriquées au sein d'autres habitats, n'ont pas été cartographiées isolément.

Les pelouses pionnières des sables xériques (b et c)

Pelouses basses et ouvertes sur milieux sableux, souvent imbriquées au sein des pelouses sèches, et constituées de petites espèces annuelles (silène conique, céraiste...), et de sous-ligneux en tapis discontinu (armoïse, immortelle).

Habitat pionnier à dynamique très lente, ces pelouses constituent le point de départ de l'évolution de la végétation sur sable ; elles peuvent se maintenir sur de petites surfaces (par érosion), mais peuvent disparaître en évoluant vers une pelouse sèche plus dense et structurée, ou suite à la colonisation des pentes par les pins maritimes ou les vinaigriers.

Code CB	Habitat	Alliance	Statut	Surface
34.11 62.3	x Pelouses pionnières des corniches de molasse	<i>Alyso alyssoidis-Sedion albi</i>	PR 6110*	Environ 4 ha
34.12	Pelouses pionnières des sables xériques	<i>Sileno conicae-Cerastion semidecandri</i>	PR 6120*	Environ 4 ha

3.2. Les pelouses sèches et faciès d'embuissonnement

Les pelouses sèches sont représentées sur le site par 4 types d'habitats :

Les pelouses xérophiles sur molasse (*Xerobromion*)

Les pelouses mi-sèches (*Mesobromion*)

Les pelouses escarpées à séslyrie (34.325)

Les ourlets thermophiles à géranium sanguin (34.4)

Les pelouses xérophiles sur molasse (Xerobromion) (c,e)

Pelouses stables et secondaires des sols superficiels perméables (molasse), constituées d'un tapis herbacé discontinu à base de graminées et de plantes sous-ligneuses. Ces pelouses sèches des pentes de molasse sont les plus répandues sur le site.

Les pelouses mi-sèches à brome dressé (d)

Pelouses mi-sèches assez hautes et denses sur sols plus profonds, dominées par des graminées vivaces. Ces pelouses d'affinités médio-européennes et d'origine anthropique, sont très relictuelles sur le site.

Les pelouses escarpées à seclérie (f)

Pelouses dominées par la seclérie bleue des versants escarpés, plutôt ombragés : pentes herbeuses, parois de molasse (banquettes). Ces pelouses, relictuelles et montagnardes, se retrouvent ici en situation abyssale remarquable, isolée dans la plaine à Châteauneuf-sur-Isère en versant nord.

Les ourlets thermophiles à géranium sanguin (g)

Ourlets médioeuropéens des lisières entre boisements et pelouses, constitués d'espèces herbacées comme le géranium sanguin ou l'origan. Les ourlets sont le refuge de nombreuses espèces pré-forestières, recherchant des micro-climats de transition entre la pelouse sèche et ensoleillée et le couvert forestier. Habitat primaire à dynamique de lisière.

Code CB	Habitat	Alliance	Statut	Surface
34.32	Pelouses sèches à brome dressé	<i>Mesobromion erecti</i>	HC 6210	45 ha
34.33	Pelouses sèches xérophiles	<i>Xerobromion erecti</i>		
34.325	Pelouses escarpées à seclérie			Très restreinte
34.41	Lisières xéro-thermophiles à géranium sanguin	<i>Geranion sanguinei</i>		

4. Les milieux forestiers

4.1. Les forêts caducifoliées (F)

F1 : Forêts médio-européennes sur sols mésotrophes, caractéristiques des plateaux argileux, dominées par des chênes sessiles, charmes, et localement des hêtres (en ubac), généralement transformées en peuplement de châtaigniers.

Les milieux forestiers du plateau abritent en leur sein de petits habitats, liés à des conditions locales d'humidité ou de luminosité. Certains de ces habitats fragiles sont reconnus d'intérêt communautaire :

- Gazons nains à joncs des crapauds (M)
- Lisières humides à molinie (N)
- Landes à callune (L1)

F2 : Forêt thermophiles des collines supraméditerranéennes dominées par le chêne pubescent, parfois en mosaïque avec des pelouses sèches (F3).

4.2. Les forêts de conifères (F)

F6 : Boisements pionniers de pins sylvestres s'installant sur les milieux ouverts, considérés comme un faciès des boisements de chênes pubescents, et parfois en mosaïque avec des pelouses sèches (F7).

F9 : Plantations de pins noirs au sous-bois d'aspect presque naturel.

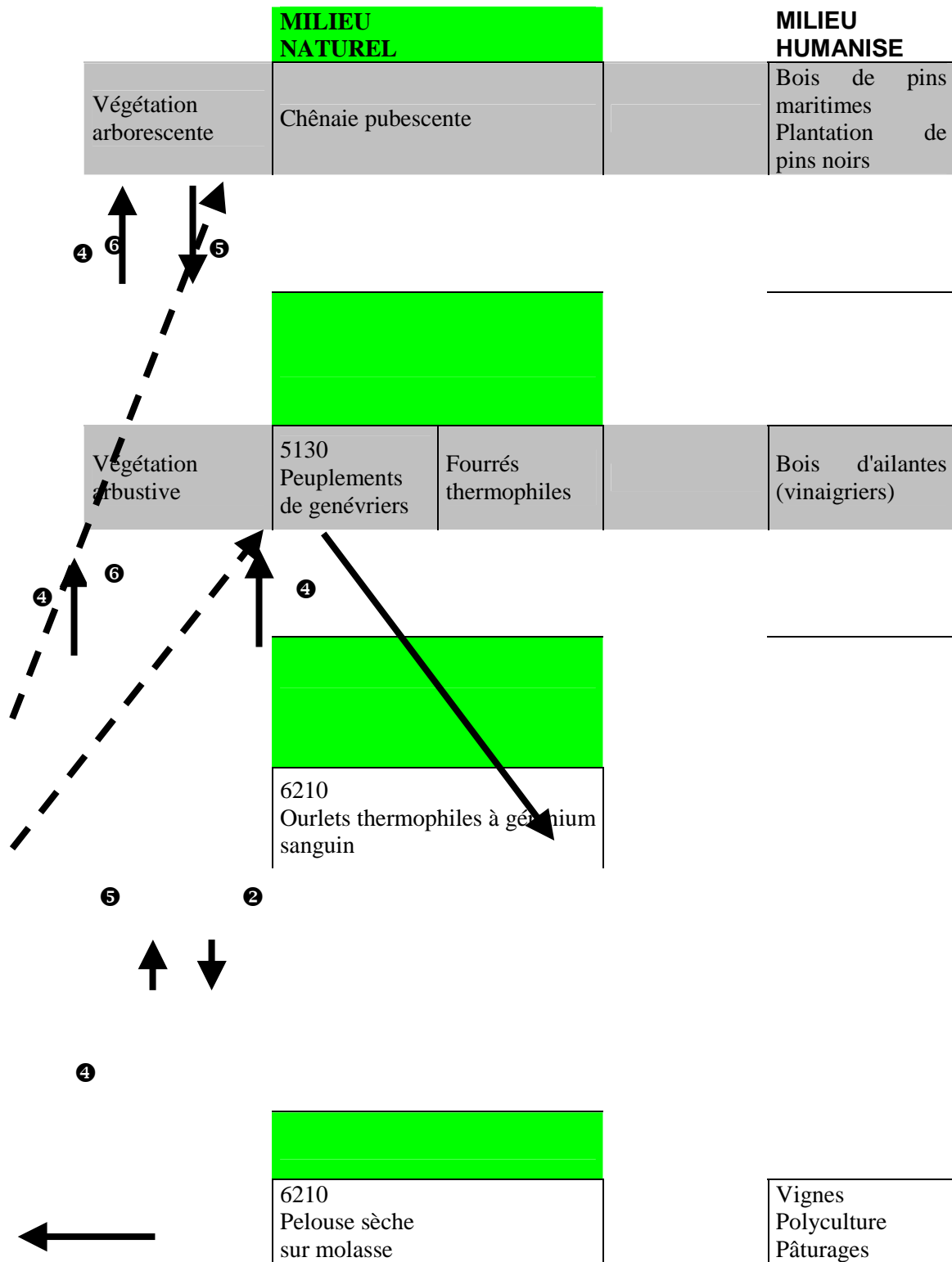
4.3. Les forêts riveraines (F)

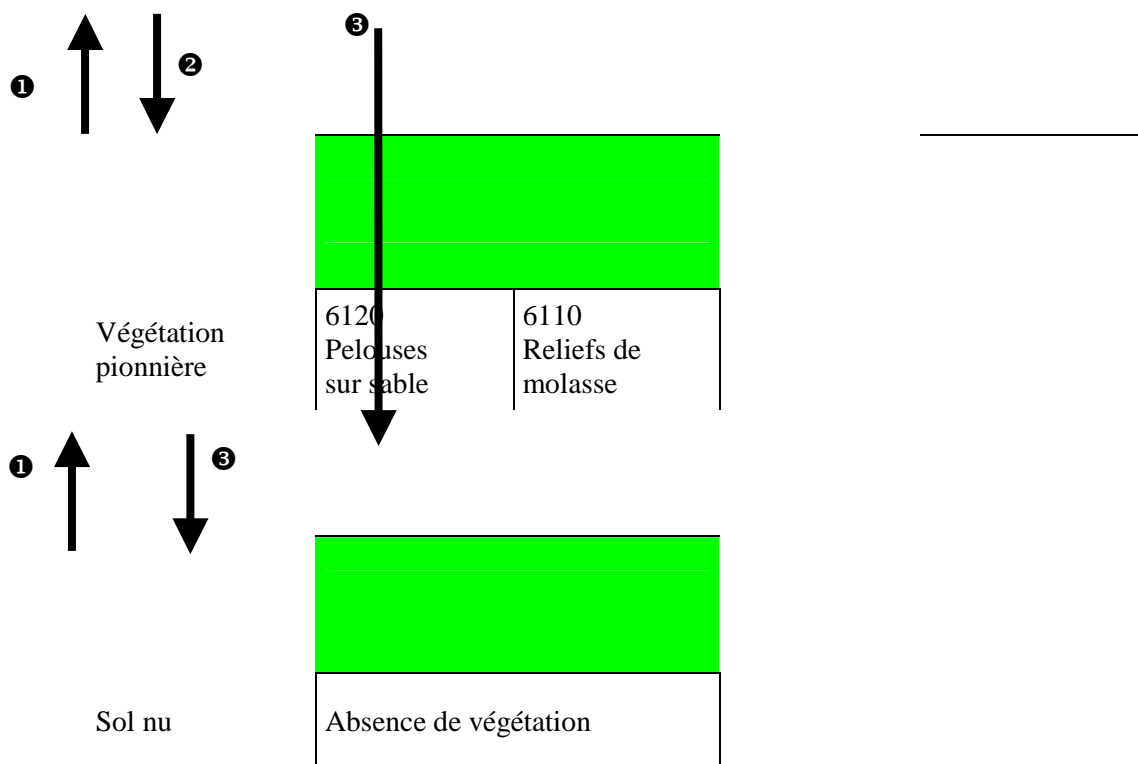
Boisements de saules arbustifs (F10) ou de peupliers noirs (F11) des berges du Châlon.

4.4. Dynamique de la végétation des pentes de molasse

- ❶ : Colonisation graminées, stabilisation substrat
- ❷ : Erosion, lapin
- ❸ : Motos, surfréquentation...
- ❹ : Colonisation après abandon

- ❺ : Défrichage et utilisation agricole
- ❻ : Colonisation par des invasives ; plantations.





5. Les habitats naturels communautaires

➤ Carte n°3

Intitulé	Code Natura 2000	Statut	Superficie
Gazons nains à jonc des crapauds	3130	HC	0.5 ha
Landes à callune	4030	HC	0.6 ha
Peuplements de genévriers communs	5130	HC	0.6 ha
Pelouses pionnières des corniches de molasse	6110*	PR	4 ha
Pelouses pionnières des sables xériques	6120*	PR	4 ha
Pelouses xérophiiles sur molasse	6210	HC	45 ha
Pelouses escarpées à séslerie			
Pelouses mésophiles à brome dressé			
Lisières xéro-thermophiles à géranium sanguin	6410	HC	0.5 ha
Lisières humides à molinie			

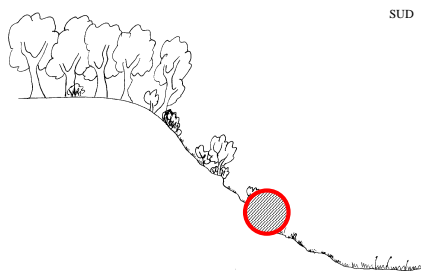
HC : habitat communautaire

PR : habitat prioritaire

Les habitats naturels communautaires du site sont décrits dans les fiches suivantes.

Code Corine Biotope : 34.11

Code Natura 2000 : 6110 *



Habitat prioritaire

Classement phytosociologique : *Alyso alyssoidis-Sedion albi*

Alyso alyssoidis-Sedion albi Oberd. & Th.Müll. in Th.Müll. 1961

Communautés subatlantiques à médioeuropéennes, collinéennes à montagnardes, souvent riches en annuelles, sur sol calcaire.

Situation topographique : Rebords des corniches de molasse, reliefs de molasse (dalles inclinées).

Physionomie : Ces habitats se présentent comme des pelouses ouvertes à faible recouvrement, laissant la roche apparaître à nu. La végétation est constituée de mousses et de lichens, dans les premiers stades, puis de plantes annuelles à floraison printanière et de plantes grasses (les orpins).

Répartition dans le site : Cet habitat très caractéristique occupe les reliefs de molasse ensoleillés (corniches, dalles), et les rebords de molasse insérés dans des pelouses sèches. Sur le site, la surface de cet habitat est relativement importante et bien représentée.

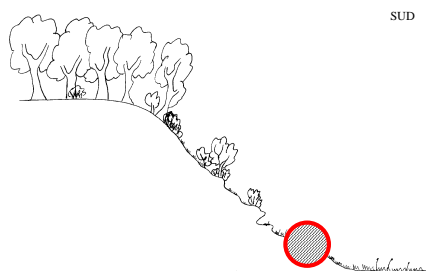
Communes : Charmes-sur-Herbasse ; Châteauneuf-sur-Isère ; Clérieux ; Peyrins ; Romans-sur-Isère ; Saint-Bardoux.

Cortège floristique : Alysson faux-alysson (*Alyssum alyssoides*), Orpin acre (*Sedum acre*), Orpin à pétales jaunes (*Sedum ochroleucum*).

Evolution : Ces pelouses sont relativement stables, maintenues par l'érosion et la quasi absence de sol. Si la matière organique parvient à s'accumuler (fermeture du couvert...), le milieu disparaît et passe à une pelouse sèche (6210). L'évolution des milieux entourant ces corniches (fermeture des pelouses, installation de fourrés et d'arbres, colonisation par les ailantes...) conduit à sa rapide disparition.

Code Corine Biotope : 34.12

Code Natura 2000 : 6120 *



Habitat prioritaire

Classement phytosociologique : *Sileno conicae-Cerastion semidecandri*

Sileno conicae-Cerastion semidecandri Korneck 1974

Communautés subatlantiques riches en annuelles des sables calcaires à silico-calcaires, plus ou moins fixés ; rares (Bassin parisien, vallée de la Loire et irradiations méridionales).

Situation topographique : Le plus souvent, cet habitat est imbriqué au sein des pelouses sèches, sur les parties les plus ouvertes : sous les reliefs de molasse, dans les parties basses des pentes (zones d'accumulation de sables), en bordure de chemins.

Physionomie : Pelouses ouvertes, assez basses, s'installant sur les milieux sableux peu calcaires, chauds et secs. Ce groupement pionnier est constitué d'une pelouse basse et ouverte, avec une strate herbacée constituée d'espèces annuelles discrètes (silène conique, céraiste...), et une strate discontinue de petits ligneux. Il est souvent imbriqué au sein des pelouses sèches (34.33) et pelouses pionnières des corniches de molasse (34.11 x 62.3). Sur sables acidiclinaux, faciès à corynéphore.

Répartition dans le site : Milieu présent sur toutes les pentes de molasse, souvent en mosaïque dans les pelouses sèches.

Communes : Charmes-sur-Herbasse ; Châteauneuf-sur-Isère ; Clérieux ; Peyrins ; Romans-sur-Isère ; Saint-Bardoux.

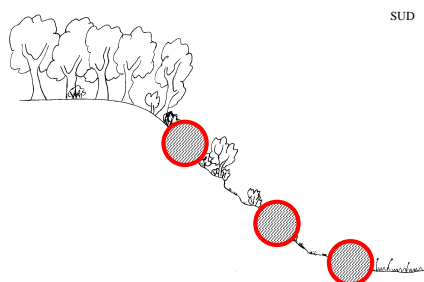
Cortège floristique : Alysson faux-alysson (*Alyssum alyssoides*), Silène conique (*Silene conica*), Luzerne naine (*Medicago minima*), Vesce fausse-gesse (*Vicia lathyroides*), Silène cure-oreille (*Silene otites*), Fléole des sables (*Phleum arenarium*), Orpin acre (*Sedum acre*), Immortelle (*Helichrysum stoechas*), Armoise champêtre (*Artemisia campestris*), Plantain des sables (*Plantago holosteum*).

Evolution : Les pelouses sur sables ont fortement régressé suite à la colonisation des pentes par les pins maritimes ou les ailantes, et aux pratiques motorisées. Ces habitats pionniers peuvent se maintenir localement par l'érosion (vent, pluie, passages...). Par son activité, le lapin joue (jouait) également un rôle favorable pour la conservation de ces habitats pionniers. L'évolution de la végétation, la stabilisation du sol, conduisent à la disparition de l'habitat, par installation d'une pelouse sèche puis de fourrés ligneux.

Représentativité : Habitat couvrant des surfaces relativement importantes, imbriqué au sein des pelouses sèches sur les pentes de molasse. Ce milieu original a permis à lui seul d'identifier le site en 1995 comme susceptible d'être désigné.

Code Corine Biotope : 34.33

Code Natura 2000 : 6210



Habitat d'intérêt communautaire

Classement phytosociologique : *Xerobromion erecti*

Xerobromion erecti (Braun-Blanq. & Moor 1938) Moravec in Holub, Hejny, Moravec & Neuhäusl 1967

Communautés xérophiles plus ou moins ouvertes, de caractère subméditerranéen.

Situation topographique : Habitat présent sur les pentes ensoleillées.

Physionomie : Les pelouses les plus sèches sont constituées d'un tapis herbacé discontinu, constitué de graminées (fétuques, kélérie...) et de plantes sous-ligneuses (thym, fumana, hélianthème, bugrane jaune...).

Répartition dans le site : Tout le site.

Communes : Charmes-sur-Herbasse ; Châteauneuf-sur-Isère ; Clérieux ; Peyrins ; Romans-sur-Isère ; Saint-Bardoux.

Cortège floristique : Fétuque de France (*Festuca marginata*), Fétuque des Balmes (*), Barbon (*Dichantium ischaemum*), Fumana couché (*Fumana procumbens*, Kélérie du Valais (*Koeleria vallesiana*), Thym précoce (*Thymus praecox*), Euphorbe de Seguiet (*Euphorbia seguieriana*), Immortelle (*Helichrysum stoechas*), Hélianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum*), Armoise champêtre (*Artemisia campestris*), Silene (*Silene otites*), Bugrane jaune (*Ononis natrix*), Œillet sylvestre (*Dianthus sylvestris*), Scabieuse cendrée (*Scabiosa canescens*)

(*) Cette graminée, proche de la fétuque de Breistroffer et remarquable par son écologie, compose l'essentiel des pelouses sableuses sur molasse. La plante encore méconnue n'est pas encore nommée.

Evolution : Stables et secondaires, ces pelouses sont issues de modes de gestion agricole extensif (absence de fertilisation, pâturage extensif...), abandonnés de nos jours sur la zone. Non entretenues, ces pelouses évoluent plus ou moins rapidement vers des formations arbustives (fourrés thermophiles) puis vers des boisements (chênaie blanche). Cette dynamique évolutive est particulièrement marquée sur les pentes les moins fortes.

Le groupement se maintient par l'action des lapins, qui broutent continuellement le tapis et assurent sa permanence en bloquant le développement des buissons.

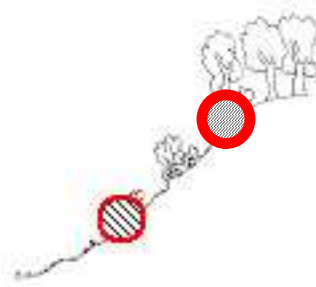
Sur les pentes plus fortes, la dynamique évolutive est ralentie par l'érosion naturelle.

Typicité : Les pelouses sèches des Balmes représentent un type particulier de Xerobromion sur sables calcaires. Les pelouses sèches observées aux balmes de Romans sont rapprochées par J-M. Royer (1987) de l'association à germandrée des montagnes et fumana couché (Teucrio-Fumanetum), association du Xerobromion décrite des escarpements dominants les vallées de la Saône, du Rhône et de l'Ain dans la région de Lyon. Cette association est riche en espèces d'affinités méditerranéennes, avec la présence d'espèces "continentales " : Scabieuse cendrée (*Scabiosa canescens*), oeillet saxifrage (*Petrorhagia saxifraga*) et euphorbe de Seguier (*Euphorbia seguieriana*).

Représentativité : Milieu très caractéristique, présent sur le site sur de grandes surfaces, et imbriqué en de remarquables mosaïques avec d'autres pelouses (pelouses sur sables, pelouses pionnières des corniches), des ourlets et faciès d'embuissonnement, et des stades pré-forestiers à chênes pubescents.

Code Corine Biotope : 34.325

Code Natura 2000 : 6210



Habitat d'intérêt communautaire

Classement phytosociologique : *non déterminé*

Situation topographique : Versants exposés nord, escarpés et plutôt ombragés.

Physionomie : Ces pelouses sont largement dominées par la séslerie, graminée fréquente en montagne mais rare à basse altitude. Elles forment un tapis dense sous les pins sylvestres, et colonisent des banquettes de végétation sur les parois verticales.

Répartition dans le site : Uniquement présent à Châteauneuf-sur-Isère (station abyssale).

Cortège floristique : Séslerie bleutée (*Sesleria caerulea*)

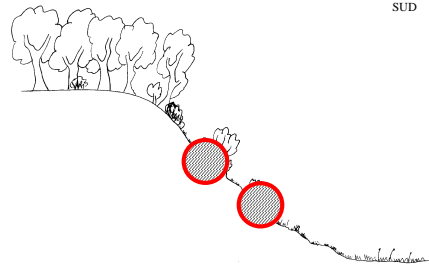
Evolution : Sur les parois et fortes pentes, maintien par l'érosion naturelle.
Sur pentes moins fortes, colonisation par des fourrés thermophiles et des boisements de pins sylvestre.

Représentativité : Habitat très original ; étude à affiner.

LISIÈRES XERO-THERMOPHILES A GERANIUM SANGUIN, FACIES D'EMBUISSONNEMENT DES PELOUSES SECHES

Code Corine Biotope : 34.4

Code Natura 2000 : 6210



Habitat d'intérêt communautaire

Classement phytosociologique : *Geranium sanguinei*

Geranium sanguinei Tüxen in Th.Müll. 1962.

Communautés thermophiles, plus ou moins xérophiles.

Situation topographique : Versants sud.

Physionomie : Les ourlets sont des zones de transition constituées par un ensemble d'espèces herbacées et d'espèces ligneuses arbustives, souvent imbriqués en mosaïque dans les pelouses sèches.

Répartition dans le site : Sur toutes les pentes, imbriqués dans les pelouses sèches.

Communes : Charmes-sur-Herbasse ; Châteauneuf-sur-Isère ; Clérieux ; Peyrins ; Romans-sur-Isère ; Saint-Bardoux.

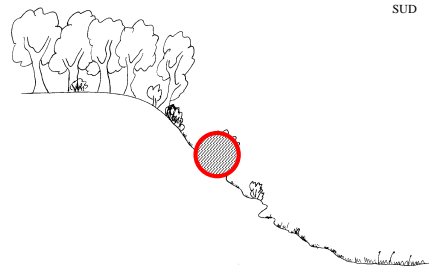
Cortège floristique : Géranium sanguin (*Geranium sanguineum*), origan (*Origanum vulgare*)

Evolution : Les ourlets constituent la phase pionnière de colonisation forestière entre les pelouses sèches et les fourrés arbustifs.

Représentativité : Habitat imbriqué dans les mosaïques de pelouses.

Code Corine Biotope : 31.88

Code Natura 2000 : 5130



Habitat d'intérêt communautaire

Classement phytosociologique : *non déterminé*

Situation topographique : Pentes sèches ensoleillées, lisières forestières.

Physionomie : Résineux épineux disséminés sur des milieux de pelouses.

Répartition dans le site : Formation peu fréquente mais disséminée sur tout le site.

Communes : Charmes-sur-Herbasse ; Châteauneuf-sur-Isère ; Clérieux ; Peyrins ; Romans-sur-Isère ; Saint-Bardoux.

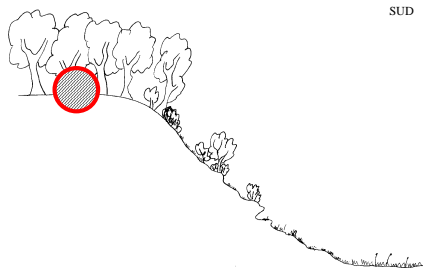
Cortège floristique : Genévrier commun (*Juniperus communis*).

Evolution : Habitat anthropique, lié très certainement au pastoralisme. La dynamique de ce milieu est faible.

Représentativité : mal connu.

Code Corine Biotope : 31.22

Code Natura 2000 : 4030



Habitat d'intérêt communautaire

Classement phytosociologique : *Genisto pilosae-Vaccinion uliginosi*

Genisto pilosae-Vaccinion uliginosi Braun-Blanq. 1926

Landes acidiphiles subcontinentales, planitiaires à montagnardes

Situation topographique : Sur le plateau.

Physionomie : Peuplements plus ou moins denses de callune ou "fausse-bruyère" : landes relictuelles au sein du massif forestier, peuplements éparses sur le bord de chemins forestiers.

Répartition dans le site : Habitat très rare limité au plateau forestier des Balmes.

Communes : Clérieux ; Romans-sur-Isère ; Saint-Bardoux.

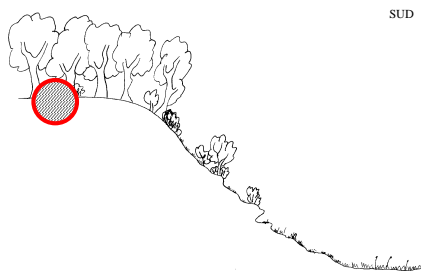
Cortège floristique : Callune (*Calluna vulgaris*), genêt d'Allemagne (*Genista germanica*).

Evolution : Evolution vers des boisements de chênes.

Représentativité : Habitat médio-européen caractéristique, peu étendu et en limite sud de répartition.

Code Corine Biotope : 22.32

Code Natura 2000 : 3130



Habitat d'intérêt communautaire

Classement phytosociologique : *Nanocyperion flavescentis*

Nanocyperion flavescentis W.Koch ex Libbert 1932

Communautés pionnières des sols exondés ou humides, argileux et tourbeux.

Situation topographique : Plateau.

Physionomie : Gazons nains dominés par de petits joncs, se développant sur les sols argileux tassés asséchés en été (ornières des chemins, chemins tassés par les engins...).

Répartition dans le site : Habitat potentiellement présent sur tout le plateau des Balmes, Bois des Houlettes, Bois de l'Enfer.

Communes : Clérieux, Peyrins, Romans-sur-isère, Saint-bardoux.

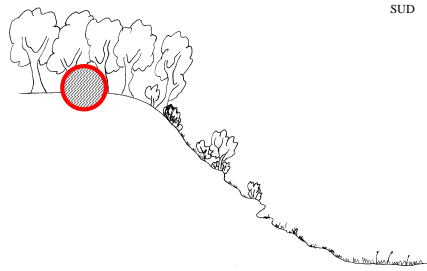
Cortège floristique : Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*), Renoncule en éventail (*Ranunculus paludosus*)...

Evolution : Cet habitat instable et pionnier apparaît après des actions anthropiques liées à l'exploitation de la forêt.

Représentativité : Mal connu, à étudier.

Code Corine Biotope : 37.31

Code Natura 2000 : 6410



Habitat d'intérêt communautaire

Classement phytosociologique : *Molinion caeruleae*

Molinion caeruleae W.Koch 1926

Communautés sur sol paratourbeux basique, oligotrophe.

Situation topographique : Massif forestier du plateau.

Physionomie : Formation herbeuse mésophile à hautes herbes, dominée par les touffes vigoureuses de la molinie, sur des sols humides une partie de l'année (suintements le long des chemins).

Répartition dans le site : Formation très localisée aux zones un peu humides sur le plateau, en bordure de chemins forestiers.

Communes : Clérieux ; Romans-sur-Isère ; Saint-Bardoux.

Cortège floristique : Molinie bleue (*Molinia caerulea* (L.) Moench), Serratule des teinturiers (*Serratula tinctoria* L.)...

Evolution : Boisements de chênes sessiles.

Représentativité : résiduel.

B. Les espèces végétales

➤ Carte n° 4

1. Méthodologie des inventaires floristiques

Après recherche documentaire, des inventaires botaniques et faunistiques ont été réalisés sur le périmètre dans le cadre de la réalisation du document d'objectifs pour compléter nos connaissances sur le site :

✓ Phase d'analyse de documents existants:

- Base de données du Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, mise à la disposition du CPIE Drôme des collines pour la partie nord du département.

- Flore de la Drôme de Luc Garraud

✓ Phase d'inventaires sur le terrain :

Les inventaires botaniques sur le site se sont déroulés de mai 2001 à septembre 2002. Ils se sont surtout portés sur les secteurs de pentes (milieux de pelouses, fourrés...) et les milieux forestiers sur le plateau.

2. Fiches des espèces végétales protégées

L'ORCANETTE DES SABLES

Onosma arenaria Waldst. & Kit.

L'orcanette des sables est une grande rareté française (5 localités), connue sur une station dans notre département. Découverte par Luc Garraud en 1992, la petite population très vulnérable occupe une colline de grès sableux exposée au sud. Fortement menacée par l'utilisation du site par des tout-terrains, la station a été en partie sauvegardée suite à la pose d'une clôture par le propriétaire pour protéger une jeune truffière.

Les actions de restauration et conservation des habitats de cette colline devront favoriser la préservation de cette espèce.



Statut

Livre rouge national
Protection régionale

LRN 2
PR

L'ORCHIS ODORANT

Anacamptis coriophora (L.) R.M. Bateman, Pridgeon & M.W. Chase subsp. *fragans* (Pollini) R.M. Bateman, Pridgeon & M.W. Chase

Cette rarissime orchidée, connue jusqu'à présent d'une seule station dans le département, a été découverte sur une pelouse sèche à Châteauneuf-sur-Isère.

Statut

Protection nationale
Livre rouge national
Cueillette départementale réglementée

PN 1
LRN 2
C 26



LA BASSIE A FLEURS LAINEUSES

Bassia laniflora (S.G. Gmel.) A.J. Scott.

Grande rareté de la flore française, signalée au siècle dernier à Romans-sur-Isère aux Balmes (1876), à Saint-Bardoux (1901) et à Saint-Donat (1908), et en 1984 à Suze-la-Rousse. Cette rarissime espèce à éclipses, liée aux pelouses sur sables, pourrait réapparaître suite à des actions de restauration de pelouses.

Statut

Livre rouge national
Livre rouge régional
Protection régionale

LRN 1
LRR
PR



LA SCABIEUSE CENDREE

Scabiosa canescens Waldst. & Kit..

Espèce d'Europe centrale, en limite de répartition en région Rhône-Alpes. Disséminée sur tout le site en petites populations de lisières forestières, la scabieuse cendrée abonde localement sur une parcelle de pelouse sèche.



Statut

Livre rouge régional
Protection régionale

LRR
PR

L'EPIPACTIS A PETITES FEUILLES

Epipactis microphylla (Ehrh.) Swartz

Discrète orchidée, protégée en Rhône-Alpes, dont les trois pieds découverts sur le site constituent la seule mention de cette espèce en Drôme des collines.



Statut

Livre rouge régional
Protection régionale
Cueillette départementale réglementée

LRR
PR
C 26

C. Les espèces animales

➤ Carte n°4

1. Méthodologie

	Documents existants	Inventaires de terrain
Avifaune	<ul style="list-style-type: none">▪ Consultation de la base de données du CORA, Centre Ornithologique Rhône-Alpes▪ Consultation de l'Atlas de la Drôme (CORA)	<ul style="list-style-type: none">▪ Inventaires de terrains (méthode des IPA) en avril et mai 2002.▪ Ecoutes nocturnes en 2002
Chiroptères	<ul style="list-style-type: none">▪ Séances de capture de juin 1998 à juin 2002 à Pont-de-l'Herbasse, par J-B. Bonin (CPIE-CORA).	
Entomofaune	<p>Les informations concernant ce groupe sont plus disparates, et n'ont pas fait l'objet d'inventaires systématiques :</p> <p>Les coléoptères, et plus spécialement le lucane cerf-volant et le grand capricorne, ont été recherchés sur le terrain en 2001 et 2002.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les informations concernant les lépidoptères proviennent de la base de données de Serge Couy, et de prospections par Ariane Celeyron. <p>Les informations manquent par contre pour les orthoptères ou les hyménoptères, deux groupes thermophiles bien représentés sur les pentes chaudes des Balmes, mais d'approche complexe.</p>	

2. Fiches espèces

1. Les chiroptères

1321 - LE VESPERTILION A OREILLES ECHANCREES

Nom scientifique	Myotis emarginatus
Code de l'espèce	1311
Statut	Directive habitat, annexe II

2. Les insectes coléoptères

1083 - LE LUCANE CERF-VOLANT

Nom scientifique	Lucanus cervus
Code de l'espèce	1083
Statut	Directive habitat, annexe II

1088-LE GRAND CAPRICORNE

Nom scientifique	Cerambyx cerdo
Code de l'espèce	1088
Statut	Directive habitat, annexe II

3. Les oiseaux

L'ENGOULEVENT D'EUROPE

Nom scientifique Caprimulgus europaeus
Statut Directive oiseaux, annexe I

LE GRAND-DUC D'EUROPE

Nom scientifique Bubo bubo
Statut Directive oiseaux, annexe I
Le grand-duc est observé régulièrement depuis quelques années sur un secteur, et sa nidification est très probable (Bonnin JB, Vincent S., Traversier J.).

LA PIE-GRIECHE ECORCHEUR

Nom scientifique Lanius collurio
Statut Directive oiseaux, annexe I
La pie-grièche est un passereau des pelouses piquetées d'arbustes. Un seul couple a été localisé sur la zone d'étude. Cette espèce pourrait être favorisée par des restaurations de pelouses et de lisières arbustives.

LE GUEPIER D'EUROPE

Nom scientifique Merops apiaster
Le guêpier est un oiseau emblématique creusant son nid dans les parois de molasse. Quelques colonies sont connues sur le site.

4. Les reptiles

LE PSAMMODROME D'EDWARDS

Ce lézard des sables arides est une espèce strictement méditerranéenne, connue dans le sud du département jusqu'aux environs de Nyons. L'observation à Romans-sur-Isère, sur les pentes de molasse des balmes, est à ce titre remarquable.

5. Les papillons

LE MARBRE DE LUSITANIE

Nom scientifique Euchloe tagis
Ce papillon diurne en limite nord de répartition, été observé par l'entomologiste drômois Serge Couy, est lié aux pelouses sableuses

V. Diagnostic socio-économique

A. Les acteurs

Sont présentés ici les acteurs concernés par la gestion des habitats communautaires répertoriés, de par leur légitimité administrative, leur participation, leur activité ou leur statut de propriétaire. Tous les acteurs cités ici sont représentés directement ou indirectement dans le comité de pilotage mis en place par arrêté préfectoral.

1. Les collectivités ➤ Carte n°5

Six communes sont concernées par le périmètre d'étude : Charmes-sur-l'Herbasse, Châteauneuf-sur-Isère, Clérieux, Peyrins, Romans et Saint-Bardoux.

Elles sont toutes fédérées en intercommunalité ; trois Communautés de communes sont représentées : celle du Pays de Romans, celle du Canton de Bourg de Péage, et celle du Pays de l'Herbasse.

L'ensemble des communes concernées font partie du Syndicat Mixte de la Drôme des collines, chargé de gérer le Contrat Global de Développement du même nom (programme terminé au jour de la rédaction du présent rapport, reconduit sous forme de Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes courant 2005).

D'autre part, le programme de développement LEADER+ Chambaran concerne les communes de Charmes, Clérieux, Peyrins et Saint-Bardoux. Il est basé sur la dynamisation et la structuration de la filière bois, ainsi que sur le soutien à la valorisation des produits agricoles et touristiques des Chambaran. Ce programme est géré par le Groupe d'Action Locale (GAL) Chambaran, association regroupant des partenaires publics et privés du territoire.

2. Les acteurs économiques ➤ Carte n°7

Les agriculteurs

Si diverses activités agricoles sont présentes dans le périmètre d'étude, elles n'induisent pas d'interventions sur les habitats communautaires répertoriés, situés sur des zones délaissées. C'est pourquoi les exploitants agricoles ne sont pas associés à la démarche, qui ne touche pas leurs pratiques professionnelles.

Les agriculteurs cités ci-dessous sont identifiés au travers de leur activité d'accueil touristique.

Les prestataires de tourisme

Deux viticulteurs et un horticulteur accueillent le public sur des sites situés au pied des coteaux :

- Les Caves Jaboulet à Châteauneuf-sur-Isère (caveau souterrain, propriété importante).
- La Cave Ange à Clérieux (caveau souterrain).
- Les Cactées de Saint-Jean à Clérieux (site d'accueil et d'exploitation à proximité des coteaux).

- La base de loisir de Champos (propriété de la communauté de communes de l'Herbasse) gère une parcelle de camping adjacente au périmètre d'étude.
- L'Hôtel-restaurant Le Tahiti détient un bâtiment ainsi qu'un parking accolés au coteau, au hameau des Balmes de Romans.

Trois offices de tourisme interviennent sur le périmètre d'étude : celui de Romans, celui de Bourg de Péage et celui de Saint-Donat.

Les industriels

Deux activités industrielles sont identifiées :

- La cartoucherie Cheditte, à Clérieux, basée hors du périmètre d'étude mais détentrice d'une importante surface en partie sur ce dernier, du fait de son périmètre de sécurité.
- L'ancienne entreprise Solia (fabricant de piscines), dont les bâtiments de stockage sont accolés au coteau, à Clérieux.

3. Les acteurs associatifs

Les associations d'usagers

- Les six Associations Communales de Chasse Agréées (A.C.C.A.) de chaque commune concernée.
- Le Moto Club de l'Herbasse, dont le siège est extérieur au périmètre d'étude, mais qui est représentatif dans ses activités des usagers de sports motorisés du secteur.

Les associations du patrimoine et d'animation locale

Quatre associations locales interviennent sur le périmètre d'étude :

- Sauvegarde du patrimoine de l'Herbasse, travaillant à l'échelle de la vallée du même nom, basée à Saint-Donat.
- Châteauneuf, Histoire et Patrimoine, intervenant sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère.
- Patrimoine, Culture et Tradition, intervenant sur la commune de Clérieux.
- Association des Balmes, intervenant auprès des habitants du quartier du même nom, sur la commune de Romans.

Ces associations sont particulièrement actives, tant sur la connaissance du patrimoine local que sur sa transmission auprès du public. Elles se révèlent être d'importants relais d'information et de sensibilisation auprès de la population des communes concernées, des séances de présentation sur le patrimoine naturel local et la démarche NATURA 2000 ont eu lieu grâce à leur contribution.

4. Les associations et organismes professionnels

- Le CRPF intervient auprès de quelques propriétaires forestiers du secteur (peu sont concernés par le périmètre d'étude), à travers des missions de conseil, dans le sens d'une meilleure gestion et d'une mise en valeur du patrimoine forestier.
- L'ONF gère la partie du Bois des Ussiaux appartenant à la commune de Romans.
- Le Syndicat des producteurs de truffes noires de Peyrins regroupe des propriétaires producteurs de truffe, en jouant un rôle de conseil pour le développement de cette culture.
- Le CIVAM En Avant la Drôme des collines regroupe des producteurs fermiers privilégiant la vente directe et l'accueil à la ferme, dont certains, cités plus hauts, sont directement concernés par le périmètre d'étude.

5. Les particuliers

Bon nombre d'habitants sont directement concernés, en tant que propriétaires. En effet, la majeure partie des habitats communautaires sont localisés sur des espaces privés, parfois liés à des parcelles habitées.

B. Les aspects fonciers et réglementaires

1. La nature des propriétés

Tous les terrains sont de propriété privée.

Certains font partie du domaine privé communal :

- De la commune de Châteauneuf-sur-Isère, de part et d'autre du bourg, sur le site du Châtelard et au-dessus du village (des parcelles sont aussi louées par la commune en bail emphytéotique), ainsi que sur quelques parcelles isolées (Essartout).
- De la commune de Romans, au Bois des Ussiaux et sur l'ancien champ de tir (sur le territoire de la commune de Peyrins).
- De la Communauté de communes du Pays de l'Herbasse, à Champos.

2. Les outils réglementaires et juridiques ➤ Carte n°6

Les Plans d'Occupation des Sols

Toutes les communes sont dotées d'un P.O.S., à l'exception de Saint-Bardoux qui ne bénéficie actuellement d'aucun document d'urbanisme mais prépare un P.L.U., prévu pour 2004.

Il s'agit, dans le cadre du Document d'objectifs, d'identifier l'attribution de vocation des sols sur lesquels sont répertoriés les habitats d'intérêt communautaire.

Ces derniers, dans les P.O.S. existants, sont majoritairement situés sur des zones naturelles protégées (ND).

Mais de petites superficies sont localisées sur d'autres types de zonages :

- Des zones agricoles (NC) et viticoles (NCv) à Châteauneuf-sur-Isère, Charmes-sur-l'Herbasse, Clérieux, Peyrins et Romans.
- Des zones urbanisables (UC, NA, à Châteauneuf-sur-Isère ; UD, NB à Clérieux).
- Une zone naturelle à vocation touristique (Nda), relative à l'aire de camping de Champos.

Dans le projet de zonage (février 2004) du P.L.U. de Saint-Bardoux, les habitats communautaires répertoriés sont localisés au sein de zones naturelles protégées (N).

L'implantation ancienne d'habitations, au pied des coteaux, est aujourd'hui largement complétée par des lotissements récents, en particulier sur les communes de Clérieux et Saint-Bardoux. La demande en permis de construire est extrêmement forte de manière générale.

Les espaces boisés classés

Plusieurs P.O.S. intègrent des périmètres d'espaces boisés classés : la plupart des bois couronnant les coteaux sont concernés.

La prévention des risques naturels

- Le risque d'incendie apparaît sur la cartographie départementale de l'aléa feu de forêt, il est particulièrement signalé sur les Balmes de Romans et les coteaux de Peyrins en raison de la proximité des habitations. La réglementation impose un débroussaillage de la part des propriétaires sur un rayon de 50 m autour des habitations et des installations impliquant une activité humaine.

- Les risques d'érosion sont particulièrement sensibles sur ces coteaux sableux. Ils sont signalés sur la carte des risques naturels du BRGM : cette cartographie indicative fait apparaître les zones vulnérables aux mouvements de terrain, qui sont situées sur l'ensemble des versants de coteaux concernés par les habitats communautaires répertoriés.

- Des plans de prévention des risques relatifs à l'érosion existent sur les communes de Châteauneuf-sur-Isère et Clérieux :

- A Clérieux, des aléas de mouvement de terrain sont répertoriés à Pont-de-l'Herbasse ainsi qu'aux Greniers. Ils donnent lieu à des zones de risque moyen impliquant des mesures de prévention.

- A Châteauneuf-sur-Isère, ces mêmes aléas, ainsi que ceux liés à la présence de carrières souterraines, concernent de nombreuses zones sur les collines de part et d'autre du village. Ils donnent lieu à des zones de risque fort sur les pentes les plus escarpées et les falaises, ainsi qu'à des zones de risque moyen, impliquant des mesures de prévention.

Les périmètres de protection de captages d'eau

On recense trois périmètres de protection de captage, sur la zone d'étude : deux sur la commune de Romans, un sur celle de Châteauneuf-sur-Isère (zone NDc sur le P.O.S.).

Le périmètre de champ de tir

Le champ de tir militaire de Romans (propriété de l'Armée), inutilisé aujourd'hui, étend ses limites sur une partie des coteaux romans.

Les Espaces Naturels Sensibles

Deux zones ont été répertoriées dans l'inventaire des espaces naturels du département de la Drôme, réalisé en 1991 pour le Conseil général :

168 – Les Balmes de Romans (communes de Clérieux, Romans-sur-Isère et Saint-Bardoux)

169 – Butte de Châteauneuf-sur-Isère

L'Espace Naturel Sensible de La butte du Châtelard (ENS n° 169) a été acquis par la commune avec l'aide du Conseil général de la Drôme.

Inventaires sur le site

L'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) recense les milieux naturels remarquables en France.

Une seule ZNIEFF concerne le site D1 : "Bois de chêne vert de la vallée de l'Herbasse", commune de Charmes-sur-Herbasse, au nord du site D1.

Sur l'ensemble du site D1, on note la présence d'espèces et de milieux déterminants selon la méthodologie validée par le CSRPN le 31-03-1998.

Cet inventaire a été réactualisé en 2000, pour inclure le périmètre des Balmes.

Les plans de gestion forestiers existants

Le Bois des Ussiaux, dont la gestion est confiée à l'ONF sur la propriété de Romans, bénéficie d'un plan d'aménagement forestier intégrant un diagnostic et un programme d'actions sur la période 2000 – 2014.

3. Les voies de communication

➤ Carte n°8

Les chemins

Les coteaux et les zones boisées sont parcourus de nombreux chemins.

Il faut y distinguer :

- Des chemins ruraux, de propriété communale et généralement affectés à l'usage du public, répertoriés au cadastre et faisant l'objet d'une législation (*art. L.161-1 du code rural*).

- Des chemins privés, ne faisant l'objet d'aucune législation, régis par le seul droit de propriété de la parcelle dans laquelle ils se trouvent :

- Des chemins intérieurs, ici principalement des sentiers, traces de cheminements réguliers. Ils sont en théorie créés à l'initiative du propriétaire, mais dans les faits le sont souvent à son insu, par divers usagers. Ils ne sont pas répertoriés au cadastre.

- Des chemins d'exploitation, servant à « la communication entre divers héritages ou à leur exploitation » (*art. L.162-1 du code rural*). Ce sont des pistes ouvertes au sein de parcelles privées, au gré des exploitations forestières, dans les bois mais aussi à flanc de coteaux. Ils sont signalés au cadastre mais sans numéro.

Deux arrêtés municipaux interdisent la circulation des véhicules motorisés, sur la commune de Peyrins : secteur des Crozes - Bois de l'Aumône, et zone du champ de tir (sur la propriété de la commune de Romans).

Les itinéraires touristiques balisés sont décrits dans la partie « usages de loisir ».

Les routes départementales et communales

Des routes longent certains habitats communautaires, les abords pourront faire l'objet de préconisations particulières.

4. Les réseaux d'équipement

Des réseaux de gaz et d'électricité traversent le périmètre d'étude :

Une canalisation de gaz souterraine est localisée sur la commune de Saint-Bardoux.

Des lignes électriques sont présentes.

C. Les intérêts paysagers et culturels

Les paysages emblématiques :

Façades contrastant avec la plaine, visibles de loin du fait de leur relief raviné et coloré, les coteaux sableux sont porteurs d'une identité forte et marquent pour la plupart l'entrée méridionale des collines du Bas-Dauphiné.

Leur caractère naturel, à proximité de paysages fortement aménagés, leur confère une valeur d'« espaces de nature », importante dans ce contexte périurbain.

Les paysages de la Drôme des collines tirent l'essentiel de leur identité de la roche molassique qui les constituent. Ce substrat géologique détermine les bases du patrimoine local : bâti représentatif, produits emblématiques du terroir, patrimoine ethnographique révélateur de pratiques locales particulières à ce territoire...

Dans le périmètre d'étude, les éléments paysagers identitaires à relever sont :

- Les innombrables baumes, cavités creusées pour l'extraction du sable voire de la pierre, annexant la plupart des habitations adossées aux coteaux.
- Un bâti troglodytique lié à ces cavités.
- Les reliefs de molasse en général, notamment ceux marqués par des falaises et des corniches.

Ces éléments sont intimement liés aux habitats naturels. A certains endroits, dans le cadre de projets touristiques, leur mise en valeur sera associée à la gestion des habitats communautaires (projets de sentier de découverte du Châtelard, des Cactées de St Jean...).

Les sites historiques :

- Les sites d'extraction de la molasse, véritables carrières souterraines (quelques micro-sites sont à ciel ouvert), en particulier à Châteauneuf-sur-Isère et Clérieux.
- La chapelle de Saint-Jean à Clérieux.

1. L'agriculture, la sylviculture et les activités apparentées

Les exploitations agricoles

Sur l'ensemble du périmètre d'étude, on observe une grande diversité de productions agricoles, révélatrice d'une polyculture traditionnelle en Drôme des collines, relativement bien maintenue dans les zones de relief.

Les replats et les plateaux sont exploités en terres labourables, en principe utilisées en grandes cultures (céréales, fourrages) et en arboriculture, grâce au développement de l'irrigation.

Les élevages sont aujourd'hui rares sur ce secteur, le pâturage sur les coteaux par les chèvres a disparu depuis les années 50. A noter cependant un important élevage caprin au Voirasier (Ferme Capra – commune de Saint-Bardoux), en limite du périmètre.

Quelques terrains sont aujourd'hui pâturés, de façon ponctuelle, par des chevaux. Les élevages d'équidés se multiplient de manière générale, de façon très dispersée et peu concentrée, mais il s'agit pour l'essentiel d'animaux de loisir.

Les terrains sableux sont propices au maraîchage, mais ce type de production y est aujourd'hui marginal.

Les pentes escarpées des coteaux, anciennes pâtures aujourd'hui délaissées, ne sont plus concernées par les activités agricoles actuelles. La difficulté du relief et de l'accessibilité pour la mécanisation, ainsi que la sécheresse et la pauvreté des sols, ont favorisé l'abandon de ces espaces, lié au phénomène de l'intensification agricole (diminution du nombre d'exploitations et augmentation de leur surface).

Concernant les mesures agri-environnementales, il n'y a eu aucune contractualisation dans le périmètre d'étude, que ce soit au titre des opérations locales des Chambarans ou des CTE/CAD.

L'exploitation des bois

Les zones de plateaux et les hauts des versants forment de petits massifs forestiers.

Les bois privés ne font pas, de manière générale, l'objet d'une véritable exploitation. En l'absence de tradition sylvicole, peu de propriétaires s'attachent à une véritable gestion forestière.

Les bois communaux des Ussiaux (propriété de Romans) bénéficient d'un plan d'aménagement de l'ONF, tourné essentiellement vers l'accueil du public, sans objectif fort de production.

Les zones de coteaux ouverts ne présentent pas d'intérêt forestier. Seule la plantation d'arbres truffiers peut apporter une valeur économique sur ce type de terrain à condition d'être suivie.

La colonisation du pin maritime y est importante, au dépens du chêne.

Sur les plateaux, par contre, l'exploitation des taillis de châtaignier peut apporter un revenu non négligeable. Ces bois privés font l'objet de coupes à blanc, de manière ponctuelle selon les propriétaires.

La trufficulture

Les truffes (6 variétés existent) poussent spontanément sur les coteaux sableux. Le chêne truffier y trouve des terrains favorables, tout en restant soumis à des conditions de sol très localisées.

Activité agricole à part, la culture de chênes truffiers a connu un renouveau sur le secteur sous l'impulsion du syndicat local de producteurs de truffes. Cette activité nécessite beaucoup de travail pour produire de façon économique. La clôture des parcelles est nécessaire pour éviter les vols.

2. Les activités industrielles

La cartoucherie Cheditte

Les activités de cette entreprise l'obligent à délimiter un large périmètre de sécurité. La cartoucherie est propriétaire de l'ensemble des terrains constituant ce périmètre.

La gestion des habitats rejoint la nécessité d'entretien de ces espaces inutilisés, détenus uniquement par prévention.

L'entreprise « Michat » (réparation automobile)

L'entreprise est propriétaire des coteaux auxquels sont accolés ses bâtiments.

L'enlèvement de la piscine, accrochée sur le coteau par l'ancien propriétaire (Piscines Solia) à des fins publicitaires sera prévu dans les propositions de restauration d'habitat.

3. Les activités touristiques

Les prestations de tourisme

- La Maison Jaboulet a aménagé un important caveau souterrain reprenant une grande partie des anciennes carrières de molasse de Châteauneuf-sur-Isère, destiné à la conservation du vin ainsi qu'à l'accueil du public. L'aménagement des galeries induit la possibilité d'ouvrir en surface des puits d'évacuation du gaz carbonique. A long terme, de nouveaux bâtiments pourraient être envisagés sur ces propriétés. Ces projets ne menacent pas à priori les habitats communautaires présents.

- Les Cactées de Saint-Jean, à Pont-de-l'Herbasse, est une exploitation horticole qui s'oriente de plus en plus vers l'accueil pédagogique. La mise en valeur des coteaux, à travers un parcours de découverte éventuellement relié à la chapelle Saint-Jean, est envisagée dans ce projet.

- La Cave Ange accueille le public dans un caveau souterrain, ancienne carrière de molasse à flanc de coteau, à Pont-de-l'Herbasse.

- L'Hôtel-restaurant Le Tahiti comprend des bâtiments et un parking aménagés sur des terrains en coteau.

- La propriété de la base de loisir de Champos s'étend jusque sur le périmètre d'étude. Un terrain, inutilisé, représentatif de plusieurs habitats communautaires, jouxte une parcelle de camping, pour l'instant réservée aux groupes, destinée peut-être plus tard à des clients « résidentiels ». La proximité du camping semble avoir peu d'incidences jusqu'à aujourd'hui.

Les sites publics à vocation touristique

- La butte du Châtelard, à Châteauneuf-sur-Isère, a été acquise par la commune afin de garantir la préservation du site et son ouverture au public. Les véhicules y sont interdits. Un sentier de découverte est en projet afin d'y organiser la fréquentation.

La mise en valeur des carrières et troglodytes de Châteauneuf-sur-Isère, de l'autre côté du village, fait également l'objet d'un projet de sentier, retardé pour l'instant pour des raisons de sécurité.

- Le Bois des Ussiaux (propriété de la ville de Romans) est un espace voué à l'accueil du public. Il fait actuellement l'objet d'un projet d'aménagement touristique basé sur la découverte du site : un sentier d'interprétation et des aménagements sont à l'étude. Le « Parcours aventure du Bois des Ussiaux » propose depuis 2003 une activité « accrobranche », sur une parcelle de ce massif forestier.

4. Les usages de loisir

La chasse

Les zones boisées, et aussi les lisières en frange de coteaux, représentent l'essentiel des terrains de chasse pour les six A.C.C.A. concernées par le périmètre.

Les espèces chassées sont le lapin, le lièvre, le chevreuil, qui fait l'objet de battues, mais aussi la bécasse et le perdreau. Le blaireau et le renard sont aussi chassés. Le sanglier est peu présent sur le secteur.

Le lapin de garenne semble en régression sur l'ensemble du périmètre. Le maintien de sa population peut être un enjeu important pour l'entretien des pelouses sèches.

Les chasseurs empruntent de nombreux chemins et sentiers dont ils contribuent à l'entretien.

La seule réserve de chasse comprise dans le périmètre est celle de Peyrins, qui porte sur l'ensemble du massif du Bois des Ussiaux.

Les sports motorisés

Les chemins en général sont fréquentés par la moto, plus rarement par des 4x4. Certaines zones sont sujettes à une fréquentation plus régulière. Des secteurs plus localisés font l'objet d'un usage très concentré. Les véhicules empruntent aussi les itinéraires balisés (cf. § suivant).

Plusieurs pratiques peuvent être identifiées :

- L'enduro : ce sport mixte (chemins et routes) se pratique sur de grands itinéraires (50 à 80 km en moyenne). Ces usagers, essentiellement en petits groupes, peuvent potentiellement utiliser tous les chemins. De grands circuits pédestres et équestres balisés, comme la Grande Boucle des collines, permettent des itinéraires potentiels.

- Le trial : l'intérêt de ce sport est le franchissement d'obstacles. Les corniches de molasse et les terrains sableux offrent des espaces particulièrement propices à cette pratique, qui reste de fait très concentrée, sur des sites connus depuis longtemps. C'est le cas du site de la Barnière (Peyrins) et, de façon moindre, de la zone du champ de tir et des Baris (Romans) – à suivre au vu des deux récents arrêtés municipaux. Le terrain intercommunal de Champos reste menacé par cet usage.

- La moto en général : des usagers occasionnels, utilisant des catégories de véhicules moins spécifiques, fréquentent aussi les chemins mais aussi les terrains sableux connus pour le trial.

- Le quad : cette pratique, libre et diffuse, tend à se multiplier sur les chemins. Les terrains escarpés sont potentiellement favorables à une utilisation plus localisée.

- Le 4x4 : les véhicules tout-terrain à quatre roues peuvent potentiellement utiliser tous les chemins mais semblent peu présents et plus occasionnels sur le secteur que ceux à deux roues.

La randonnée pédestre et équestre, en VTT

Elle se pratique de manière diffuse au fil des itinéraires balisés.

Plusieurs boucles de randonnée balisées sont comprises dans le périmètre d'étude, mais représentent dans l'ensemble peu de chemins :

- Les boucles de randonnée pédestres départementales N° 38, 52 et 19.

- Un tronçon d'itinéraire équestre.

- Un tronçon de la Grande Boucle des collines, reprenant pour partie le tracé de l'itinéraire équestre.

Outre ces itinéraires, de nombreux chemins et sentiers, souvent privés, sont fréquentés (cf. § suivant).

La fréquentation diffuse et les lieux de concentration du public

La majeure partie des coteaux compris dans le périmètre d'étude, en particulier sur la commune de Romans, peuvent se définir comme l'un des principaux "poumons verts" de l'agglomération romanaise. Ils connaissent à ce titre une fréquentation diffuse, difficilement identifiable et quantifiable, de la part d'une grande diversité de publics.

Cette fréquentation se décline en différents usages : ballade à pied, moto occasionnelle, VTT, glissades sur des affleurements de molasse, lieux de « squatt » et de pique-nique (occasionnant feux et déchets), lieux de rassemblement, jeux de rôle (simulations de combats)...

Des terrains privés, connus depuis longtemps par la population locale, concentrent cette fréquentation : site de la Barnière (Peyrins), zone du champ de tir, Baris (Romans), sites ponctuels le long des coteaux des Balmes, à Châteauneuf et à Champos.

5. Les usages privés d'habitation

Les versants représentent souvent des espaces de proximité pour les habitations en pied de coteau, les pelouses sèches peuvent constituer l'environnement immédiat de la maison, en particulier sur les coteaux de Clérieux, Saint-Bardoux et Romans.

Ce contexte induit une prise en compte particulière des habitats: inquiétudes vis à vis des problèmes d'érosion, questions relatives aux pratiques d'entretien de ces espaces annexes de la maison.

E. Synthèse de la concertation et enjeux liés aux activités humaines

1. Organisation de l'animation

L'animation de la démarche, outre le comité de pilotage, et compte-tenu de l'éclatement du site en plusieurs périmètres, s'est articulé de la manière suivante :

- Sur les périmètres de Champos et de Châteauneuf-sur-Isère, des groupes de travail à l'échelle communale ont réunis tous les représentants des acteurs concernés.
- Sur le périmètre des « Balmes » et des Ussiaux, plus important, les rencontres se sont déclinées sous forme de réunions avec les conseils municipaux, ensuite de discussions sur le terrain associant élus, habitants propriétaires et représentants d'usagers – ouvertes aux membres du comité de pilotage.

Selon les besoins, des rencontres « techniques » ont ensuite été nécessaires pour préciser certains points, notamment concernant la gestion de sites précis.

Au préalable, des entretiens individuels avaient eu lieu avec les représentants d'usagers et les élus présidant chaque groupe de travail.

2. Positionnement des acteurs

Les différentes phases d'animation ont permis d'identifier :

- La perception de ces espaces de la part des acteurs concernés.
- Les intérêts qu'ils y prêtent.
- Leur positionnement par rapport aux propositions de gestion.

On distingue plusieurs cas de figures :

- Les problématiques de gestion de ces espaces ont, de manière générale, suscité peu d'intérêt de la part des élus, des propriétaires et des usagers, hormis les inquiétudes relatives à la propriété privée et les craintes d'interdiction de certains usages :
- Ce patrimoine naturel était méconnu et n'incitait pas une nécessité d'intervention pour beaucoup de personnes.

- Ces terrains sont généralement délaissés et non constructibles, leur gestion ne touche pas d'activité ou d'usage suscitant un intérêt direct.
- La démarche NATURA 2000 a suscité des inquiétudes auprès d'usagers fréquentant le site (notamment chasseurs, motards) et de propriétaires qui, même s'ils n'utilisent pas quotidiennement leur terrain, y témoignent un attachement affectif ; les craintes portaient sur la procédure et l'éventualité de contraintes, et non sur les problématiques de gestion elle-mêmes.

A l'inverse, certains acteurs se retrouvent dans la démarche et les propositions d'actions :

- Les éléments de connaissance apportés à cette occasion permettent une sensibilisation et une prise de conscience de la richesse de ce patrimoine naturel local.
- Cela répond à une demande de conseil pour entretenir ces espaces particuliers (ravins, secs), notamment dans un contexte de « jardin privé », proche des habitations.
- La démarche proposée va dans le sens de la volonté de valorisation de certains sites communaux, voués à l'accueil du public et à la protection de sites.
- La concertation révèle des conflits d'usages latents liés à des problèmes de surfréquentation, et permet à des propriétaires et des usagers de s'exprimer autour d'une table, et de leur apporter des ébauches de solutions.

3. Synthèse de la perception des enjeux

Acteurs concernés		Perception de la démarche et des enjeux de gestion		
		positive	neutre	négative
Collectivités	communes	Conservation d'un patrimoine naturel rare	Concerne des propriétés privées	Inquiétude relative à des projets d'aménagements
	communautés de communes	Conservation d'un patrimoine naturel rare		
Propriétaires	communes	Valorisation touristique de sites naturels	Espaces ne suscitant pas d'intérêt particulier	Inquiétude relative à des projets d'aménagements
	particuliers	Intérêt et demande de conseils en matière de gestion		
Usagers	grand public	?		
	chasseurs	Entretien des zones de lisières et des sentiers	Peu concerné par les enjeux de gestion	Inquiétude quant à l'interdiction de la chasse
	motorisés	Reconnaissance de leur usage		Inquiétude et mécontentement quant à l'interdiction du passage et de l'accès à certains terrains
Professionnels	industriels	Entretien – gestion d'espaces inutilisés	Peu concernés	
	forestiers	Opportunité d'actions de gestion		
	trufficulteurs	Connaissance des milieux, problématiques de gestion		
	agriculteurs	Entretien d'espaces	Non concernés	
	prestataires de tourisme	Valorisation d'un patrimoine, de sites		
Associations locales (de quartier, du patrimoine)		Connaissance du patrimoine, valorisation de sites		

4. Enjeux liés aux activités humaines

La gestion des habitats repose, sur l'ensemble du site, sur différents types d'enjeux :

Des espaces privés peu accessibles

Accolés à des habitations, intégrés à des propriétés

Site : principalement coteaux des « Balmes »

Les pratiques d'entretien de ces espaces, notamment celles entraînant la dénaturaion des milieux (plantations, « engazonnement », travail du sol), vont conditionner la conservation des habitats. L'abandon de certaines parcelles est aussi à prendre en compte.

Si des réticences quant à la propriété privée sont exprimées, une demande de conseil pour entretenir ces espaces arides et instables est à noter.

Des espaces accessibles fréquentés

En bord de route ou de chemin, soit privés mais fréquentés de fait depuis longtemps, soit communaux et destinés à l'ouverture au public

Site : Champos, Barnière, Champ de tir de Romans, Baris, Châtelard

La conservation des habitats est directement liée à la maîtrise de la surfréquentation, qui révèle surtout des problèmes d'usages sur terrains privés. Mais les sites communaux à vocation touristique doivent aussi intégrer une gestion adaptée à la fréquentation.

Des espaces productifs (truffe, coupe de bois, pâture à chevaux)

Site : partout, de façon très ponctuelle

La conservation des habitats peut impliquer d'envisager différemment ces usages.

PARTIE 3 - Objectifs de conservation et propositions d'actions

I. Evaluation des enjeux de conservation

A. Etat de conservation des habitats ➤ Carte n°9

PELOUSES PIONNIERES DES CORNICHES DE MOLASSE

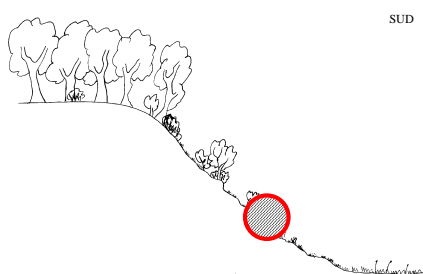
Code Corine Biotope : 34.11

Code Natura 2000 : 6110 *

Habitat prioritaire

Valeur patrimoniale : Habitat remarquable, fragile, relativement bien représenté sur le site, nécessitant des mesures de conservation et de restauration.

Etat de conservation : L'habitat est menacé par les dégradations par piétinement, glissades, et surtout par les engins motorisés (grande friabilité de la molasse).
L'évolution des milieux entourant ces corniches (fermeture des pelouses, installation de fourrés et d'arbres, colonisation par les ailantes...) conduit à la rapide disparition de l'habitat.



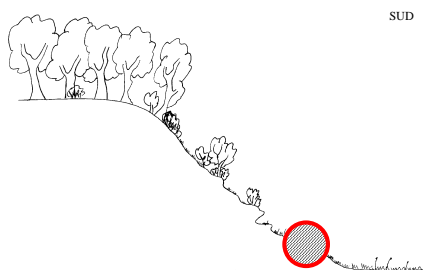
PELOUSES PIONNIERES DES SABLES XERIQUES

Code Corine Biotope : 34.12

Code Natura 2000 : 6120 *

Habitat prioritaire

Valeur patrimoniale : Habitat pionnier, à forte valeur patrimoniale, reconnu prioritaire,



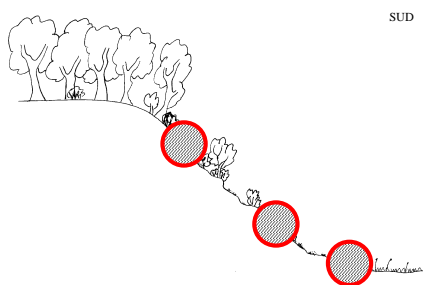
nécessitant des mesures de conservation et de restauration. C'est également un refuge pour des rares espèces protégées : orcanette des sables (*Onosma arenaria*) et bassie à fleurs laineuses (*Bassia laniflora*).

Etat de conservation : L'évolution des milieux entourant les pelouses sur sables peut conduire à la disparition de ces habitats (installations de ligneux sur les pelouses sèches). La colonisation par les espèces invasives (ailante, pins...) entraîne la disparition de l'habitat. Le passage très occasionnel d'engin peut contribuer, dans une certaine mesure, au maintien de ces habitats pionniers ; en revanche, l'intensification par surpiétinement ou surfréquentation motorisée amène leur disparition.

PELOUSES XEROPHILES SUR MOLASSE

Code Corine Biotope : 34.33

Code Natura 2000 : 6210



Habitat d'intérêt communautaire

Valeur patrimoniale : Habitat d'intérêt communautaire. Les pelouses sèches du Xerobromion sont des groupements subatlantiques de caractère sub-méditerranéen, en raréfaction générale et en limite d'aire sur le site. De nombreux insectes (orthoptères, lépidoptères, hyménoptères...) et des espèces végétales d'affinité méditerranéenne ou continentales trouvent refuge dans ces pelouses.

Etat de conservation : Bon état de conservation sur les pentes soumises à une érosion naturelle.

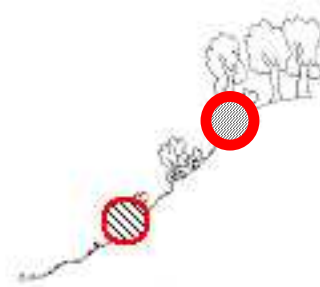
Mauvais état de conservation pour les habitats subissant l'évolution naturelle vers des fourrés thermophiles denses et des fourrés pré-forestiers, la colonisation par les pins maritimes (et plus localement par les pins noirs), ainsi que par les ailantes (vinaigriers), ou encore l'engazonnement et/ou la fertilisation des pelouses près des habitations,

Les engins motorisés sont une menace importante pour cet habitat : les perturbations d'origine mécanique sont très destructrices.

PELOUSES ESCARPEES A SESLERIE

Code Corine Biotope : 34.325

Code Natura 2000 : 6210



Habitat d'intérêt communautaire

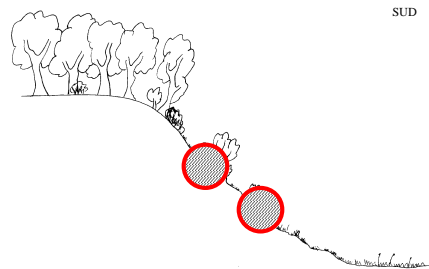
Valeur patrimoniale : Habitat d'intérêt communautaire

Etat de conservation : Bon à moyen, selon l'embroussaillage.

LISIÈRES XERO-THERMOPHILES A GERANIUM SANGUIN, FACIÈS D'EMBUISSONNEMENT DES PELOUSES SÈCHES

Code Corine Biotope : 34.4

Code Natura 2000 : 6210



Habitat d'intérêt communautaire

Valeur patrimoniale : Habitat médio-européen, primaire, très restreint, présentant une dynamique de lisière. Les ourlets à géranium sanguin, considérés comme des faciès d'emboussonnement des pelouses sèches (Rameau 2000), sont des habitats d'intérêt communautaire rattachés aux pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboussonnement sur calcaires (code 6210). Les ourlets sont le refuge de nombreuses espèces pré-forestières, recherchant des micro-climats de transition entre la pelouse sèche et ensoleillée et le couvert forestier.

Etat de conservation : Les ourlets linéaires sont fragiles et très vulnérables.

PEUPLEMENTS DE GENEVRIERS COMMUNS

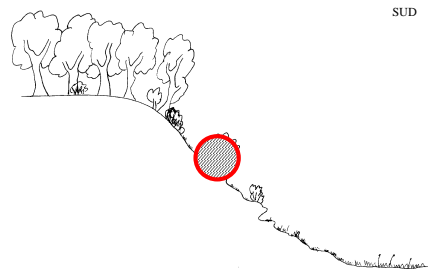
Code Corine Biotope : 31.88

Code Natura 2000 : 5130

Habitat d'intérêt communautaire

Valeur patrimoniale : Habitat d'intérêt communautaire.

Etat de conservation : bon à mauvais (fermeture par embuissonnement).



LANDES A CALLUNE

Code Corine Biotope : 31.22

Code Natura 2000 : 4030

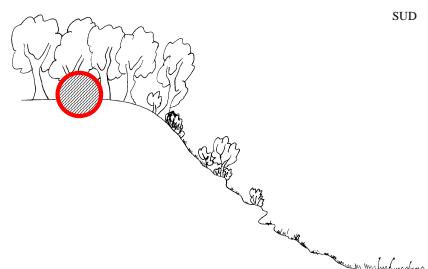
Habitat d'intérêt communautaire

Valeur patrimoniale : Habitat d'intérêt communautaire.

Etat de conservation : Moyen à mauvais.

La colonisation de la lande par des ligneux : nécessite une restauration par des coupes.

Les peuplements éparsses le long des chemins sont à renforcer en ouvrant le couvert arboré.



GAZONS NAINS A JONCS DES CRAPAUDS

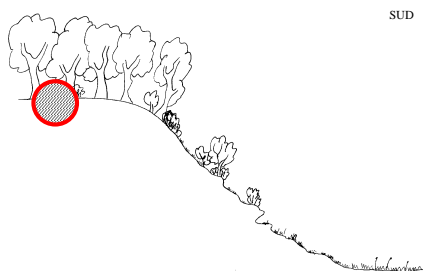
Code Corine Biotope : 22.32

Code Natura 2000 : 3130

Habitat d'intérêt communautaire

Valeur patrimoniale : Habitat communautaire intraforestier.

Etat de conservation : Habitats en régression.



LISIERES HUMIDES A MOLINIE

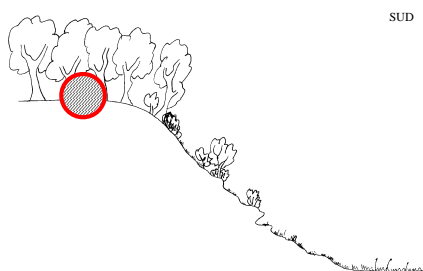
Code Corine Biotope : 37.31

Code Natura 2000 : 6410

Habitat d'intérêt communautaire

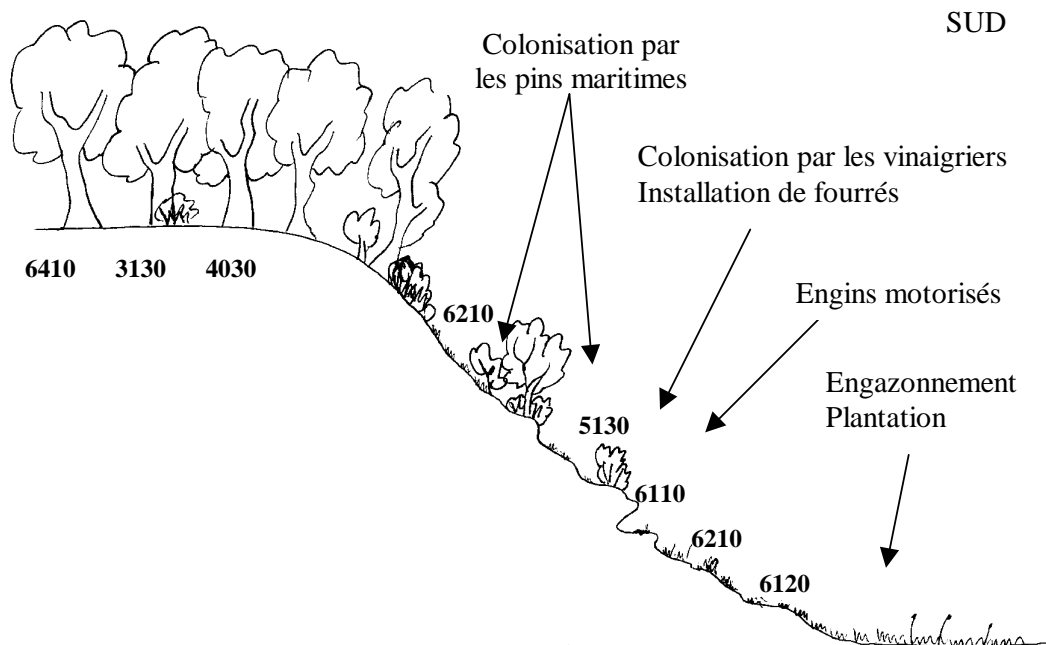
Valeur patrimoniale : Habitat communautaire.

Etat de conservation : Moyen à mauvais, selon la fermeture du couvert végétal



B. Récapitulatif des enjeux de conservation

L'état de conservation des habitats communautaires dépend à la fois de l'évolution naturelle de la végétation, et des interventions humaines passées et actuelles sur le site.



Les coteaux après 1945

Mutations économiques et sociales

Impact sur les pelouses sèches

- | | | |
|--|---|---|
| ➤ Déprise agricole | ➔ | • La végétation recolonise les espaces délaissés |
| ➤ Modification des pratiques agricoles | | |
| ➤ Urbanisation | ➔ | • Privation des accès
• Banalisation par enherbement
• Plantation d'espèces exotiques |
| ➤ Développement des activités de loisirs
<i>Marche, randonnée, cheval, moto, VTT...</i> | ➔ | • Dégradation par surfréquentation de certains milieux fragiles |

Les enjeux de conservation vont déterminer des mesures de gestion appropriées pour chaque type d'habitat.

Habitats et espèces	Enjeux de conservation		➔ Mesures de gestion préconisées
	Conditions de maintien	Facteurs de dégradation	
Pelouses pionnières des corniches (* prioritaires)	Milieux ouverts (ensoleillement)	Installation de fourrés et d'arbres Colonisation d'espèces invasives	Surveillance de la dynamique de la végétation, notamment des espèces invasives – entretien léger Reconquête des milieux ouverts fortement embuissonnés – débroussaillage, coupes sélectives Gestion de la fréquentation sur les sites sensibles et dégradés Maintien et renforcement de la population de lapin de Garenne
Pelouses pionnières des sables xériques (* prioritaires)	Milieux ouverts (ensoleillement) Rôle de l'érosion naturelle et de la présence du lapin de Garenne	Erosion humaine due à la surfréquentation : surpiétinement, glissades, passages de véhicule motorisé Dénaturation : fertilisation, engazonnement, plantations Utilisation de produits phytosanitaires	
Pelouses sèches			
Formations à genévrier	Mosaïque de pelouses	Fermeture des milieux	Maintien d'une mosaïque de pelouses
Lisières	Zones de transition entre pelouses et bois	Utilisation de produits phytosanitaires Destruction	Maintien d'une lisière naturelle entre bois et pelouses
Landes à callune	Milieux ouverts imbriqués aux milieux forestiers	Colonisation par des ligneux Fermeture des bois	Maintien de zones ouvertes par des coupes
Prairies à molinie			
Gazons nains à jonc des crapauds			
Lucane cerf-volant Grand capricorne	Présence de bois morts, et d'arbres vieux ou sénescents	Gestion forestière excluant la présence de bois morts et de vieux arbres	Maintien de bois morts, et d'arbres vieux ou sénescents

II. Mesures de gestion

A. Récapitulatif des mesures

1. Objectifs de gestion

Objectif	Intitulé de la mesure		Contractualisation	Investissement	Priorité	Habitats (* prioritaires)							Espèces				
						Sables xériques 6120 *	Pelouses corniches 6110 *	Pelouses sèches 6210	Formations à genévriers 5130	Lisières 6210	Landes à callune 4030	Prairies à molinie 6410	Gazons nains à jonc des crapauds 3130	Lucane cerf-volant	Grand capricorne		
Maintien des habitats préservés	M1	Maintien des pelouses sèches et de leur mosaïque			1												
	M2	Gestion adaptée des ouvrages linéaires			1												
	M3	Maintien des prairies de fauche			2												
	M4	Maintien de la mosaïque des milieux forestiers			2												
Restauration des habitats dégradés	R1	Restauration des pelouses sèches et de leur mosaïque			1												
	R2	Restauration d'anciennes pelouses sèches boisées			2												
	R3	Gestion de la fréquentation sur le site des Baris			1												
	R4	Gestion de la fréquentation sur le site de la Barnière			1												
	R5	Gestion de la fréquentation sur le site de Champos			1												
	R6	Gestion de la fréquentation sur le site du Châtelard			1												

Objectif	Intitulé de la mesure		Contractualisation	Investissement	Priorité	Habitats							Espèces		
						Sables xériques 6120 *	Pelouses corniches 6110 *	Pelouses sèches 6210	Formations à genévriers 5130	Lisières 6210	Landes à callune 4030	Prairies à molinie 6410	Gazons nains à jonc des crapauds 3130	Lucane cerf-volant	Grand capricorne
Information et sensibilisation	I1	Gestion de la surfréquentation à l'échelle intercommunale			1										
	I2	Valorisation du site de Saint-Jean			2										
	I3	Sentier de découverte du Bois des Ussiaux			1										
	I4	Réalisation d'une plaquette à destination des propriétaires et des usagers			1										
Actions transversales	T1	Acquisition par la collectivité d'habitats prioritaires menacés			2										
	T2	Analyse des risques d'érosion			1										
	T3	Suivi des habitats prioritaires de Champos			1										
	T4	Suivi des populations de genévriers			2										
	T5	Suivi des populations d'insectes xylophages			2										
Compléments d'études	E1	Réalisation d'inventaires faunistiques complémentaires			3										
	E2	Restauration ou maintien d'habitats prioritaires à l'aide du lapin			2										
	E3	Etude de l'extension du site			3										

Objectif	Intitulé de la mesure		Contractualisation	Investissement	Priorité	Habitats							Espèces		
						Sables xériques 6120 *	Pelouses corniches 6110 *	Pelouses sèches 6210	Formations à genévriers 5130	Lisières 6210	Landes à callune 4030	Prairies à molinie 6410	Gazons nains à jonc des crapauds 3130	Lucane cerf-volant	Grand capricorne
Mise en œuvre du document d'objectifs	D1	Formation de l'équipe de gestion			1										
	D2	Formation du personnel assermenté			2										
	D3	Animation et suivi du site			1										

2. Echancier des mesures

Objectif	Intitulé de la mesure	Echéancier					
		2005	2006	2007	2008	2009	2010
Maintien des habitats préservés	M1	Maintien des pelouses sèches et de leur mosaïque					
	M2	Gestion adaptée des ouvrages linéaires					
	M3	Maintien des prairies de fauche					
	M4	Maintien de la biodiversité forestière					
Restauration des habitats dégradés	R1	Restauration des pelouses sèches et de leur mosaïque					
	R2	Restauration d'anciennes pelouses sèches boisées					
	R3	Gestion de la fréquentation sur le site des Baris					
	R4	Gestion de la fréquentation sur le site de la Barnière					
	R5	Gestion de la fréquentation sur le site de Champos					
	R6	Gestion de la fréquentation sur le site du Châtelard					
Information et sensibilisation	I1	Gestion de la surfréquentation à l'échelle intercommunale					
	I2	Valorisation du site de Saint-Jean					
	I3	Sentier de découverte du Bois des Ussiaux					
	I4	Réalisation d'une plaquette à destination des propriétaires et des usagers					
Actions transversales	T1	Acquisition par la collectivité d'habitats prioritaires menacés					
	T2	Analyse des risques d'érosion					
	T3	Suivi des habitats prioritaires de Champos					
	T4	Suivi des populations de genévriers					
	T5	Suivi des populations d'insectes xylophages					
Compléments d'études	E1	Réalisation d'inventaires faunistiques complémentaires					
	E2	Restauration ou maintien d'habitats prioritaires à l'aide du lapin					
	E3	Etude de l'extension du site					
Mise en œuvre du document d'objectifs	D1	Formation de l'équipe de gestion					
	D2	Formation du personnel assermenté					
	D3	Animation et suivi du site					

3. Répartition des mesures par communes

Objectif	Intitulé de la mesure	Communes concernées					
		Charmes-sur-Herbasse	Châteauneuf-sur-Isère	Clérieux	Peyrins	Romans-sur-Isère	Saint-Bardoux
Maintien des habitats préservés	M1	Maintien des pelouses sèches et de leur mosaïque					
	M2	Gestion adaptée des ouvrages linéaires					
	M3	Maintien des prairies de fauche					
	M4	Maintien de la biodiversité forestière					
Restauration des habitats dégradés	R1	Restauration des pelouses sèches et de leur mosaïque					
	R2	Restauration d'anciennes pelouses sèches boisées					
	R3	Gestion de la fréquentation sur le site des Baris					
	R4	Gestion de la fréquentation sur le site de la Barnière					
	R5	Gestion de la fréquentation sur le site de Champos					
	R6	Gestion de la fréquentation sur le site du Châtelard					
Information et sensibilisation	I1	Gestion de la surfréquentation à l'échelle intercommunale					
	I2	Valorisation du site de Saint-Jean					
	I3	Sentier de découverte du Bois des Ussiaux					
	I4	Réalisation d'une plaquette à destination des propriétaires et des usagers					
Actions transversales	T1	Acquisition par la collectivité d'habitats prioritaires menacés					
	T2	Analyse des risques d'érosion					
	T3	Suivi des habitats prioritaires de Champos					
	T4	Suivi des populations de genévriers					
	T5	Suivi des populations d'insectes xylophages					
Compléments d'études	E1	Réalisation d'inventaires faunistiques complémentaires					
	E2	Restauration ou maintien d'habitats prioritaires à l'aide du lapin					
	E3	Etude de l'extension du site					
Mise en œuvre du document d'objectifs	D1	Formation de l'équipe de gestion					
	D2	Formation du personnel assermenté					
	D3	Animation et suivi du site					

B. Fiches opérationnelles des mesures de gestion

➤ Cartes n°10 et 11

1. Descriptif des mesures

Mesure M1	54
Maintien des pelouses sèches et de leur mosaïque	54
Mesure M2	55
Gestion adaptée des ouvrages linéaires	55
Mesure M3	56
Maintien des prairies de fauche	56
Mesure M4	57
Maintien de la mosaïque des milieux forestiers	57
Mesure R1	58
Restauration des pelouses sèches et de leur mosaïque	58
Mesure R2	59
Restauration d'anciennes pelouses sèches boisées	59
Mesure R3	60
Gestion de la fréquentation sur le site des Baris	60
Mesure R4	61
Gestion de la fréquentation sur le site de la Barnière	61
Mesure R5	62
Gestion de la fréquentation sur le site de Champos	62
Mesure R6	63
Gestion de la fréquentation sur le site du Châtelard	63
Mesure I1	64
Gestion de la fréquentation des véhicules à l'échelle intercommunale	64
Mesure I2	65
Valorisation du site de Saint-Jean	65
Mesure I3	66
Sentier de découverte du Bois des Ussiaux	66
Mesure I4	67
Réalisation d'une plaquette à destination des propriétaires	67
Mesure T1	68
Acquisition par la collectivité d'habitats prioritaires menacés	68
Mesure T2	69
Analyse des risques d'érosion	69
Mesure T3	70
Suivi des habitats prioritaires de Champos	70
Mesure T4	71
Suivi des populations de genévriers	71
Mesure T5	72
Suivi des populations d'insectes xylophages	72
Mesure E1	73
Réalisations d'inventaires faunistiques complémentaires	73
Mesure E2	74
Restauration ou maintien d'habitats prioritaires à l'aide du lapin	74
Mesure E3	75
Etude de l'extension du site	75
Mesure D1	76
Formation du personnel technique et des propriétaires contractants	76
Mesure D2	77
Formation du personnel assermenté	77
Mesure D3	78
Animation et suivi du site	78

Mesure M1

Maintien des pelouses sèches et de leur mosaïque

Objectif de la mesure

Maintenir des pelouses en bon état de conservation

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
5130	Formations à genévriers	Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

- ✓ Maintien des milieux ouverts et des faciès d'embuissonnement :
- ✓ Maîtrise de la colonisation par les ligneux : surveillance, maintien en conformité avec l'état des lieux initial (cartographie des habitats naturels)
- ✓ Elimination manuelle des espèces invasives (ailante, pin maritime...) : débroussaillage et bûcheronnage ponctuels selon les cas

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total / an
Débroussaillage léger	20 journées / an	7 000 €
Bûcheronnage ponctuel		
Débardage (traction animale)	5 journées / an	1 750 €
Total des actions sur 6 ans		52 500 €

* 350 € / journée

Indicateurs de suivi

Surfaces contractualisées, suivi des habitats (mesure D3), étude de l'évolution des populations d'insectes (lépidoptères, orthoptères) – (mesure E1)

Maître d'ouvrage

Propriétaire ou gestionnaire (par convention avec le propriétaire)

Plan de financement

Etat/Europe (contrat NATURA 2000) : 100%

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure M2

Gestion adaptée des ouvrages linéaires

Objectif de la mesure

Préserver les habitats communautaires sujets à des travaux d'entretien et de maintenance (talus et falaises de bords de routes communales et départementales, tracés de réseaux de gaz et d'électricité), par une gestion différenciée

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'emboisement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

- ✓ Cartographie des zones concernées
- ✓ Protocole d'intervention de travaux avec les services concernés (EDF-GDF) : déclaration de tous travaux situés en ZSC, visite(s) de terrain afin de préciser les interventions
- ✓ Protocole d'intervention d'entretien avec les services concernés (DDE-STD, communes) : prise en compte de la ZSC, déclaration de travaux, information auprès des techniciens communaux et chefs d'équipe de la DDE

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total
Cartographie	3 journées	1 200 €
Définition d'un protocole	4 journées	1 600 €
Information - visites	4 journées / an	1 600 €
Total des actions sur 6 ans		12 400 €

* 400 € / journée

Indicateurs de suivi

Cartographie, signature du protocole, information des techniciens, visites de terrain

Maître d'ouvrage

Opérateur (structure animatrice)

Plan de financement

Etat/Europe : 100 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure M3

Maintien des prairies de fauche

Objectif de la mesure

Maintenir et améliorer la diversité de pelouses sèches fauchées (3 ha)

Habitat concerné

6210 Pelouses sèches Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

Entretien par fauche tardive, avec exportation de la matière organique, ou par pâturage extensif

Coût de la mesure

Actions	Quantités	Totaux
Indemnisation fauche tardive	/ha	
Total des actions		

Indicateurs de suivi

Surfaces contractualisées, suivi des habitats (mesure D3)

Maître d'ouvrage

Propriétaire ou gestionnaire (par convention avec le propriétaire)

Plan de financement

Etat/Europe (contrat NATURA 2000) : 100%

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1	2	3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010		

Mesure M4

Maintien de la mosaïque des milieux forestiers

Objectif de la mesure

Favoriser une gestion forestière propice :

- à la conservation des habitats d'espèces communautaires (chauves-souris, lucane cerf-volant, grand capricorne) : création d'îlots de vieillissement
- à la conservation des habitats communautaires intégrés aux milieux forestiers : maintien d'habitats ponctuels (landes à callune, prairies à molinie, gazons nains)

Habitats et espèces concernés

Habitats d'espèces :		
	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Directive Habitat annexe II
	Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Directive Habitat annexe II
4030	Landes à callunes	Habitat d'intérêt communautaire
6410	Prairies à molinie	Habitat d'intérêt communautaire
3130	Gazons nains à jonc des crapauds	Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

- ✓ Installation d'un réseau d'îlots de vieillissement dans les massifs forestiers, essentiellement de feuillus :
 - Conservation des arbres vieux ou déperissants
 - Maintien de gros bois mort au sol et de souches en place
- ✓ Maintien des habitats ponctuels intégrés aux milieux forestiers (lande à callunes, prairie à molinie...) :
 - Maintien et création de landes, maintien et amélioration des lisières
 - Maintien et création de mares et d'ornières

Coût de la mesure

Actions	Quantités	Coût total
Indemnisation manque à gagner (vieux arbres)	1 arbre / ha (300) x 90 €	27 000 €
Travaux d'ouverture (landes, lisières, mares)	10 journées x 350 €	3 500 €
Total des actions sur 6 ans		30 500 €

Indicateurs de suivi

Surfaces contractualisées, suivi des populations (mesure T5) et des habitats (mesure D3)

Maître d'ouvrage

Propriétaire pour l'indemnisation manque à gagner
Propriétaire ou gestionnaire (par convention avec le propriétaire) pour les travaux

Plan de financement

Etat/Europe (contrat NATURA 2000) : 100%

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure R1

Restauration des pelouses sèches et de leur mosaïque

Objectif de la mesure

Restaurer des pelouses en mauvais état de conservation :

- Eliminer les fourrés et les arbres entraînant la fermeture des pelouses
- Eliminer les espèces invasives exogènes

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourllets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
5130	Formations à genévriers	Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

- ✓ Débroussaillage des pelouses fortement embuissonnées ou en voie de fermeture, rétablissement d'une mosaïque de milieux (pelouses et faciès d'embuissonnement) :
 - Débroussaillage manuel (sélectif) des fourrés, avec suppression des espèces invasives exogènes (ailante, faux acacia, cactus...)
 - Coupe ponctuelle de pins noirs et maritimes colonisant d'anciennes pelouses, ouverture du couvert forestier au-dessus des corniches
 - Débardage à cheval pour limiter l'impact au sol
- ✓ Prise en compte de la dynamique d'érosion (protocole de suivi) – (mesure T2)
- ✓ Travaux spécifiques (enlèvement de l'enseigne-piscine aux Greniers...)

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total / an	
Débroussaillage	30 journées / an	10 500 €	sur 40 ha
Bûcheronnage			
Débardage (traction animale)	10 journées / an	3 500 €	
Travaux spécifiques	Intervention grue : 800 €	800 €	
Total des actions sur 6 ans		84 800 €	

*350 € / journée

Indicateurs de suivi

Surfaces contractualisées, état des lieux et suivi des habitats (mesure D3)

Maître d'ouvrage

Propriétaire ou gestionnaire (par convention avec le propriétaire)

Plan de financement

Etat/Europe (contrat NATURA 2000) : 100%

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure R2

Restauration d'anciennes pelouses sèches boisées

Objectif de la mesure

Restaurer des pelouses en mauvais état de conservation suite à des plantations de pins

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

- ✓ Réhabilitation d'anciennes pelouses plantées de pins noirs ou colonisées par des pins maritimes :
 - Coupe de pins noirs et maritimes
 - Débardage à cheval pour limiter l'impact au sol
- ✓ Prise en compte de la dynamique d'érosion (protocole de suivi) – (mesure T2)

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total / an
Bûcheronnage	2 journées / an	700 €
Débardage (traction animale)	2 journées / an	700 €
Total des actions sur 6 ans		8 400 €

* 350 € / journée

Indicateurs de suivi

Surfaces contractualisées, relevés floristiques et faunistiques (mesure D3)

Maître d'ouvrage

Propriétaire ou gestionnaire (par convention avec le propriétaire)

Plan de financement

Etat/Europe (contrat NATURA 2000) : 100%

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1	2	3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010		

Mesure R3

Gestion de la fréquentation sur le site des Baris (TC de Romans)

Objectif de la mesure

Restaurer des habitats dégradés par une surfréquentation du site :

- Interdire l'accès des habitats sensibles aux véhicules motorisés
- Sensibiliser le public à la richesse patrimoniale du site et à sa conservation

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourllets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

✓ Gestion de la fréquentation :

- Réalisation et pose de deux barrières-chicanes aux entrées du chemin communal
- Réalisation et pose d'une barrière de 150 m en bord de route afin de matérialiser les limites du terrain et d'empêcher les incursions de véhicules

✓ Sensibilisation du public :

Conception, fabrication et pose de deux panneaux d'information (à l'entrée du site en bord de route, à l'entrée du chemin)

- ✓ Nettoyage du site
- ✓ Coordination du projet avec les propriétaires

Coût de la mesure

Actions	Quantités	Coût total
Fabrication et pose de barrières-chicanes	2 barrières x 300 €	600 €
Fabrication et pose d'une barrière	150 m x 9,50/ml	1 425 €
Conception, fabrication et pose de panneaux d'information	2 panneaux x 1500 €	3 000 €
Nettoyage du site	4 journées x 350 €	1 400 €
Animation, coordination	4 journées x 400 €	1 600 €
Total des actions		8 025 €

Indicateurs de suivi

Réalisation des aménagements, suivi de la fréquentation (mesure D3)

Maître d'ouvrage

Commune de Romans (par convention avec le propriétaire)

Plan de financement

Etat : 50% ; Conseil Général : 30 % ; Collectivités, autres financements : 20 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure R4

Gestion de la fréquentation sur le site de la Barnière (TC de Peyrins)

Objectif de la mesure

Restaurer des habitats dégradés par une surfréquentation du site :

- Interdire l'accès des habitats sensibles aux véhicules motorisés
- Canaliser le public le long du chemin communal (itinéraire balisé)
- Sensibiliser le public à la richesse patrimoniale du site et à sa conservation

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'emboisement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
5130	Formations à genévriers	Habitat d'intérêt communautaire

Population importante de scabieuse cendrée (Scabiosa canescens), espèce protégée Région

Descriptif de la mesure

- ✓ Gestion de la fréquentation :
 - Réalisation et pose de deux barrières-chicanes aux entrées du chemin communal
 - Réalisation et pose d'une barrière permettant de matérialiser la limite du chemin (virage)
- ✓ Sensibilisation du public :
 - Conception, fabrication et pose de deux panneaux d'information aux entrées du site
 - Conception, fabrication et pose de six bornes d'interprétation
- ✓ Nettoyage du site
- ✓ Coordination du projet en partenariat avec la municipalité, les propriétaires et les usagers

Coût de la mesure

Actions	Quantités	Coût total
Fabrication et pose de barrières-chicanes	2 barrières x 300 €	600 €
Fabrication et pose d'une barrière	20 m x 9,50/ml	190 €
Conception, fabrication et pose de supports d'information	2 panneaux x 1500 € 6 bornes x 700 €	3 000 € 4 200 €
Nettoyage du site	4 journées x 350 €	1 400 €
Coordination, suivi	4 journées x 400 €	1 600 €
Total des actions		10 990 €

Indicateurs de suivi

Réalisation des aménagements, suivi de la fréquentation (mesure D3)

Maître d'ouvrage

Commune de Peyrins ou Communauté de communes du Pays de Romans

Plan de financement

Etat: 50% ; Conseil Général : 30 % ; Collectivités : 20 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure R5

Gestion de la fréquentation sur le site de Champos (TC de Charmes sur l'Herbasse)

Objectif de la mesure

Restaurer des habitats dégradés par une surfréquentation du site :

- Interdire l'accès des habitats sensibles aux véhicules motorisés
- Canaliser le public le long du chemin communal (itinéraire balisé)
- Sensibiliser le public à la richesse patrimoniale du site et à sa conservation

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
5130	Formations à genévriers	Habitat d'intérêt communautaire

Station isolée d'Onosma arenaria (Orcanette des sables), espèce protégée et inscrite au livre rouge national

Descriptif de la mesure

- ✓ Gestion de la fréquentation motorisée :
 - Réalisation et pose de deux barrières-chicanes aux entrées du chemin communal
 - Conception, fabrication et pose d'un panneau d'information à l'entrée du site (accès route)
- ✓ Gestion de la fréquentation piétonne :
 - Réalisation et pose d'une barrière basse matérialisant l'itinéraire balisé traversant le site
 - Conception, fabrication et pose d'un panneau d'information à l'entrée du site (accès piéton)
- ✓ Coordination du projet en partenariat avec les propriétaires

Coût de la mesure

Actions	Quantité	Coût total
Fabrication et pose de barrières-chicanes	2 barrières x 300 €	600 €
Fabrication et pose d'une barrière basse	20 m x 9,50/ml	190 €
Conception, fabrication et pose de panneaux d'information	2 panneaux x 1500 €	3 000 €
Coordination	4 journées x 400 €	1 600 €
Total des actions		5 390 €

Indicateurs de suivi

Réalisation des aménagements, suivi de la fréquentation (mesure D3), suivi de l'habitat prioritaire (mesure T3)

Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de l'Herbasse

Plan de financement

Etat : 50% ; Conseil Général : 30 % ; Collectivités : 20 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure R6

Gestion de la fréquentation sur le site du Châtelard (TC de Châteauneuf sur Isère)

Objectif de la mesure

Organiser la fréquentation du public sur le site communal du Châtelard :

- Canaliser le public selon un itinéraire respectant la conservation des habitats
- Empêcher la surfréquentation des habitats sensibles
- Sensibiliser le public à la richesse patrimoniale du site et à sa conservation

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
5130	Formations à genévriers	Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

- ✓ Conception d'un itinéraire : définition du tracé et du contenu de découverte, cahier des charges des aménagements et des équipements nécessaires à une découverte adaptée du site
- ✓ Réalisation d'un itinéraire : conception et réalisation des supports de découverte (panneaux, bornes)
- ✓ Fabrication et pose d'une barrière matérialisant la limite du site (côté parking)
- ✓ Pose de seuils en bois sur les tronçons sensibles à l'érosion
- ✓ Coordination du projet en partenariat avec la municipalité et l'association Châteauneuf histoire et patrimoine
- ✓ Suivi des équipements et de la fréquentation

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total
Conception d'un itinéraire	15 journées x 400 €	6 000 €
Fabrication et pose des supports de découverte	4 panneaux x 1500 € 8 bornes x 700 €	6 000 € 5 600 €
Fabrication et pose d'une barrière	100 m x 9,50 / ml	950 €
Pose de seuils	40 m x 22 € / ml	880 €
Coordination et suivi	6 journées x 400 €	2 400 €
Total des actions		21 830 €

Indicateurs de suivi

Réalisation des aménagements, suivi de la fréquentation et de ses impacts éventuels

Maître d'ouvrage

Propriétaire (commune de Châteauneuf-sur-Isère)

Plan de financement

Etat : 50% ; Conseil Général : 30 % ; Collectivités : 20 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure I1

Gestion de la fréquentation des véhicules à l'échelle intercommunale

Objectif de la mesure

Préserver l'ensemble des habitats communautaires menacés par la surfréquentation des véhicules :

- Mieux connaître les enjeux de fréquentation sur l'ensemble du périmètre et de son contexte territorial (2 communautés de communes concernées)
- Poursuivre la concertation engagée avec les usagers (mesures R3, R4) et proposer une gestion intercommunale de l'usage des chemins et des espaces
- Informer et sensibiliser les usagers

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'emboisement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
5130	Formations à genévriers	Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

- ✓ Etude de la fréquentation
- ✓ Mise en place d'une démarche de concertation : animation auprès des usagers, mise en place d'actions concrètes
- ✓ Communication : plaquette et affiche d'information à diffuser auprès du public et notamment des usagers de véhicules

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total
Etude de la fréquentation	20 journées	8 000 €
Animation auprès des usagers	15 journées	6 000 €
Supports de communication	4 journées	1 600 €
	Fabrication - diffusion	5 000 €
Total des actions		20 600 €

* 400 € / journée

Indicateurs de suivi

Etude de la fréquentation, mise en œuvre de l'animation, réalisation et diffusion de supports de communication, suivi des habitats et de la fréquentation (mesure D3)

Maître d'ouvrage

Opérateur (structure animatrice) ou communautés de communes

Plan de financement

Etat : 100 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure I2

Valorisation du site de Saint-Jean (TC de Clérieux)

Objectif de la mesure

Préserver un site remarquable et démonstratif :

- Sensibiliser le public à la richesse patrimoniale du site et à sa conservation
- Canaliser le public selon un itinéraire respectant la conservation des habitats

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
5130	Formations à genévriers	Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

- ✓ Conception et réalisation d'un support d'information en bordure du chemin communal
- ✓ Coordination du projet avec la commune de Clérieux

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total
Conception du support de découverte	2 journées x 400 €	800 €
Fabrication et pose		1 500 €
Coordination	2 journées x 400 €	800 €
Total des actions		3 100 €

Indicateurs de suivi

Réalisation du support d'information

Maître d'ouvrage

Commune de Clérieux

Plan de financement

Etat : 80 %

Collectivités : 20 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1	2	3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010		

Mesure I3

Sentier de découverte du Bois des Ussiaux (TC de Peyrins)

Objectif de la mesure

Sensibiliser le public sur le Bois des Ussiaux, site à vocation d'accueil touristique :

- Sensibiliser le public à la richesse patrimoniale du site et à sa conservation
- Canaliser le public selon un itinéraire respectant la conservation des habitats

Habitats et espèces concernés

Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Directive Habitat annexe II
Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Directive Habitat annexe II

Descriptif de la mesure

- ✓ Réalisation d'un itinéraire (d'après les études préalables déjà réalisées en partie) : conception et réalisation des supports de découverte, fabrication et mise en place des aménagements nécessaires
- ✓ Coordination du projet en partenariat avec la municipalité et l'ONF

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total
Conception des supports de découverte	40 journées	16 000 €
Fabrication et pose des aménagements		14 500 €
Coordination	2 journées	800 €
Total des actions		31 300 €

* 400 € / journée

Indicateurs de suivi

Réalisation de l'itinéraire, suivi de la population de lucane (mesure T6)

Maître d'ouvrage

Propriétaire (commune de Romans-sur-Isère)

Plan de financement (à titre indicatif sur le projet global de la ville de Romans)

Commune : 40 %

Région (CDPRA) : 30 %

Europe (LEADER+ Chambarans) : 30 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure I4

Réalisation d'une plaquette à destination des propriétaires

Objectif de la mesure

Sensibiliser les propriétaires à la conservation des habitats communautaires : réaliser un document de présentation du site et des actions engagées, indiquant les pratiques adaptées à la conservation des habitats et des espèces

Habitats et espèces concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourllets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
5130	Formations à genévriers	Habitat d'intérêt communautaire
4030	Landes à callunes	Habitat d'intérêt communautaire
6410	Prairies à molinie	Habitat d'intérêt communautaire
3130	Gazons nains à jonc des crapauds	Habitat d'intérêt communautaire
	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Directive Habitat annexe II
	Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Directive Habitat annexe II
	Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	Directive Oiseaux annexe II
	Grand-duc (<i>Bubo bubo</i>)	Directive Oiseaux annexe II
	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Directive Oiseaux annexe II

Descriptif de la mesure

- ✓ Conception du contenu
- ✓ Conception graphique et impression
- ✓ Diffusion : envoi aux propriétaires, distribution lors de l'animation du site

Coût de la mesure

Actions	Quantités	Totaux
Conception du contenu	4 journées x 400 €	1 600 €
Fabrication - diffusion		5 000 €
Total des actions		6 600 €

Indicateurs de suivi

Réalisation de la plaquette

Maître d'ouvrage

Etat ou opérateur (structure animatrice)

Plan de financement

Etat/Europe : 100 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure T1

Acquisition par la collectivité d'habitats prioritaires menacés

Objectif de la mesure

Préserver par l'acquisition des habitats prioritaires menacés, imbriqués dans des ensembles d'habitats communautaires :

- Acquérir par la collectivité des parcelles comprenant des habitats prioritaires, notamment sujets à la surfréquentation, afin de faciliter une gestion d'ensemble adaptée
- Garantir par un pouvoir de préemption la conservation des habitats

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire

Descriptif de la mesure

- ✓ Aide à l'achat de terrains par la collectivité :
 - commune de Châteauneuf-sur-Isère : abords du village (déjà loués en bail emphytéotique)
 - commune de Romans : frange de coteaux des Baris (site prioritaire) à Ferme Garnier
 - commune de Peyrins : Barnière
 - commune de Charmes-sur-Herbasse : Champos
- ✓ Coordination (demande de droit de préemption ; contacts des propriétaires et des organismes fonciers et agricoles)

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total
Achat de terrains à Châteauneuf-sur-Isère	7 ha	3 500 €
Achat de terrains à Romans	12 ha dont 3,5 ha prioritaires (Baris)	6 000 €
Achat de terrains à Peyrins	7 ha	3 500 €
Achat de terrains à Charmes-sur-Herbasse	1 ha	500 €
Coordination	5 journées	2 000 €
Total des actions	27 ha	15 500 €

* 400 € / journée, 500 € / ha (évaluation des domaines prépondérante)

Indicateurs de suivi

Surfaces achetées et contractualisées

Maître d'ouvrage

Collectivités concernées

Plan de financement

Etat : 60 %, Conseil Général : 20 %, collectivités : 20 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure T2

Analyse des risques d'érosion

Objectif de la mesure

Prévenir les risques d'érosion sur des zones sensibles (massif des Balmes) :

- Analyser la dynamique d'érosion sur des sites concernés par l'entretien et la restauration d'habitats : évaluer l'influence de l'enlèvement de la couverture arborée ou arbustive sur l'érosion des sols
- Orienter les actions d'entretien et de restauration en fonction des risques

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'emboisement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

- ✓ Cartographie des zones à risques sur le secteur des Balmes de Romans (22 ha)
- ✓ Désignation de 4 petits bassins-versants expérimentaux :
 - Mise en place d'un équipement de mesure (seuils et pluviographe)
 - Suivi de l'évolution des sols et de l'érosion (intervention après chaque épisode pluvieux d'importance)
 - Définition des modalités d'actions en fonction des résultats obtenus

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total
Cartographie des zone à risques	3 journées	1 350 €
Équipement de 4 bassins-versants	3 700 € / bassin	14 800 €
Suivi	15 journées	6 750 €
Définition des modalités d'actions	5 journées	2 250 €
Total des actions		25 150 €

* 450 € / journée

Indicateurs de suivi

Résultats de l'analyse, orientation des actions d'entretien et de restauration des habitats

Maître d'ouvrage

Etat

Plan de financement

Etat : 100 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure T3

Suivi des habitats prioritaires de Champos (TC de Charmes sur l'Herbasse)

Objectif de la mesure

Suivre un habitat prioritaire remarquable comprenant une population d'*Onosma arenaria* (orcanette des sables) - répertoriée au livre rouge national

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

- ✓ Evaluation de l'état initial : mise en place de 5 placettes sur le site
- ✓ Protocole de suivi et diagnostic

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total
Evaluation de l'état initial	1 journée	400 €
Protocole de suivi, diagnostic	3 journées / an	1 200 €
Total des actions sur 6 ans		7 600 €

* 400 € / journée

Indicateurs de suivi

Suivi des habitats (mesure D3) et de la population d'*Onosma arenaria*

Maître d'ouvrage

Etat ou opérateur (structure animatrice)

Plan de financement

Etat/Europe : 100 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure T4

Suivi des populations de genévriers

Objectif de la mesure

Suivre les populations de genévriers pour assurer leur conservation

Habitat concerné

5130 Formations à genévriers

Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

- ✓ Evaluation de l'état initial : mise en place de 5 placettes sur le site
- ✓ Protocole de suivi et diagnostic

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total
Evaluation de l'état initial	2 journées	800 €
Suivi et diagnostic première année	3 journées	1 200 €
Suivi et diagnostic dernière année	3 journées	1 200 €
Total des actions		3 200 €

* 400 € / journée

Indicateurs de suivi

Suivi de la population

Maître d'ouvrage

Etat ou opérateur (structure animatrice)

Plan de financement

Etat/Europe : 100 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1	2	3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010		

Mesure T5

Suivi des populations d'insectes xylophages

Objectif de la mesure

Préserver des espèces d'intérêt communautaire :

- Mieux connaître les populations actuelles
- Orienter des actions de gestion forestières pour leur préservation (mesure M4)

Espèces concernées

Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Directive Habitat annexe II
Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Directive Habitat annexe II

Descriptif de la mesure

- ✓ Evaluation de l'état initial :
 - Définition de zones d'études, à suivre sur les 6 années
 - Inventaire des vieux arbres
- ✓ Protocole de suivi et diagnostic :
 - Etude de la population par piégeage des adultes en été
 - Analyse des résultats

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total
Evaluation de l'état initial	12 journées	4 800 €
Protocole de suivi et diagnostic	2 journées / an	4 000 €
Total des actions sur 6 ans		28 800 €

* 400 € / journée

Indicateurs de suivi

Suivi de la population, orientations des actions de gestion forestière

Maître d'ouvrage

Etat ou opérateur (structure animatrice)

Plan de financement

Etat/Europe : 100 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure E1

Réalisations d'inventaires faunistiques complémentaires

Objectif de la mesure

Approfondir l'état des lieux du site : inventorier les catégories faunistiques n'ayant fait l'objet d'aucun inventaire (reptiles, chauves-souris, oiseaux, insectes...) et compléter les inventaires existants

Evaluer et orienter les mesures de gestion des habitats en fonction de ces indicateurs

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'emboisement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
5130	Formations à genévriers	Habitat d'intérêt communautaire
4030	Landes à callunes	Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

- ✓ Réalisation d'inventaires :
 - Chiroptères : détection, capture, visite de gîtes
 - Lépidoptères : suivi des papillons diurnes par transects sur pelouses sèches (indicateur)
 - Orthoptères : inventaire sur les pelouses (indicateur)
 - Oiseaux : points d'écoute
 - Reptiles et amphibiens : inventaire sur les pelouses
- ✓ Analyse de ces indicateurs et orientations des mesures de gestion des habitats (mesures M1, M2, R1, R2)

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total / an
Inventaires	25 journées / an	10 000 €
Analyse, diagnostic	5 journées / an	2 000 €
Total des actions sur 6 ans		72 000 €

* 400 € / journée

Indicateurs de suivi

Inventaires réalisés , préconisations d'orientation des mesures de gestion des habitats

Maître d'ouvrage

Etat ou opérateur (structure animatrice)

Plan de financement

Etat/Europe : 100 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1	2	3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010		

Mesure E2

Restauration ou maintien d'habitats prioritaires à l'aide du lapin

Objectif de la mesure

Maintenir et restaurer des habitats prioritaires et communautaires par la présence du lapin de garenne :

- Etudier, dans le périmètre des « Balmes », la population de lapin et son influence sur le maintien et la restauration de pelouses
- Renforcer cette population, si son maintien le nécessite, au titre de son impact positif sur la mosaïque d'habitats

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

- ✓ Etude de la population actuelle du lapin dans le périmètre du massif des « Balmes » :
 - Inventaire et suivi de la population de lapin
 - Etude des influences du lapin sur le maintien et la restauration de pelouses
- ✓ Renforcement de la population si nécessaire :
 - Etude d'un site (à déterminer) et renforcement de la population
 - Evaluation du maintien et de la restauration des habitats suite à ce renforcement (suivi de la végétation - mesure D3)

Coût de la mesure

Actions	Quantités	Coût total
Etude et suivi de la population	25 journées x 400 €	10 000 €
Etude d'un site d'implantation	6 journées x 400 €	2400 €
Actions techniques (garenne, ressources)	50 lapins vaccinés x 20 €	1 000 €
	Garenne	1 000 €
	Ressources alimentaires, jachère, entretien : 800 € / an	4 800 €
	20 journées x 350 €	7 000 €
Total des actions sur 6 ans		26 200 €

Indicateurs de suivi

Etude et suivi de la population de lapin, suivi des habitats prioritaires par relevés phytosociologiques (mesure D3), action de renforcement de la population

Maître d'ouvrage

Etat ou A.C.C.A.s

Plan de financement

Etat : 100 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1	2	3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010		

Mesure E3

Etude de l'extension du site

Objectif de la mesure

Etudier un nouveau périmètre d'étude :

- Cartographier les habitats communautaires en continuité du périmètre existant, sur la base de la première proposition de périmètre et de la ZNIEFF de type 2
- Proposer un périmètre complémentaire

Etudier la reproductibilité des actions existantes : préfigurer des actions de gestion de ces habitats, sur le territoire de collectivités volontaires

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
5130	Formations à genévriers	Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

- ✓ Cartographie des habitats communautaires en continuité du périmètre
- ✓ Animation auprès des communes concernées, préfiguration d'actions de gestion

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total
Cartographie	15 journées	6 000 €
Animation, préfiguration	20 journées	8 000 €
Total des actions		14 000 €

* 400 € / journée

Indicateurs de suivi

Cartographie d'un nouveau périmètre d'étude, propositions d'actions de gestion auprès des communes concernées

Maître d'ouvrage

Etat ou opérateur (structure animatrice)

Plan de financement

Etat/Europe : 100 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure D1

Formation du personnel technique et des propriétaires contractants

Objectif de la mesure

Former les personnes en charge du maintien et de la restauration des habitats : propriétaires contractants, personnel technique dans le cas de l'intervention d'un prestataire

Habitats concernés

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
5130	Formations à genévriers	Habitat d'intérêt communautaire
4030	Landes à callunes	Habitat d'intérêt communautaire

Descriptif de la mesure

- ✓ Formation du personnel technique
- ✓ Formation des propriétaires contractants

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total
Formation	5 journées/an	12 000 €
Total des actions		12 000 €

* 400 € / journée

Indicateurs de suivi

Mise en place des formations

Maître d'ouvrage

Opérateur (structure animatrice)

Plan de financement

Etat/Europe : 100 % (déduction faite de fonds de formation dans le cas de l'intervention de prestataires)

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure D2

Formation du personnel assermenté

Objectif de la mesure

Sensibiliser le personnel assermenté à la fragilité des habitats :

Proposer une formation auprès des gardes communaux et des services de police amenés à intervenir sur les habitats menacés de dégradation

Habitats concernés

Périmètre d'action (ZSC) sur les communes de Peyrins et Romans-sur-Isère

Descriptif de la mesure

- ✓ Formation du personnel assermenté
- ✓ Suivi des interventions du personnel sur le site

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total
Formation	2 journées	800 €
Suivi (une journée par an)	5 journées	2 000 €
Total des actions		2 800 €

* 400 € / journée

Indicateurs de suivi

Formation du personnel assermenté, suivi annuel du personnel assermenté

Maître d'ouvrage

Etat ou opérateur (structure animatrice)

Plan de financement

Etat / Europe : 100 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

Mesure D3

Animation et suivi du site

Objectif de la mesure

Contractualiser avec les propriétaires et les gestionnaires des actions de maintien et de restauration d'habitats

Suivre et coordonner l'ensemble des actions du Document d'objectifs, communiquer sur ces actions, sensibiliser le public

Assurer le suivi scientifique des mesures de gestion

Habitats concernés

Périmètre d'action (ZSC)

Descriptif de la mesure

- ✓ Préparation de la contractualisation : inventaire cadastral, repérage du parcellaire, création d'un fichier de propriétaires
- ✓ Animation de la contractualisation: contacts, préparation et suivi des contrats, rédaction d'une convention entre propriétaire et gestionnaire
- ✓ Suivi et coordination de l'ensemble des actions du document d'objectifs, programmation financière des actions
- ✓ Actions de communication et de sensibilisation (réunions d'information, visites)
- ✓ Suivi scientifique des mesures : mise en place des actions à l'échelle parcellaire, suivi de l'état de conservation des habitats, évaluation du résultat des actions mis en oeuvre

Coût de la mesure

Actions	Quantités*	Coût total
Préparation de la contractualisation	22 journées	8 800 €
Animation de la contractualisation	30 journées / an	12 000 €
Suivi et coordination du Document d'objectifs	10 journées / an	4 000 €
Actions de communication	10 journées / an	4 000 €
Suivi scientifique des mesures	30 journées / an	12 000 €
Total des actions sur 6 ans		200 800 €

* 400 € / journée

Indicateurs de suivi

Repérage du parcellaire et des propriétaires

Mise en œuvre des mesures du document d'objectifs, actions d'animation, nombre de contractualisations

Maître d'ouvrage

Etat ou opérateur (structure animatrice)

Plan de financement

Etat / Europe : 100 %

Niveau de priorité – Echancier

Niveau de priorité	1 2 3
Echancier	2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 - 2010

2. Cahiers des charges d'application

M1	Maintien des pelouses sèches et de leur mosaïque	80
M2	Gestion adaptée des ouvrages linéaires.....	81
M3	Maintien des prairies de fauche	82
M4	Maintien de la mosaïque des milieux forestiers.....	83
R1	Restauration des pelouses sèches et de leur mosaïque.....	84
R2	Restauration d'anciennes pelouses sèches boisées	85
R3	Gestion de la fréquentation sur le site des Baris	86
R4	Gestion de la fréquentation sur le site de la Barnière	87
R5	Gestion de la fréquentation sur le site de Champos.....	88
R6	Gestion de la fréquentation sur le site du Châtelard	89
I1	Gestion de la fréquentation des véhicules à l'échelle intercommunale.....	90
I2	Valorisation du site de Saint-Jean	91
I4	Réalisation d'une plaquette à destination des propriétaires	92
T1	Acquisition par la collectivité d'habitats prioritaires menacés	93
T2	Analyse des risques d'érosion.....	94
T3	Suivi des habitats prioritaires de Champos	95
T4	Suivi des populations de genévriers.....	96
T5	Suivi des populations d'insectes xylophages	97
E1	Réalisations d'inventaires faunistiques complémentaires.....	98
E2	Restauration ou maintien d'habitats prioritaires à l'aide du lapin	99
E3	Etude de l'extension du site	100
D1	Formation de l'équipe de gestion	101
D2	Formation du personnel assermenté	102
D3	Animation et suivi du site.....	103

Maintien des pelouses sèches et de leur mosaïque

Objectif poursuivi

Maintenir des pelouses en bon état de conservation

Conditions de mise en oeuvre

Contrat NATURA 2000 d'une durée de 5 ans minimum

Conditions d'éligibilité

- ✓ Parcelle incluse en totalité ou en partie dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1
- ✓ Applicable aux habitats suivants présents sur la parcelle (*cf. carte des habitats*) :

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
5130	Formations à génévriers	Habitat d'intérêt communautaire
- ✓ Parcelle protégée au titre des documents d'urbanisme (zones agricoles, ND ou N)

Engagements du bénéficiaire (propriétaire ou gestionnaire)

Engagements non rémunérés (respect de bonnes pratiques) :

- ✓ Maintien des habitats communautaires : pas de dénaturation du sol, absence de fertilisation et de produits phytosanitaires, pas d'artificialisation du milieu ni de plantations, absence de constructions
- ✓ Respect de la fragilité des habitats communautaires : pas de passage de véhicule, aucune action entraînant la dégradation et la disparition des habitats (débardage de bois, dépôts...)
- ✓ Autorisation d'accès de la parcelle aux équipes d'entretien (dans le cas de l'intervention d'un prestataire) et de suivi scientifique (diagnostic de suivi obligatoire), par convention

Engagements rémunérés :

- ✓ Surveillance et entretien annuel des habitats de la parcelle :
 - Maîtrise de la colonisation par les ligneux : surveillance, maintien en conformité avec l'état des lieux initial (cartographies des habitats naturels et de l'état de conservation)
 - Elimination manuelle - débroussaillage et bûcheronnage sans intervention de véhicule - des espèces invasives (ailante, pin maritime...); dates d'intervention : d'octobre à mars
 - Evacuation manuelle (sans intervention de véhicule) des végétaux, débardage à cheval autorisé pour les arbres

Modalités de financement

Passage annuel, débroussaillage et bûcheronnage ponctuels : 175 € / ha

Débardage (traction animale) : 44 € / ha

(sur la base du tarif journée travaux : 350 €)

Indicateurs de suivi

Suivi des habitats (mesure D3) : conformité avec les cartographies des habitats naturels et de l'état de conservation

Contrôles et sanctions

Visite des parcelles contractualisées : contrôle du maintien des milieux en conformité avec les cartographies des habitats naturels et de l'état de conservation

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat NATURA 2000

Gestion adaptée des ouvrages linéaires

Objectif poursuivi

Préserver les habitats communautaires sujets à des travaux d'entretien et de maintenance (talus et falaises de bords de routes communales et départementales, tracés de réseaux de gaz et d'électricité), par une gestion différenciée

Conditions de mise en oeuvre

Actions de l'Etat

Conditions d'éligibilité

- ✓ Parcelles incluses en totalité ou en partie dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1
 - ✓ Bordures incluses dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1
 - ✓ Applicable aux habitats suivants présents sur la parcelle ou la bordure (*cf. carte des habitats*) :
- | | | |
|-------|--|---------------------------------|
| 6120* | Pelouses pionnières des sables xériques | Habitat prioritaire |
| 6110* | Pelouses pionnières des corniches de molasse | Habitat prioritaire |
| 6210 | Pelouses sèches et faciès d'emboisement | Habitat d'intérêt communautaire |
| 6210 | Ourllets thermophiles | Habitat d'intérêt communautaire |

Contenu de la prestation

Engagements non rémunérés pour les signataires des protocoles d'intervention :

- ✓ Maintien des habitats communautaires : non-intervention sur les pelouses, pas de dénaturation du sol, absence de produits phytosanitaires, pas d'artificialisation du milieu ni de plantations, absence de constructions.
- ✓ Respect de la fragilité des habitats communautaires : pas de passage de véhicule, aucune action entraînant la dégradation et la disparition des habitats (débardage de matériel, dépôts...)

Prestation rémunérée :

- ✓ Cartographie des zones concernées
- ✓ Etablissement d'un protocole d'intervention de travaux avec les services concernés (EDF-GDF) : déclaration auprès de la structure animatrice du site de tous travaux situés en ZSC, respect des engagements non rémunérés, visites de terrain en cas de travaux
- ✓ Etablissement d'un protocole d'intervention d'entretien avec les services concernés (DDE-STD, communes) : prise en compte de la ZSC dans l'entretien des linéaires, déclaration de travaux, respect des engagements non rémunérés, information auprès des techniciens communaux et chefs d'équipe de la DDE

Modalités de financement

Tarif journée étude : 400 €

Indicateurs de suivi

Réalisation et respect des protocoles, suivi des habitats (mesure D3) : conformité avec les cartographies des habitats naturels et de l'état de conservation

Maintien des prairies de fauche

Objectif poursuivi

Maintenir et améliorer la diversité de pelouses sèches fauchées

Conditions de mise en oeuvre

Contrat NATURA 2000 d'une durée de 5 ans minimum

Conditions d'éligibilité

- ✓ Parcelle incluse en totalité ou en partie dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1
- ✓ Applicable aux habitats suivants présents sur la parcelle (*cf. carte des habitats*) :
6210 Pelouses sèches Habitat d'intérêt communautaire
- ✓ Parcelle protégée au titre des documents d'urbanisme (zones agricoles, ND ou N)

Engagements du bénéficiaire (propriétaire ou gestionnaire)

Engagements non rémunérés :

- ✓ Maintien des habitats communautaires :
 - interdiction de toute fumure ou apport d'engrais, de produits phytosanitaires
 - interdiction de sursemis et de retournement ou labour, ainsi que de plantations
- ✓ Maintien des lisières

Engagements rémunérés :

- ✓ Entretien par fauche tardive

Modalités de financement

Indemnisation compensatoire au manque à gagner

Indicateurs de suivi

Surfaces contractualisées

Contrôles et sanctions

Visite des parcelles contractualisées : contrôle du maintien des milieux en conformité avec les cartographies des habitats naturels et de l'état de conservation

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat NATURA 2000

Maintien de la mosaïque des milieux forestiers

Objectif poursuivi

Favoriser une gestion forestière propice :

- à la conservation des habitats d'espèces communautaires (chauves-souris, lucane cerf-volant, grand capricorne) : création d'îlots de vieillissement
- à la conservation des habitats communautaires intégrés aux milieux forestiers : maintien d'habitats ponctuels (landes à callune, prairies à molinie, gazons nains)

Conditions de mise en oeuvre

Contrat NATURA 2000 d'une durée de 5 ans minimum

Conditions d'éligibilité

- ✓ Parcelle incluse en totalité ou en partie dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1
- ✓ Applicable aux habitats suivants présents sur la parcelle ou la bordure (*cf. carte des habitats*) :

	Habitats d'espèces :	
	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Directive Habitat annexe II
	Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Directive Habitat annexe II
4030	Landes à callunes	Habitat d'intérêt communautaire
6410	Prairies à molinie	Habitat d'intérêt communautaire
3130	Gazons nains à jonc des crapauds	Habitat d'intérêt communautaire
- ✓ Parcelle protégée au titre des documents d'urbanisme (zones agricoles, ND ou N)

Engagements du bénéficiaire (propriétaire ou gestionnaire)

Engagements non rémunérés (respect de bonnes pratiques) :

- ✓ Installation d'un réseau d'îlots de vieillissement dans les massifs forestiers, essentiellement de feuillus : conservation des arbres vieux ou déperissants, maintien de gros bois mort au sol et de souches en place
- ✓ Maintien des habitats ponctuels intégrés aux milieux forestiers (lande à callunes, prairie à molinie...) : maintien des lisières, de landes, de mares et d'ornières
- ✓ Autorisation d'accès de la parcelle aux équipes d'entretien (dans le cas de l'intervention d'un prestataire) et de suivi scientifique (diagnostic de suivi obligatoire), par convention

Engagements rémunérés :

- ✓ Indemnisation compensatoire au manque à gagner (vieux arbres)
- ✓ Travaux d'amélioration, par intervention d'une équipe spécialisée : ouverture de landes, création de mares et d'ornières, amélioration des lisières

Modalités de financement

Indemnisation manque à gagner vieil arbre : 90 €

Tarif journée travaux : 350 €

Indicateurs de suivi

Suivi des habitats (mesure D3) : conformité avec les cartographies des habitats naturels et de l'état de conservation ; suivi des populations de lucane cerf-volant et de grand capricorne (mesure T5)

Contrôles et sanctions

Visite des parcelles contractualisées : contrôle du maintien des milieux en conformité avec les cartographies des habitats naturels et de l'état de conservation

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat NATURA 2000

Restauration des pelouses sèches et de leur mosaïque

Objectif poursuivi

Restaurer des pelouses en mauvais état de conservation :

- Eliminer les fourrés et les arbres entraînant la fermeture des pelouses
- Eliminer les espèces invasives exogènes

Conditions de mise en oeuvre

Contrat NATURA 2000 d'une durée de 5 ans minimum

Conditions d'éligibilité

- ✓ Parcelle incluse en totalité ou en partie dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1
 - ✓ Applicable aux habitats suivants présents sur la parcelle (*cf. carte des habitats*) :
- | | | |
|-------|--|---------------------------------|
| 6120* | Pelouses pionnières des sables xériques | Habitat prioritaire |
| 6110* | Pelouses pionnières des corniches de molasse | Habitat prioritaire |
| 6210 | Pelouses sèches et faciès d'emboisement | Habitat d'intérêt communautaire |
| 6210 | Ourlets thermophiles | Habitat d'intérêt communautaire |
| 5130 | Formations à genévriers | Habitat d'intérêt communautaire |
- ✓ Parcelle protégée au titre des documents d'urbanisme (zones agricoles, ND ou N)

Engagements du bénéficiaire (propriétaire ou gestionnaire)

Engagements non rémunérés (respect de bonnes pratiques) :

- ✓ Maintien des habitats communautaires : pas de dénaturation du sol, absence de fertilisation et de produits phytosanitaires, pas d'artificialisation du milieu ni de plantations, absence de constructions.
- ✓ Respect de la fragilité des habitats communautaires : pas de passage de véhicule, aucune action entraînant la dégradation et la disparition des habitats (débardage de bois, dépôts...)
- ✓ Autorisation d'accès de la parcelle aux équipes d'entretien (dans le cas de l'intervention d'un prestataire) et de suivi scientifique (diagnostic de suivi obligatoire), par convention

Engagements rémunérés :

- ✓ Débroussaillage des pelouses fortement emboussées ou en voie de fermeture, rétablissement d'une mosaïque de milieux (pelouses et faciès d'emboisement) :
- Débroussaillage manuel (sélectif) des fourrés, avec suppression des espèces invasives exogènes (ailante, faux acacia, cactus...)
 - Coupe ponctuelle de pins noirs et maritimes colonisant d'anciennes pelouses, ouverture du couvert forestier au-dessus des corniches
 - Evacuation manuelle (sans intervention de véhicule) des végétaux, débardage à cheval autorisé pour les arbres
- ✓ Prise en compte de la dynamique d'érosion (protocole de suivi) – (mesure T3)
 - ✓ Travaux spécifiques (enlèvement de l'enseigne-piscine aux Greniers...)

Modalités de financement

Débroussaillage et bûcheronnage : 263 € / ha (*sur la base du tarif journée travaux : 350 €*)

Débardage (traction animale) : 88 € / ha (*sur la base du tarif journée travaux : 350 €*)

Travaux spécifiques : forfait location camion-grue : 800 €

Indicateurs de suivi

Suivi des habitats (mesure D3) : conformité avec les cartographies des habitats naturels et de l'état de conservation

Contrôles et sanctions

Visite des parcelles contractualisées : contrôle du maintien et de l'évolution de restauration des milieux, en conformité avec les cartographies des habitats naturels et de l'état de conservation

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat NATURA 2000

Restauration d'anciennes pelouses sèches boisées

Objectif poursuivi

Restaurer des pelouses en mauvais état de conservation suite à des plantations de pins

Conditions de mise en oeuvre

Contrat NATURA 2000 d'une durée de 5 ans minimum

Conditions d'éligibilité

- ✓ Parcelle incluse en totalité ou en partie dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1
- ✓ Applicable aux habitats suivants présents sur la parcelle (*cf. carte des habitats*) :

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
- ✓ Parcelle protégée au titre des documents d'urbanisme (zones agricoles, ND ou N)

Engagements du bénéficiaire (propriétaire ou gestionnaire)

Engagements non rémunérés (respect de bonnes pratiques) :

- ✓ Maintien des habitats communautaires : pas de dénaturation du sol, absence de fertilisation et de produits phytosanitaires, pas d'artificialisation du milieu ni de plantations, absence de constructions.
- ✓ Respect de la fragilité des habitats communautaires : pas de passage de véhicule, aucune action entraînant la dégradation et la disparition des habitats (débardage de bois, dépôts...)
- ✓ Autorisation d'accès de la parcelle aux équipes d'entretien (dans le cas de l'intervention d'un prestataire) et de suivi scientifique (diagnostic de suivi obligatoire), par convention

Engagements rémunérés :

- ✓ Réhabilitation d'anciennes pelouses plantées de pins noirs ou colonisées par des pins maritimes :
 - Coupe de pins noirs et maritimes, étalées sur plusieurs années (pas de coupe à blanc)
 - Débardage à cheval pour limiter l'impact au sol
- ✓ Prise en compte de la dynamique d'érosion (protocole de suivi) – (mesure T3)

Modalités de financement

Débroussaillage et bûcheronnage : 175 € / ha

Débardage (traction animale) : 175 € / ha

(sur la base du tarif journée travaux : 350 €)

Indicateurs de suivi

Suivi des habitats (mesure D3) : conformité avec les cartographies des habitats naturels et de l'état de conservation

Contrôles et sanctions

Visite des parcelles contractualisées : contrôle du maintien et de l'évolution de restauration des milieux, en conformité avec les cartographies des habitats naturels et de l'état de conservation

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat NATURA 2000

Gestion de la fréquentation sur le site des Baris (TC de Romans)

Objectif poursuivi

Restaurer des habitats dégradés par une surfréquentation du site :

- Interdire l'accès des habitats sensibles aux véhicules motorisés
- Sensibiliser le public à la richesse patrimoniale du site et à sa conservation

Conditions de mise en oeuvre

Subvention annuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité

- ✓ Chemin communal et parcelles inclus dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1
 - ✓ Gestion de l'accès aux parcelles comprenant les habitats suivants (*cf. carte des habitats*) :
- | | | |
|-------|--|---------------------------------|
| 6120* | Pelouses pionnières des sables xériques | Habitat prioritaire |
| 6110* | Pelouses pionnières des corniches de molasse | Habitat prioritaire |
| 6210 | Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement | Habitat d'intérêt communautaire |
| 6210 | Ourllets thermophiles | Habitat d'intérêt communautaire |

Engagements du bénéficiaire (propriétaire ou gestionnaire)

Engagements non rémunérés :

- ✓ Mise en place des outils réglementaires nécessaires aux aménagements prévus : arrêté municipal réglementant la circulation des véhicules
- ✓ Contractualisation des parcelles concernées par l'objectif poursuivi (mesures M1, R1) : N° 10, 11, 12, 13, 14 - section AI du cadastre communal
- ✓ Protection des parcelles pré-citées au titre des documents d'urbanisme (zones agricoles, ND ou N)
- ✓ Maintien et entretien des ouvrages financés, au minimum sur la durée d'application du Document d'objectifs

Engagements rémunérés :

- ✓ Gestion de la fréquentation :
 - Réalisation et pose de deux barrières-chicanes aux entrées du chemin communal
 - Réalisation et pose d'une barrière de 150 m en bord de route afin de matérialiser les limites du terrain et d'empêcher les incursions de véhicules
- ✓ Sensibilisation du public :
Conception, fabrication et pose de deux panneaux d'information (à l'entrée du site en bord de route, à l'entrée du chemin)
- ✓ Nettoyage du site
- ✓ Coordination du projet avec les propriétaires

Modalités de financement

Fabrication et pose d'une barrière-chicane : 300 €
Fabrication et pose d'une barrière : 9,50 € / ml
Conception, fabrication et pose de supports d'information : 1500 € / panneau
Tarif journée nettoyage : 350 €
Tarif journée étude : 400 €

Indicateurs de suivi

Réalisation des aménagements
Suivi de la fréquentation (mesure D3)

Contrôles et sanctions

Contrôle des aménagements prévus
En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Gestion de la fréquentation sur le site de la Barnière (TC de Peyrins)

Objectif poursuivi

Restaurer des habitats dégradés par une surfréquentation du site :

- Interdire l'accès des habitats sensibles aux véhicules motorisés
- Canaliser le public le long du chemin communal (itinéraire balisé)
- Sensibiliser le public à la richesse patrimoniale du site et à sa conservation

Conditions de mise en oeuvre

Subvention annuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité

- ✓ Chemin communal inclus dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1
 - ✓ Gestion de l'accès aux parcelles comprenant les habitats suivants (*cf. carte des habitats*) :
- | | | |
|-------|--|---------------------------------|
| 6120* | Pelouses pionnières des sables xériques | Habitat prioritaire |
| 6110* | Pelouses pionnières des corniches de molasse | Habitat prioritaire |
| 6210 | Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement | Habitat d'intérêt communautaire |
| 6210 | Ourlets thermophiles | Habitat d'intérêt communautaire |
| 5130 | Formations à génévriers | Habitat d'intérêt communautaire |

Engagements du bénéficiaire (propriétaire ou gestionnaire)

Engagements non rémunérés :

- ✓ Mise en place des outils réglementaires nécessaires aux aménagements prévus : arrêté municipal réglementant la circulation des véhicules
- ✓ Contractualisation des parcelles concernées par l'objectif poursuivi (mesures M1, R1) : N° 56, 57, 59, 217, 218, 303 - section AO du cadastre communal
- ✓ Protection des parcelles pré-citées au titre des documents d'urbanisme (zones agricoles, ND ou N)
- ✓ Maintien et entretien des ouvrages financés, au minimum sur la durée d'application du Document d'objectifs

Engagements rémunérés :

- ✓ Gestion de la fréquentation :
 - Réalisation et pose de deux barrières-chicanes aux entrées du chemin communal
 - Réalisation et pose d'une barrière permettant de matérialiser la limite du chemin (afin de marquer la limite communal-privé dans le virage au milieu du site)
- ✓ Sensibilisation du public :
 - Conception, fabrication et pose de deux panneaux d'information aux entrées du site
 - Conception, fabrication et pose de six bornes d'interprétation
- ✓ Nettoyage du site
- ✓ Coordination du projet en partenariat avec la municipalité, les propriétaires et les usagers

Modalités de financement

Fabrication et pose d'une barrière-chicane : 300 €

Fabrication et pose d'une barrière : 9,50 € / ml

Conception, fabrication et pose de supports d'information : 1500 € / panneau ; 700 € / borne

Tarif journée nettoyage : 350 €

Tarif journée étude : 400 €

Indicateurs de suivi

Réalisation des aménagements

Suivi de la fréquentation (mesure D3)

Contrôles et sanctions

Contrôle des aménagements prévus

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Gestion de la fréquentation sur le site de Champos (TC de Charmes sur l'Herbasse)

Objectif poursuivi

Restaurer des habitats dégradés par une surfréquentation du site :

- Interdire l'accès des habitats sensibles aux véhicules motorisés
- Canaliser le public le long du chemin communal (itinéraire balisé)
- Sensibiliser le public à la richesse patrimoniale du site et à sa conservation

Conditions de mise en oeuvre

Subvention annuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité

- ✓ Chemin communal et parcelles inclus dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1
 - ✓ Gestion de l'accès aux parcelles comprenant les habitats suivants (*cf. carte des habitats*) :
- | | | |
|-------|--|---------------------------------|
| 6120* | Pelouses pionnières des sables xériques | Habitat prioritaire |
| 6110* | Pelouses pionnières des corniches de molasse | Habitat prioritaire |
| 6210 | Pelouses sèches et faciès d'emboisement | Habitat d'intérêt communautaire |
| 6210 | Ourlets thermophiles | Habitat d'intérêt communautaire |
| 5130 | Formations à genévriers | Habitat d'intérêt communautaire |

Engagements du bénéficiaire (propriétaire ou gestionnaire)

Engagements non rémunérés :

- ✓ Mise en place des outils réglementaires nécessaires aux aménagements prévus : arrêté municipal réglementant la circulation des véhicules
- ✓ Contractualisation des parcelles concernées par l'objectif poursuivi (mesures M1, R1) : N° 532, 434 - section A2 du cadastre communal
- ✓ Protection des parcelles pré-citées au titre des documents d'urbanisme (zones ND ou N)
- ✓ Maintien et entretien des ouvrages financés, au minimum sur la durée d'application du Document d'objectifs

Engagements rémunérés :

- ✓ Gestion de la fréquentation motorisée :
 - Réalisation et pose de deux barrières-chicanes aux entrées du chemin communal
 - Conception, fabrication et pose d'un panneau d'information à l'entrée du site (accès route)
- ✓ Gestion de la fréquentation piétonne :
 - Réalisation et pose d'une barrière basse matérialisant l'itinéraire balisé traversant le site
 - Conception, fabrication et pose d'un panneau d'information à l'entrée du site (accès piéton)
- ✓ Coordination du projet en partenariat avec les propriétaires

Modalités de financement

Fabrication et pose d'une barrière-chicane : 300 €

Fabrication et pose d'une barrière : 9,50 € / ml

Conception, fabrication et pose de supports d'information : 1500 € / panneau

Tarif journée étude : 400 €

Indicateurs de suivi

Réalisation des aménagements

Suivi de la fréquentation (mesure D3)

Contrôles et sanctions

Contrôle des aménagements prévus

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Gestion de la fréquentation sur le site du Châtelard (TC de Châteauneuf sur Isère)

Objectif poursuivi

Organiser la fréquentation du public sur le site communal du Châtelard :

- Canaliser le public selon un itinéraire respectant la conservation des habitats
- Empêcher la surfréquentation des habitats sensibles
- Sensibiliser le public à la richesse patrimoniale du site et à sa conservation

Conditions de mise en oeuvre

Subvention pluriannuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité

- ✓ Parcelles incluses en totalité ou en partie dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1
- ✓ Gestion de l'accès aux parcelles comprenant les habitats suivants (*cf. carte des habitats*) :

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'emboisement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourllets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
5130	Formations à genévriers	Habitat d'intérêt communautaire
- ✓ Parcelles protégées au titre des documents d'urbanisme (zones ND ou N)
Engagements du bénéficiaire (propriétaire ou gestionnaire)

Engagements non rémunérés :

- ✓ Contractualisation des parcelles concernées par l'objectif poursuivi (mesures M1, R1, R2) : N° 435 - section YE du cadastre communal
- ✓ Protection des parcelles pré-citées au titre des documents d'urbanisme (zones ND ou N)
- ✓ Maintien et entretien des ouvrages financés, au minimum sur la durée d'application du Document d'objectifs

Engagements rémunérés :

- ✓ Conception d'un itinéraire : définition du tracé et du contenu de découverte, cahier des charges des aménagements et des équipements nécessaires à une découverte adaptée du site
- ✓ Réalisation d'un itinéraire : conception et réalisation des supports de découverte (panneaux, bornes)
- ✓ Fabrication et pose d'une barrière (100 m) permettant de matérialiser la limite du site
- ✓ Pose de seuils en bois (40 m) sur les tronçons sensibles à l'érosion
- ✓ Coordination du projet en partenariat avec la municipalité et l'association Châteauneuf histoire et patrimoine
- ✓ Suivi des équipements et de la fréquentation

Modalités de financement

Fabrication et pose d'une barrière : 9,50 € / ml

Pose de seuils en bois : 22 € / ml

Conception, fabrication et pose de supports d'information : 1500 € / panneau ; 700 € / borne

Tarif journée étude : 400 €

Indicateurs de suivi

Réalisation des aménagements

Suivi de la fréquentation (mesure D3)

Contrôles et sanctions

Contrôle des aménagements prévus

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Gestion de la fréquentation des véhicules à l'échelle intercommunale

Objectif poursuivi

Préserver l'ensemble des habitats communautaires menacés par la surfréquentation des véhicules :

- Mieux connaître les enjeux de fréquentation sur l'ensemble du périmètre et de son contexte territorial (2 communautés de communes concernées)
- Poursuivre la concertation engagée avec les usagers (mesures R3, R4)
- Proposer une gestion intercommunale de l'usage des chemins et des espaces
- Informer et sensibiliser les usagers

Conditions de mise en oeuvre

Subvention pluriannuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité

- ✓ Intervention sur le contexte territorial de la Zone Spéciale de Conservation du site D1 (communautés de communes du Pays de Romans et du Pays de l'Herbasse)
 - ✓ Etude de la gestion d'accès aux habitats suivants (*cf. carte des habitats*) :
- | | | |
|-------|--|---------------------------------|
| 6120* | Pelouses pionnières des sables xériques | Habitat prioritaire |
| 6110* | Pelouses pionnières des corniches de molasse | Habitat prioritaire |
| 6210 | Pelouses sèches et faciès d'emboisement | Habitat d'intérêt communautaire |
| 6210 | Ourlets thermophiles | Habitat d'intérêt communautaire |
| 5130 | Formations à genévriers | Habitat d'intérêt communautaire |

Contenu de la prestation

- ✓ Etude de la fréquentation :
 - Recherche de personnes-ressources, enquêtes de terrain, diagnostic des différents usages
 - Mise en place d'une démarche de concertation
- ✓ Animation auprès des usagers, mise en place d'actions concrètes :
 - Réunions d'information et de concertation
 - Rédaction d'une « charte » commune d'utilisation, étude de mesures compensatoires
- ✓ Communication :
Plaquette et affiche d'information à diffuser auprès des usagers (mairies, offices de tourisme, vendeurs et loueurs de véhicules...)

Modalités de financement

Devis fabrication des supports de communication : 4 800 €
Frais de diffusion : 200 €
Tarif journée étude : 400 €

Indicateurs de suivi

Etude de la fréquentation, mise en oeuvre de l'animation, réalisation et diffusion de supports de communication
Suivi de la fréquentation (mesure D3)

Contrôles et sanctions

Contrôle des aménagements prévus
En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Valorisation du site de Saint-Jean (TC de Clérieux)

Objectif poursuivi

Préserver un site remarquable et démonstratif :

- Sensibiliser le public à la richesse patrimoniale du site et à sa conservation
- Canaliser le public selon un itinéraire respectant la conservation des habitats

Conditions de mise en oeuvre

Subvention annuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité

- ✓ Chemin communal inclus dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1
 - ✓ Gestion de l'accès aux parcelles comprenant les habitats suivants (*cf. carte des habitats*) :
- | | | |
|-------|--|---------------------------------|
| 6120* | Pelouses pionnières des sables xériques | Habitat prioritaire |
| 6110* | Pelouses pionnières des corniches de molasse | Habitat prioritaire |
| 6210 | Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement | Habitat d'intérêt communautaire |
| 6210 | Ourllets thermophiles | Habitat d'intérêt communautaire |
| 5130 | Formations à genévriers | Habitat d'intérêt communautaire |

Engagements du bénéficiaire

Engagements non rémunérés :

- ✓ Contractualisation des parcelles concernées par l'objectif poursuivi (mesures M1, R1) : N° 15, 16, 165 - section F du cadastre communal
- ✓ Protection des parcelles pré-citées au titre des documents d'urbanisme (zones ND ou N)
- ✓ Maintien et entretien des ouvrages financés, au minimum sur la durée d'application du Document d'objectifs

Engagements rémunérés :

- ✓ Conception et réalisation d'un support d'information en bordure du chemin communal
- ✓ Coordination du projet avec la commune de Clérieux

Modalités de financement

Conception, fabrication et pose d'un support d'information : 1500 € / panneau

Tarif journée étude : 400 €

Indicateurs de suivi

Réalisation du support d'information

Contrôles et sanctions

Contrôle des aménagements prévus

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Réalisation d'une plaquette à destination des propriétaires

Objectif poursuivi

Sensibiliser les propriétaires à la conservation des habitats communautaires : réaliser un document de présentation du site et des actions engagées, indiquant les pratiques adaptées à la conservation des habitats et des espèces

Conditions de mise en oeuvre

Subvention annuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité

✓ Propriétaires de parcelles concernées par les habitats communautaires de la Zone Spéciale de Conservation du site D1 (cf. *carte du périmètre d'action*) :

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourllets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
5130	Formations à genévriers	Habitat d'intérêt communautaire
4030	Landes à callunes	Habitat d'intérêt communautaire
6410	Prairies à molinie	Habitat d'intérêt communautaire
3130	Gazons nains à jonc des crapauds	Habitat d'intérêt communautaire
	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Directive Habitat annexe II
	Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Directive Habitat annexe II
	Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	Directive Oiseaux annexe II
	Grand-duc (<i>Bubo bubo</i>)	Directive Oiseaux annexe II
	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Directive Oiseaux annexe II

Contenu de la prestation

- ✓ Conception du contenu
- ✓ Conception graphique et impression
- ✓ Diffusion : envoi aux propriétaires, distribution lors de l'animation du site

Modalités de financement

Devis prestation graphique et impression : 1500 €

Frais de diffusion : 200 €

Tarif journée étude : 400 €

Indicateurs de suivi

Réalisation de la plaquette

Contrôles et sanctions

Contrôle de l'impression et de la diffusion de la plaquette

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Acquisition par la collectivité d'habitats prioritaires menacés

Objectif poursuivi

Préserver par l'acquisition des habitats prioritaires menacés, imbriqués dans des ensembles d'habitats communautaires :

- Acquérir par la collectivité des parcelles comprenant des habitats prioritaires, notamment sujets à la surfréquentation, afin de faciliter une gestion d'ensemble adaptée
- Garantir par un pouvoir de préemption la conservation des habitats

Conditions de mise en oeuvre

Subvention pluriannuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité

- ✓ Parcelles concernées par les habitats communautaires de la Zone Spéciale de Conservation du site D1 (cf. carte du périmètre d'action) :

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire

Engagements

Engagements non rémunérés :

- ✓ Contractualisation des parcelles citées ci-dessous concernées par l'objectif poursuivi (mesures M1, R1, R2)
- ✓ Protection au titre des documents d'urbanisme des parcelles citées ci-dessous (zones ND ou N)

Engagements rémunérés :

- ✓ Aide à l'achat de terrains par la collectivité :
 - commune de Châteauneuf-sur-Isère : (abords du village) : parcelles louées en bail emphytéotique
 - commune de Romans (frange de coteaux des Baris - site prioritaire, à Ferme Garnier) : N° 10, 11, 12, 13, 14 (site des Baris), 129, 130, 133, 157 (partie), 158 (partie), 138, 139, 152, 71 - section AI du cadastre communal
 - commune de Peyrins (Barnière) : N° 56, 57, 59, 217, 218, 303 - section AO du cadastre communal
 - commune de Charmes-sur-Herbasse (Champos) : N° 433, 534 - section A2 du cadastre communal
- ✓ Coordination (contacts des propriétaires et des organismes fonciers et agricoles ; demande de droit de préemption auprès de la SAFER ou par l'intermédiaire des Espaces Naturels Sensibles du Département)

Modalités de financement

Valeur maximale départementale du prix à l'ha (landes) : 500 €

Tarif journée étude : 400 €

Indicateurs de suivi

Surfaces achetées et contractualisées

Contrôles et sanctions

Contrôle de l'achat et de la contractualisation des terrains acquis

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Analyse des risques d'érosion

Objectif poursuivi

Prévenir les risques d'érosion sur des zones sensibles (massif des Balmes) :

- Analyser la dynamique d'érosion sur des sites concernés par l'entretien et la restauration d'habitats : évaluer l'influence de l'enlèvement de la couverture arborée ou arbustive sur l'érosion des sols
- Orienter les actions d'entretien et de restauration en fonction des risques

Conditions de mise en oeuvre

Actions de l'Etat

Conditions d'éligibilité (cf. carte jointe)

- ✓ Parcelles concernées par les habitats communautaires de la Zone Spéciale de Conservation du site D1 (cf. carte du périmètre d'action), sur le massif des Balmes (secteur d'étude de 22 ha) :

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire

- ✓ Parcelles contractualisées au titre des mesures M1 et R1

Contenu de la prestation

- ✓ Cartographie des zones à risques sur le secteur des Balmes de Romans (22 ha)
- ✓ Désignation de 4 petits bassins-versants expérimentaux :
 - Mise en place d'un équipement de mesure (seuils et pluviographe)
 - Suivi de l'évolution des sols et de l'érosion (intervention après chaque épisode pluvieux d'importance)
 - Définition des modalités d'actions en fonction des résultats obtenus

Modalités de financement

Devis d'équipement d'un petit bassin-versant (seuils et pluviographe) : 3 700 €

Tarif journée étude : 450 €

Indicateurs de suivi

Résultats de l'analyse (compte-rendu)

Orientation des actions d'entretien et de restauration des habitats (compte-rendu)

Contrôles et sanctions

Contrôle des résultats d'analyse et de la diffusion des orientations d'actions

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Suivi des habitats prioritaires de Champos (TC de Charmes sur l'Herbasse)

Objectif poursuivi

Suivre un habitat prioritaire remarquable comprenant une population d'*Onosma arenaria* (orcanette des sables) - répertoriée au livre rouge national

Conditions de mise en oeuvre

Subvention pluriannuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité

✓ Suivi des parcelles comprenant les habitats suivants, inclus dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1 (cf. carte des habitats) :

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire

Contenu de la prestation

✓ Evaluation de l'état initial : mise en place de 5 placettes sur le site

✓ Protocole de suivi et diagnostic :

- Suivi des placettes (relevés phytosociologiques annuels, photos, schéma), comptages annuels des pieds d'*Onosma arenaria*

- Analyse des actions d'entretien

Modalités de financement

Tarif journée étude : 400 €

Indicateurs de suivi

Mise en place du suivi des habitats (mesure D3) et de la population d'*Onosma arenaria*

Contrôles et sanctions

Contrôle du suivi et de l'analyse des actions (compte-rendu)

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Suivi des populations de genévriers

Objectif poursuivi

Suivre les populations de genévriers pour assurer leur conservation

Conditions de mise en oeuvre

Subvention pluriannuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité

✓ Suivi des parcelles comprenant les habitats suivants, inclus dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1 (cf. *carte des habitats*) :

5130 Formations à genévriers Habitat d'intérêt communautaire

Contenu de la prestation

✓ Evaluation de l'état initial : mise en place de 5 placettes sur le site

✓ Protocole de suivi et diagnostic :

- Suivi des transects (relevés phytosociologiques, photos, schéma) la première et la dernière année

- Analyse de l'état de conservation de l'habitat

Modalités de financement

Tarif journée étude : 400 €

Indicateurs de suivi

Mis en place du suivi des habitats (mesure D3) et des populations de genévriers

Contrôles et sanctions

Contrôle du suivi et de l'analyse des actions (compte-rendu)

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Suivi des populations d'insectes xylophages

Objectif poursuivi

Préserver des espèces d'intérêt communautaire :

- Mieux connaître les populations actuelles
- Orienter des actions de gestion forestières pour leur préservation (mesure M4)

Conditions de mise en oeuvre

Subvention pluriannuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité

- ✓ Suivi des espèces suivantes, dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1 (*cf. carte des habitats*) :

Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Directive Habitat annexe II

Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)

Directive Habitat annexe II

Contenu de la prestation

- ✓ Evaluation de l'état initial :
 - Définition de zones d'études, à suivre sur les 6 années
 - Inventaire des vieux arbres
- ✓ Protocole de suivi et diagnostic :
 - Etude de la population par piégeage des adultes en été
 - Analyse des résultats

Modalités de financement

Tarif journée étude : 400 €

Indicateurs de suivi

Suivi des populations de Lucane cerf-volant et de Grand capricorne

Contrôles et sanctions

Contrôle du suivi et de l'analyse des actions (compte-rendu)

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Réalisations d'inventaires faunistiques complémentaires

Objectif poursuivi

Approfondir l'état des lieux du site : inventorier les catégories faunistiques n'ayant fait l'objet d'aucun inventaire (reptiles, chauves-souris, oiseaux, insectes...) et compléter les inventaires existants
Evaluer et orienter les mesures de gestion des habitats en fonction de ces indicateurs

Conditions de mise en oeuvre

Subvention pluriannuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité

✓ Suivi des espèces sur les habitats communautaires suivants, dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1 (*cf. carte des habitats*) :

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
5130	Formations à genévriers	Habitat d'intérêt communautaire
4030	Landes à callunes	Habitat d'intérêt communautaire

Contenu de la prestation

✓ Réalisation d'inventaires :

- Chiroptères : détection, capture, visite de gîtes
 - Lépidoptères : suivi des papillons diurnes par transects sur pelouses sèches (indicateur)
 - Orthoptères : inventaire sur les pelouses (indicateur)
 - Oiseaux : points d'écoute
 - Reptiles et amphibiens : inventaire sur les pelouses
- ✓ Analyse de ces indicateurs et orientations des mesures de gestion des habitats (mesures M1, M2, R1, R2)

Modalités de financement

Tarif journée étude : 400 €

Indicateurs de suivi

Inventaires réalisés

Préconisations d'orientation des mesures de gestion des habitats

Contrôles et sanctions

Contrôle des inventaires et des préconisations d'orientation des mesures (compte-rendu)

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Restauration ou maintien d'habitats prioritaires à l'aide du lapin

Objectif poursuivi

Maintenir et restaurer des habitats prioritaires et communautaires par la présence du lapin :

- Etudier, dans le périmètre des « Balmes », la population de lapin et son influence sur le maintien et la restauration de pelouses.
- Renforcer cette population, si son maintien le nécessite, au titre de son impact positif sur la mosaïque d'habitats

Conditions de mise en oeuvre

Subvention pluriannuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité (cf. carte jointe)

- ✓ Suivi du lapin de Garenne sur les mosaïques d'habitats communautaires suivants, dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1 (cf. carte des habitats), sur le massif des Balmes :

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'emboisement	Habitat d'intérêt communautaire

Contenu de la prestation

Engagements non rémunérés :

- ✓ Etude des influences du lapin sur le maintien et la restauration de pelouses, avant et après le renforcement de la population (suivi de la végétation - mesure D3)
- ✓ Renforcement de la population : implantation de garennes, ressources alimentaires, zones-tampons (jachères faunistiques)

Engagements rémunérés :

- ✓ Etude de la population actuelle du lapin dans le périmètre du massif des « Balmes » : inventaire et suivi de la population de lapin
- ✓ Renforcement de la population si nécessaire : étude d'un site (à déterminer) et des conditions d'implantation

Modalités de financement

Coût lapin vacciné : 20 €
Coût implantation d'une garenne : 1000 €
Frais d'entretien et de suivi de la garenne : 800 €/ an
Tarif journée étude : 400 €
Tarif journée technique : 350 €

Indicateurs de suivi

Etude et suivi de la population de lapin
Actions de renforcement de la population

Contrôles et sanctions

Contrôle des suivis (compte-rendus) et des actions de renforcement de la population (visite des sites d'implantation)

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Etude de l'extension du site

Objectif poursuivi

Etudier un nouveau périmètre d'étude :

- Cartographier les habitats communautaires en continuité du périmètre existant, sur la base de la première proposition de périmètre et de la ZNIEFF de type 2
- Proposer un périmètre complémentaire

Etudier la reproductibilité des actions existantes : préfigurer des actions de gestion de ces habitats, sur le territoire de collectivités volontaires

Conditions de mise en oeuvre

Subvention annuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité

✓ Etude de l'extension du site sur la base des habitats communautaires suivants :

6120*	Pelouses pionnières des sables xériques	Habitat prioritaire
6110*	Pelouses pionnières des corniches de molasse	Habitat prioritaire
6210	Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement	Habitat d'intérêt communautaire
6210	Ourlets thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire
5130	Formations à génévriers	Habitat d'intérêt communautaire

Contenu de la prestation

- ✓ Cartographie des habitats communautaires en continuité du périmètre existant, sur la base de la première proposition de périmètre et de la ZNIEFF de type 2
- ✓ Animation auprès des communes concernées, préfiguration d'actions de gestion

Modalités de financement

Tarif journée étude : 400 €

Indicateurs de suivi

Cartographie d'un nouveau périmètre d'étude

Propositions d'actions de gestion auprès des communes concernées

Contrôles et sanctions

Contrôle de la réalisation d'une cartographie et de la communication de propositions d'actions (réunions)

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Formation de l'équipe de gestion

Objectif poursuivi

Former les personnes en charge du maintien et de la restauration des habitats : propriétaires contractants, personnel technique dans le cas de l'intervention d'un prestataire

Conditions de mise en oeuvre

Subvention pluriannuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité

- ✓ Formation des personnes en charge de l'entretien et de la restauration, au titre des mesures M1, R1, R2, des habitats communautaires suivants, dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1 :
- | | | |
|------|--|---------------------------------|
| 6120 | Pelouses pionnières des sables xériques | Habitat prioritaire |
| 6110 | Pelouses pionnières des corniches de molasse | Habitat prioritaire |
| 6210 | Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement | Habitat d'intérêt communautaire |
| 6210 | Ourlets thermophiles | Habitat d'intérêt communautaire |
| 5130 | Formations à genévriers | Habitat d'intérêt communautaire |
| 4030 | Landes à callunes | Habitat d'intérêt communautaire |
- ✓ Contractualisation des parcelles concernées

Contenu de la prestation

Formation des propriétaires contractants et du personnel technique (prestataires) : connaissance des milieux, description des modalités d'entretien et de restauration (mesures M1, R1, R2), échanges techniques durant la totalité des travaux

Modalités de financement

Tarif journée formation : 400 €

Indicateurs de suivi

Journées de formation

Contrôles et sanctions

Contrôle de la formation

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Formation du personnel assermenté

Objectif poursuivi

Sensibiliser le personnel assermenté à la fragilité des habitats :

Proposer une formation auprès des gardes communaux et des services de police amenés à intervenir sur les habitats menacés de dégradation

Conditions de mise en oeuvre

Subvention pluriannuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité

Formation du personnel assermenté intervenant dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1

Contenu de la prestation

✓ Formation initiale (2 journées la première année) :

- Information du personnel assermenté sur la démarche NATURA 2000, les enjeux de la Directive et son application en droit français

- Présentation du site, de ses enjeux et des habitats communautaires présents

- Définition commune d'une stratégie d'intervention sur le site et les lieux menacés en particulier

✓ Suivi de la situation du site chaque année, évaluation de la stratégie (1 journée par an)

Modalités de financement

Tarif journée formation : 400 €

Indicateurs de suivi

Journées de formation du personnel assermenté

Journées de suivi annuel du personnel assermenté

Contrôles et sanctions

Contrôle de la formation et du suivi

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Animation et suivi du site

Objectif poursuivi

Contractualiser avec les propriétaires et les gestionnaires des actions de maintien et de restauration d'habitats

Suivre et coordonner l'ensemble des actions du Document d'objectifs, communiquer sur ces actions, sensibiliser le public

Assurer le suivi scientifique des mesures de gestion

Conditions de mise en oeuvre

Subvention pluriannuelle d'investissement

Conditions d'éligibilité

Mise en oeuvre des actions prévues dans la Zone Spéciale de Conservation du site D1

Contenu de la prestation

- ✓ Préparation de la contractualisation : inventaire cadastral, repérage du parcellaire, création d'un fichier de propriétaires
- ✓ Animation de la contractualisation: contacts, préparation et suivi des contrats, rédaction d'une convention entre propriétaire et gestionnaire
- ✓ Suivi et coordination de l'ensemble des actions du document d'objectifs, programmation financière des actions
- ✓ Actions de communication et de sensibilisation (réunions d'information, visites)
- ✓ Suivi scientifique des mesures : mise en place des actions à l'échelle parcellaire, suivi de l'état de conservation des habitats, évaluation du résultat des actions mis en oeuvre

Modalités de financement

Tarif journée étude : 400 €

Indicateurs de suivi

Repérage du parcellaire et des propriétaires

Mise en oeuvre des mesures du document d'objectifs

Journées d'animation

Nombre de contractualisations

Contrôles et sanctions

Contrôle de l'animation : inventaires et repérages réalisés, contacts pris, instruction des contrats, suivi et coordination de l'ensemble des actions, actions de communication, interventions de suivi des habitats

En cas de non respect des engagements et restrictions précisés ci-dessus, le bénéficiaire est contraint au remboursement de la subvention

Bibliographie

AUTEUR(S)	ANNEE	TITRE ET REFERENCES
ADASEA Drôme	2003	Diagnostic territorial – Etude paysagère (Communauté de communes du Pays de Romans), 2 tomes (étude générale, 50 p. ; études communales)
ADASEA Drôme	2002	Synthèse environnementale liée aux pratiques agricoles (Communauté de communes du Pays de Romans – étude A6), 29 p.
BARDAT et al	2003	Prodrome des végétations de France - Cahiers du patrimoine, 80 p. (à paraître).
COLAS S., HEBERT M. et al.	2000	Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts. Espaces Naturels de France, programme Life-Environnement "Coûts de gestion", 136 p.
Ministère de l'écologie et du développement durable	20052	Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, cahiers d'Habitat, volume 1 habitats forestiers.
Ministère de l'écologie et du développement durable	2003	Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, cahiers d'Habitat, volume 7 espèces animales.
Collectif	2000	La vigne et le vin, Revue Drômoise N°497
Collectif		Produire des truffes en Drôme des collines. Syndicat des Producteurs de Truffes noires de Peyrins - Nord Drôme, 23 p.
DELARZE R., GONSETH Y. et GALLAND P.	1998	Guide des milieux naturels de Suisse - Ecologie, menaces, espèces caractéristiques. Delachaux et Niestlé, Lausanne, 415 p.
GAULTIER C.	1989	Relations entre pelouses eurosibériennes (<i>Festuco-Brometea</i>) et groupements méditerranéens (<i>Ononido-Rosmarinetea</i>). Etude régionale (Diois) et synthèse sur le pourtour méditerranéen nord-occidental, Université de Paris-Sud, Orsay (Paris XI), Thèse 3è cycle, 230 p. + 119 p.
GREFF N. et coll.	2000	Modernisation de l'inventaire des ZNIEFF dans le département de la Drôme. Compte-rendu de la réunion du 3 mai 2000 à Valence (26) et synthèse du travail à poursuivre pour la mi-septembre 2000. Document de travail n°2. Cren, Bron
JOUD D.	1995	Catalogue des types de stations forestières des régions : Bas-Dauphiné et Avant-pays Savoyard. Laboratoire des Ecosystèmes Alpains, Centre de Biologie Alpine, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, 304 p.
LEPRINCE J.H., MATHIEU R., TESSIER C. et coll.	1991	Les espaces naturels sensibles du département de la Drôme : une sélection de 184 sites. FRAPNA, Valence, 502 p. et annexes.

MAUBERT P. et DUTOIT T.	1995	Connaître et gérer les pelouses calcicoles, ATEN, Ministère de l'Aménagement de Territoire et de l'Environnement, 65 p.
MAURIN H. et coll.	1994	Le livre rouge de la faune menacée de France. Nathan, WWF et MNHN, Paris, 175 p.
OLIVIER L., GALLAND J-P., MAURIN H.	1995	Livre rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires. Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l'Environnement, 486 p. + annexes
BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.C.	1997	Corine biotopes, version originale, types d'habitats en français, Laboratoire de Recherches en Sciences Forestières et Dynamique des Paysages, ENGREF, 217 p.
RAMEAU J.C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N.	2000	Gestion forestière et diversité biologique : Intégration de la diversité biologique dans la gestion des habitats forestiers, Domaine atlantique IDF.
ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D.	1999	Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Population. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 549 p. + annexes
ROMAO C. et coll.	1999	Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne EUR 15, Commission européenne, DG environnement, 109 p.
ROYER J-M.	1987	Les pelouses des Festuca-Brometea, d'un exemple régional à une vision eurosibérienne. Etude phytogéographique et phytogéographie. Thèse d'état es sciences naturelles, Université de Franche-Comté, 358 p.
SILLANOLI M.	1976	Carte écologique de Tournon – 1:50000. Etude préalable à l'aménagement. Université scientifique et médicale de Grenoble, laboratoire de Botanique et de Biologie végétale.
VALLENTIN-SMITH	1998	Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, MATE, réserves naturelles de France, Programme Life, ATEN, 144 p.

Documentation

CPIE Drôme des collines	2004	Paysages de sables, la molasse dans tous ses états Exposition itinérante, 24 panneaux.
-------------------------	------	---

Procédure Natura 2000

Comité de pilotage pour le site D1 "Sables de l'Herbasse et Balmes de l'Isère"

Administrations de l'Etat et du Département

- La Préfecture
- La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- La Direction Régionale de l'Environnement
- La Direction Départementale de l'Equipement
- La Direction Départementale Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- La Direction de l'Environnement du Conseil Général
- La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Représentation des élus

- Le Conseil Général
- Le Conseiller Général de Bourg de Péage
- Le Conseiller Général de Romans I
- Le Conseiller Général de St Donat sur Herbasse
- Messieurs les Maires de Charmes sur l'Herbasse, Châteauneuf sur Isère, Clérieux, Peyrins, Romans-sur-Isère et St Bardoux
- Le Président de la communauté des communes du Pays de Romans
- Le Président de la communauté des communes du Pays de l'Herbasse
- Le Président de la communauté des communes du Canton de Bourg de Péage

Etablissements publics

- Office National des Forêts - Service départemental
- Centre Régional de la Propriété Forestière de Rhône Alpes
- Office National de la Chasse et Faune Sauvage – Garderie Départementale
- E.D.F. - Energie Alpes 4 avenue Doyen Louis Weil 38024 Grenoble cedex
- Conservatoire National Botanique de Gap

Chambres consulaires

- Chambre d'Agriculture
- Chambre de Commerce et d'Industrie

Propriétaires, gestionnaires, usagers

- Syndicat des Propriétaires Sylviculteurs Forestiers de la Drôme – Ardèche
- Syndicat des Producteurs de truffes noires de Peyrins – Nord Drôme (mairie de Peyrins)
- Cave JABOULET à Tain l'Hermitage
- Offices du tourisme de Romans, de Bourg de Péage, de Saint-Donat
- Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)
- UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction)
- Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA)
- Association Châteauneuf, Histoire et Patrimoine
- Association Sauvegarde du Patrimoine de l'Herbasse à Saint Donat
- Association Sauvegarde du Patrimoine de Romans
- Association des Balmes à Romans
- Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Romans
- Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Châteauneuf-sur-Isère
- Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Charmes sur l'Herbasse
- Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Clérieux
- Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Peyrins
- Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Saint Bardoux
- La Drôme à cheval
- Association Patrimoine, Culture et Traditions à Clérieux
- FRANCOIS Sébastien, représentant des motards au Plan 26 380

Atlas photographique



Coteau de Baris, Romans-sur-Isère



L'Enfer, Romans-sur-Isère



Les Balmes, Romans-sur-Isère



Servonnet, Romans-sur-Isère



Clérieux



Relief de molasse, Baris, Romans-sur-Isère



Falaises de Châteauneuf-sur-Isère



Pelouse à séslerie, Châteauneuf-sur-Isère



Pont-de-l'Herbasse, Clérieux



Crête des Baumes, Châteauneuf-sur-Isère



Le Maupas, Romans-sur-Isère



Champos, Charmes-sur-Herbasse



Pelouse dégradée par les pins noirs



Pelouse en mauvais état, envahie par les ailantes ou vinaigriers.



Pelouses dégradées par le surpiétinement



Pelouse dégradée par les engins à moteurs.



Pelouse sèche sur molasse dégradée.



Peuplement de genévriers, Pont-de-l'Herbasse




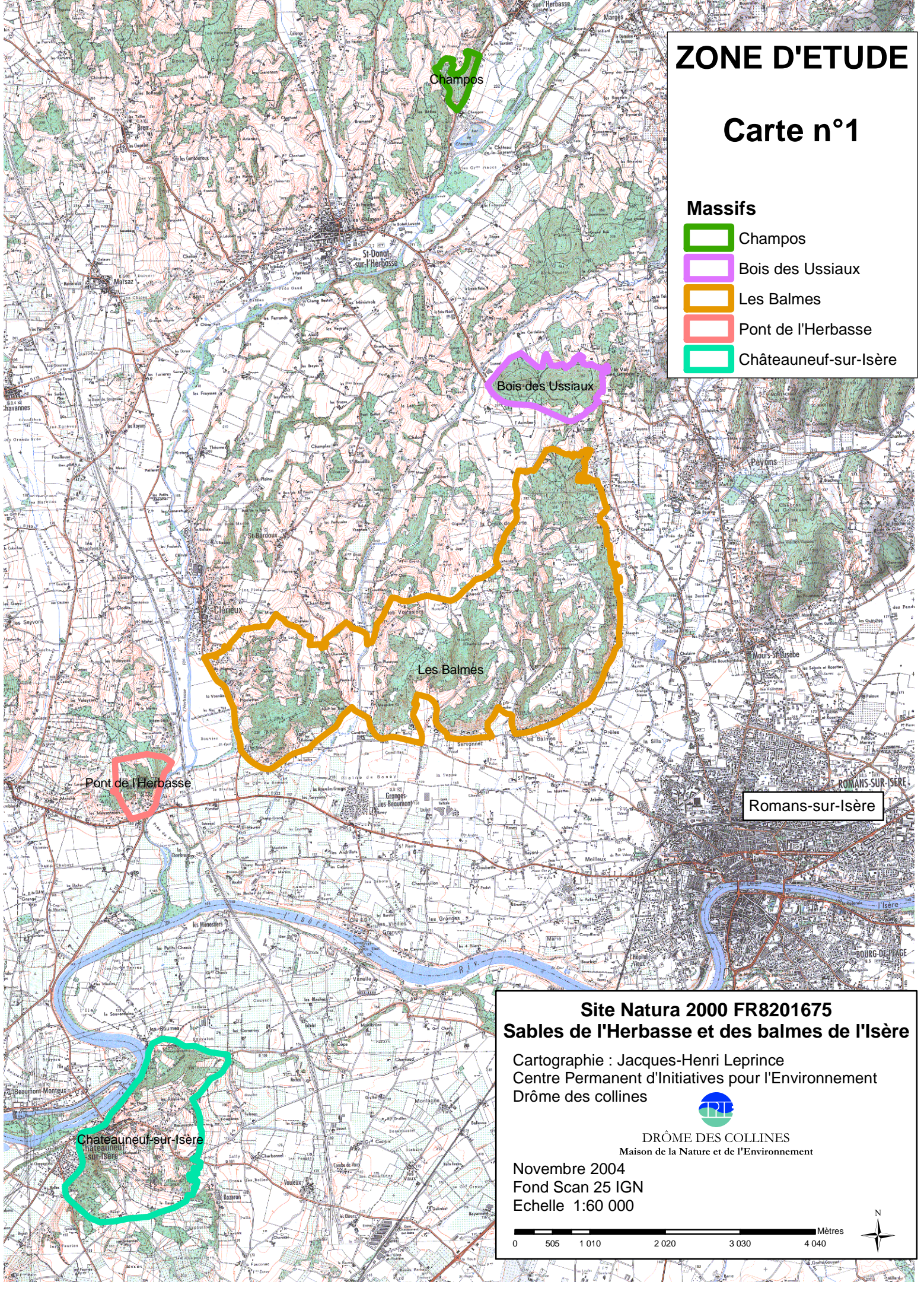
Pelouse sèche (Xerobromion) à scabieuse cendrée

ZONE D'ETUDE

Carte n°1

Massifs

-  Champos
-  Bois des Ussiaux
-  Les Balmes
-  Pont de l'Herbasse
-  Châteauneuf-sur-Isère



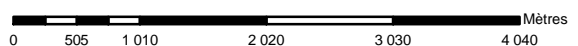
Site Natura 2000 FR8201675 Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère

Cartographie : Jacques-Henri Leprince
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
Drôme des collines



DRÔME DES COLLINES
Maison de la Nature et de l'Environnement

Novembre 2004
Fond Scan 25 IGN
Echelle 1:60 000



HABITATS NATURELS

Vue générale

Carte n°2

31 Landes et fruticées

- L1 Landes à callunes (31.22) 0,6 ha
- L2 Fourrés mésophiles à prunelliers et ronciers (31.811)
- L3 Fourrés thermophiles (31.812) 10,2 ha
- L4 Landes à genêts à balais (31.841)
- L5 Lisières à cistes à feuille de sauge (32.342)

34 Pelouses calcicoles

- a - Reliefs de molasse (34.11x62.3) 4,6 ha
- b - Relief de molasse et pelouses en mosaïque (34.11x34.12x34.33) 17 ha
- c - Mosaïque de pelouses sur sables et pelouses sèches (34.12x34.33) 3,4 ha
- d - Pelouses sèches à brome (34.32) 12 ha
- e - Pelouses sèches xérophiles (34.33) 30 ha
- f - Pelouses sèches à seclérie (34.325) 0,2 ha
- g - Lisières xéro-thermophiles (34.41) 0,3 ha

41 Forêts caducifoliées

- F1 Chênaie-charmaie, châtaigneraie (41.2) 251 ha
- F2 Chênaies thermophiles (41.71) 470 ha
- F3 Chênaie et pelouse sèche en mosaïque (41.71x34.33) 19,5 ha
- F4 Bois de trembles (41.D)
- F5 Ormaies rudérales (41.F1)

42 Forêts de conifères

- F6 pinèdes à pins sylvestres (42.59) 2 ha
- F7 Mosaïque pinèdes à pins sylvestres et pelouses sèches (42.59x34.33) 6 ha
- F9 Boisements de pins noirs (42.67) 3,3 ha

44 Forêts riveraines

- F10 Saulaies à saules drapés (44.11)
- F11 Peupleraies noires (44.13)

Habitats résiduels intraforestiers

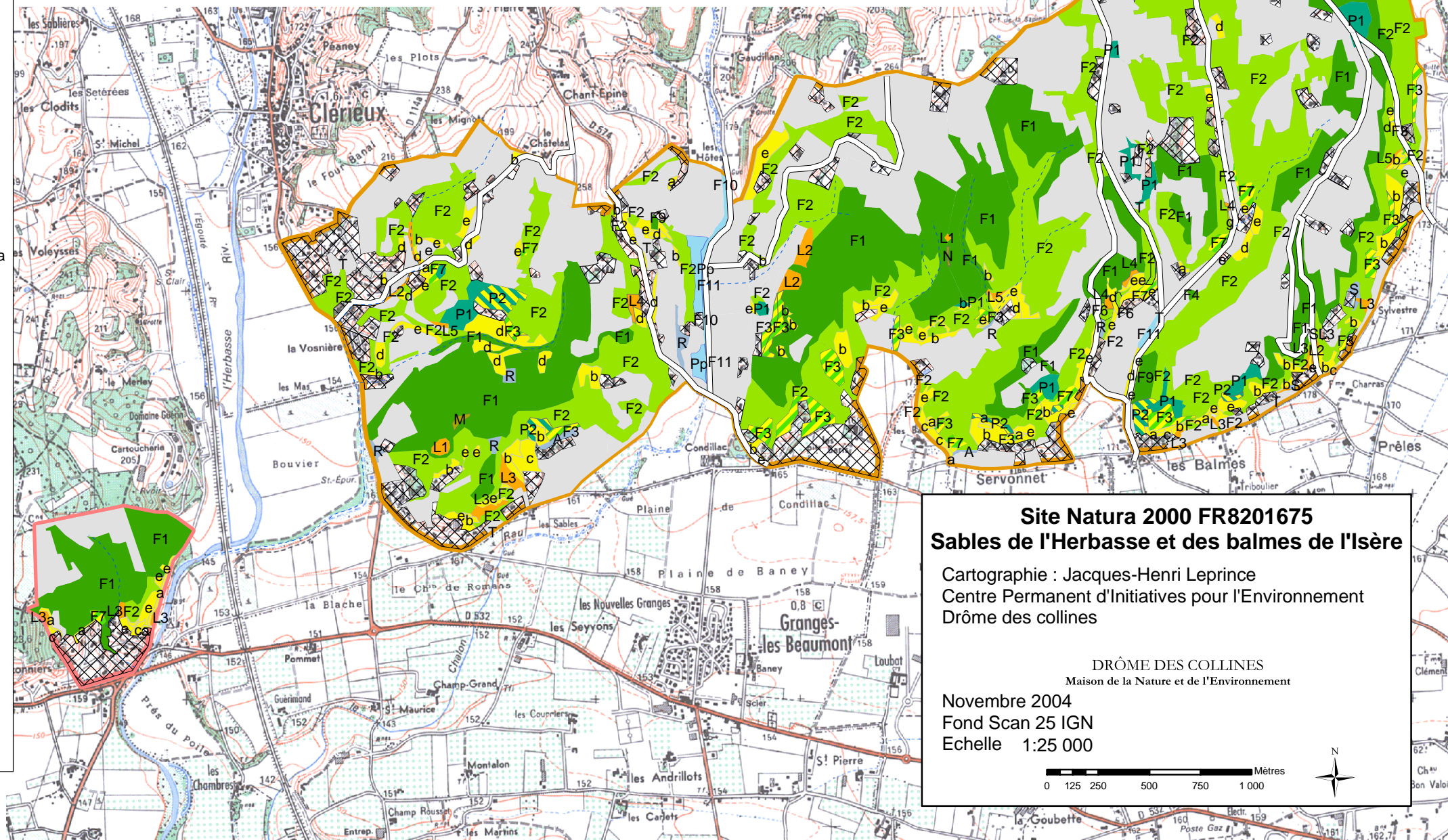
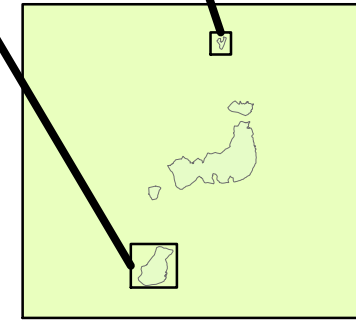
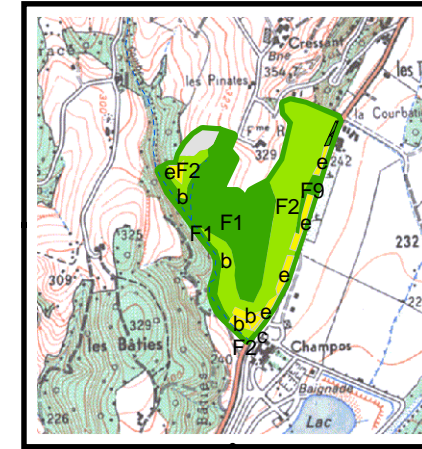
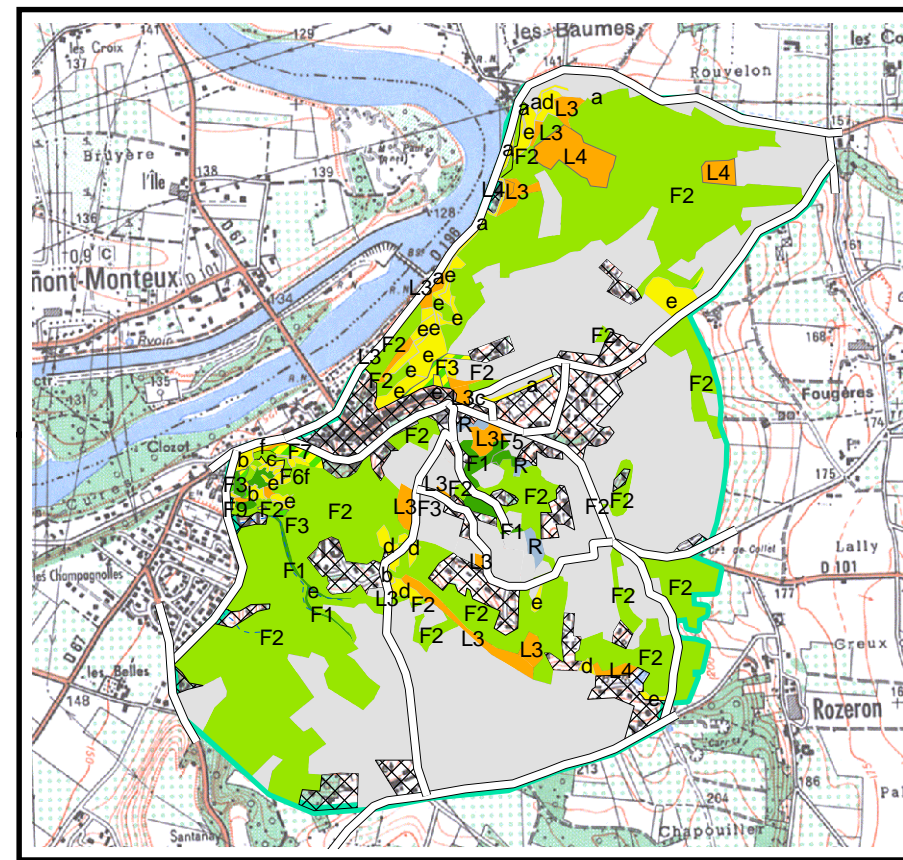
- M Gazons nains à joncs des crapauds (22.32) 0,5 ha
- N Lisières à molinie (37.31) 0,5 ha

8 Terres agricoles et paysages artificialisés

- Terres agricoles
- T Friche
- P1 Plantations de pins maritimes (83.3112) 21 ha
- P2 Recolonisation de pins maritimes sur pelouses sèches 5 ha
- Pp Plantations de peupliers
- A/R Boisements de robiniers ou d'ailantes (83.324) 5 ha

Habitats ponctuels

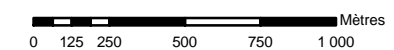
- Peuplements de genévriers (31.88)



Site Natura 2000 FR8201675 Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère

Cartographie : Jacques-Henri Leprince
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
Drôme des collines


DRÔME DES COLLINES
Maison de la Nature et de l'Environnement
Novembre 2004
Fond Scan 25 IGN
Echelle 1:25 000




HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

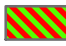
Carte n°3

Habitats prioritaires

 6110 : Pelouses pionnières des corniches

Habitats prioritaires et communautaires

 6110-6120-6210 : Mosaiques pelouses pionnières et pelouses sèches


 6120-6210 : Mosaiques pelouses sur molasse


Habitats d'intérêt communautaire

 3130 : Gazons nains à juncs des crapauds

 4030 : Landes à callune

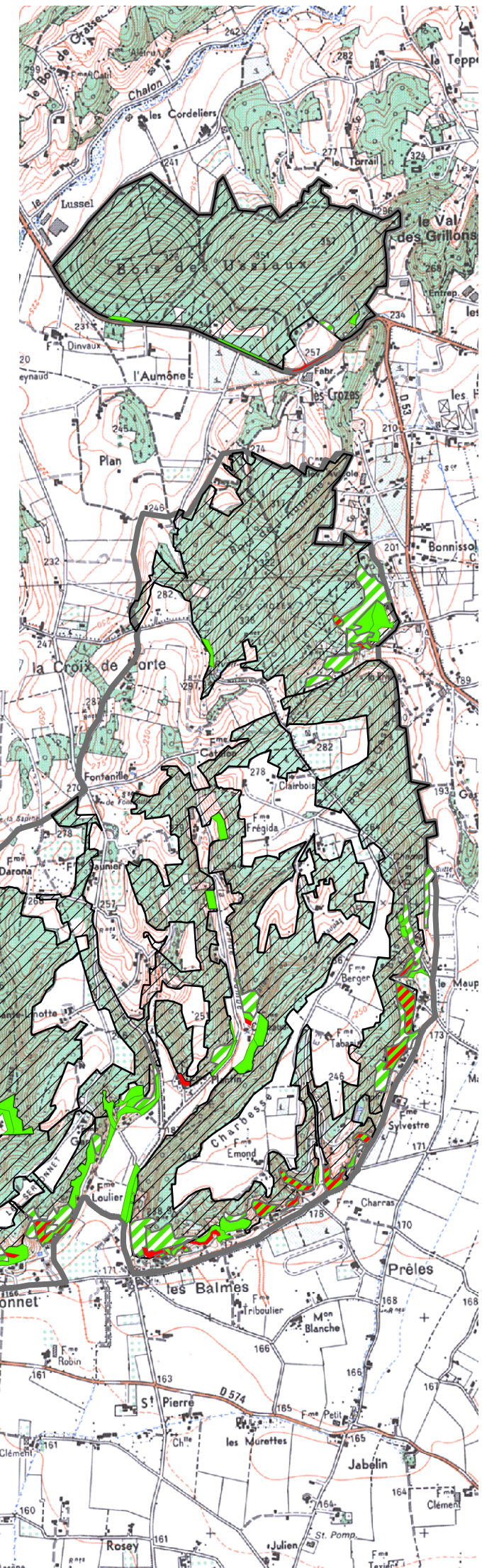
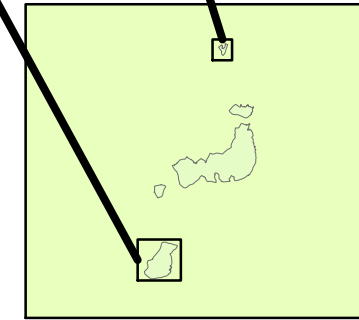
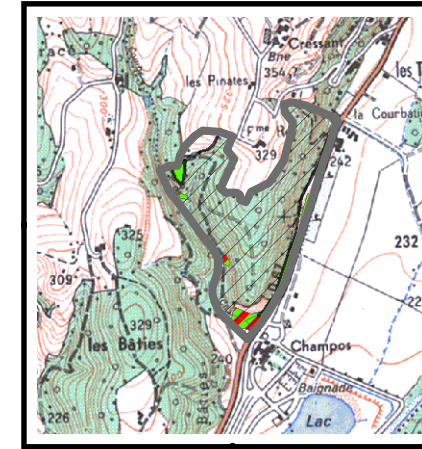
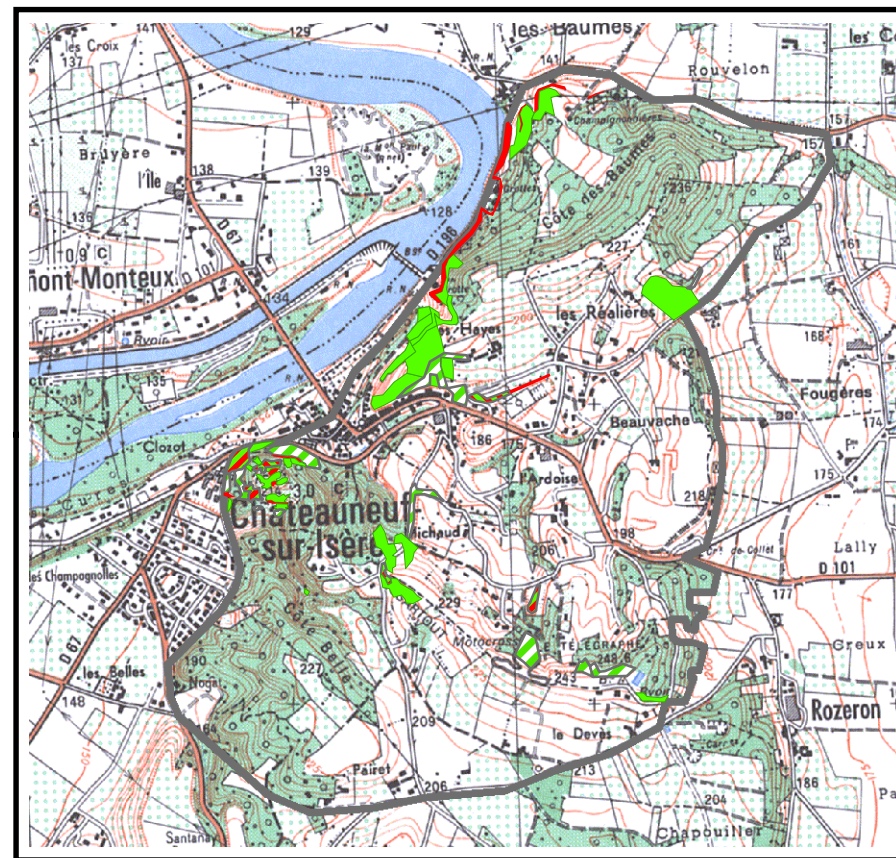
 6410 : Lisières humides à molinie

 6210 : Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement

 Mosaique bois et pelouses sèches 6210

Habitats potentiels d'espèces

 Directive habitat annexe II, Lucane cerf-volant et grand capricorne



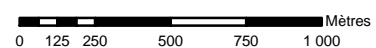
Site Natura 2000 FR8201675 Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère

Cartographie : Jacques-Henri Leprince
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
Drôme des collines



DRÔME DES COLLINES
Maison de la Nature et de l'Environnement

Novembre 2004
Fond Scan 25 IGN
Echelle 1:25 000



AUTRES ENJEUX PATRIMONIAUX

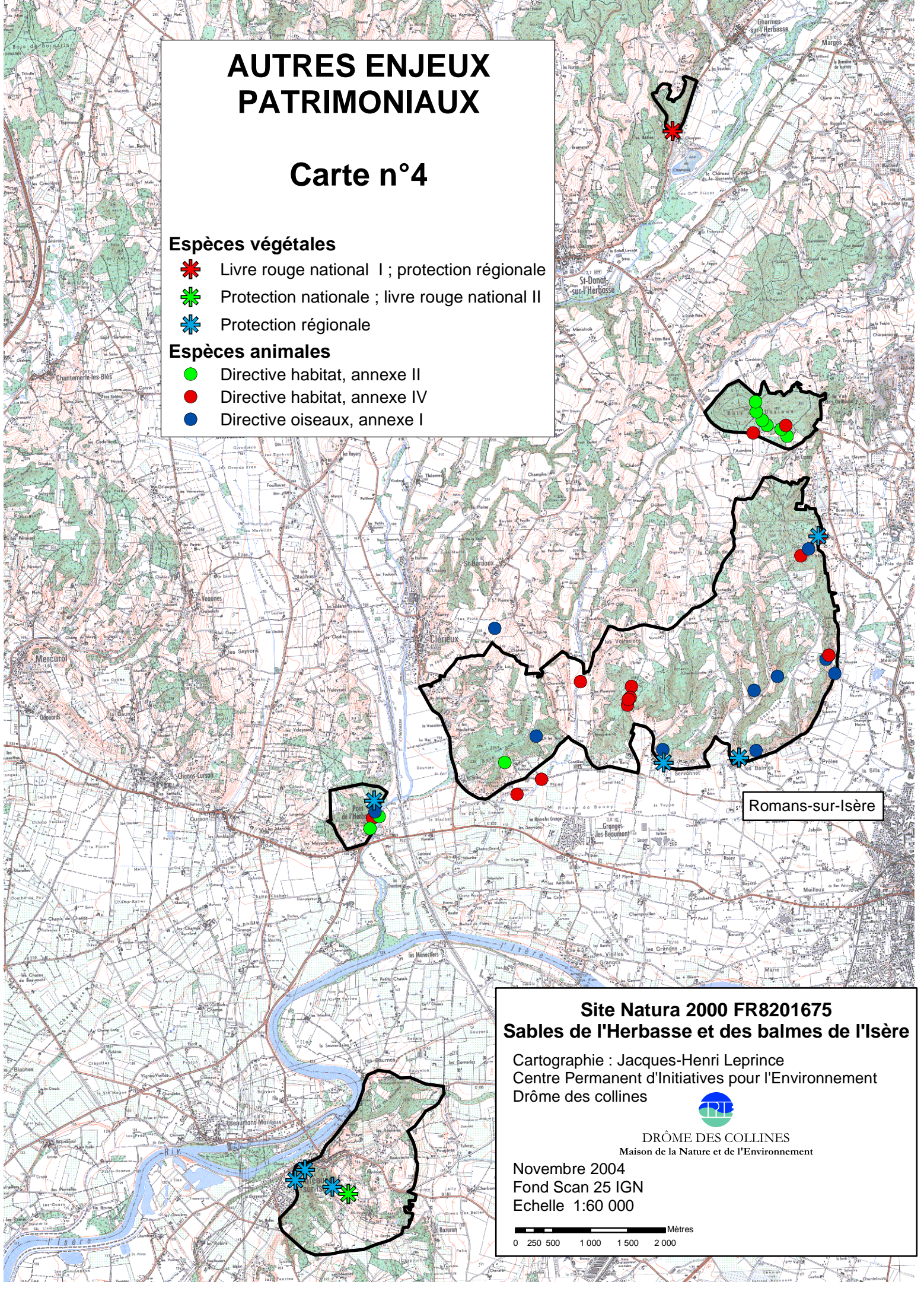
Carte n°4

Espèces végétales

- ✳ Livre rouge national I ; protection régionale
- ✳ Protection nationale ; livre rouge national II
- ✳ Protection régionale

Espèces animales

- Directive habitat, annexe II
- Directive habitat, annexe IV
- Directive oiseaux, annexe I



Romans-sur-Isère

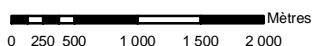
Site Natura 2000 FR8201675 Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère

Cartographie : Jacques-Henri Leprince
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
Drôme des collines






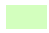

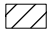
DRÔME DES COLLINES
Maison de la Nature et de l'Environnement

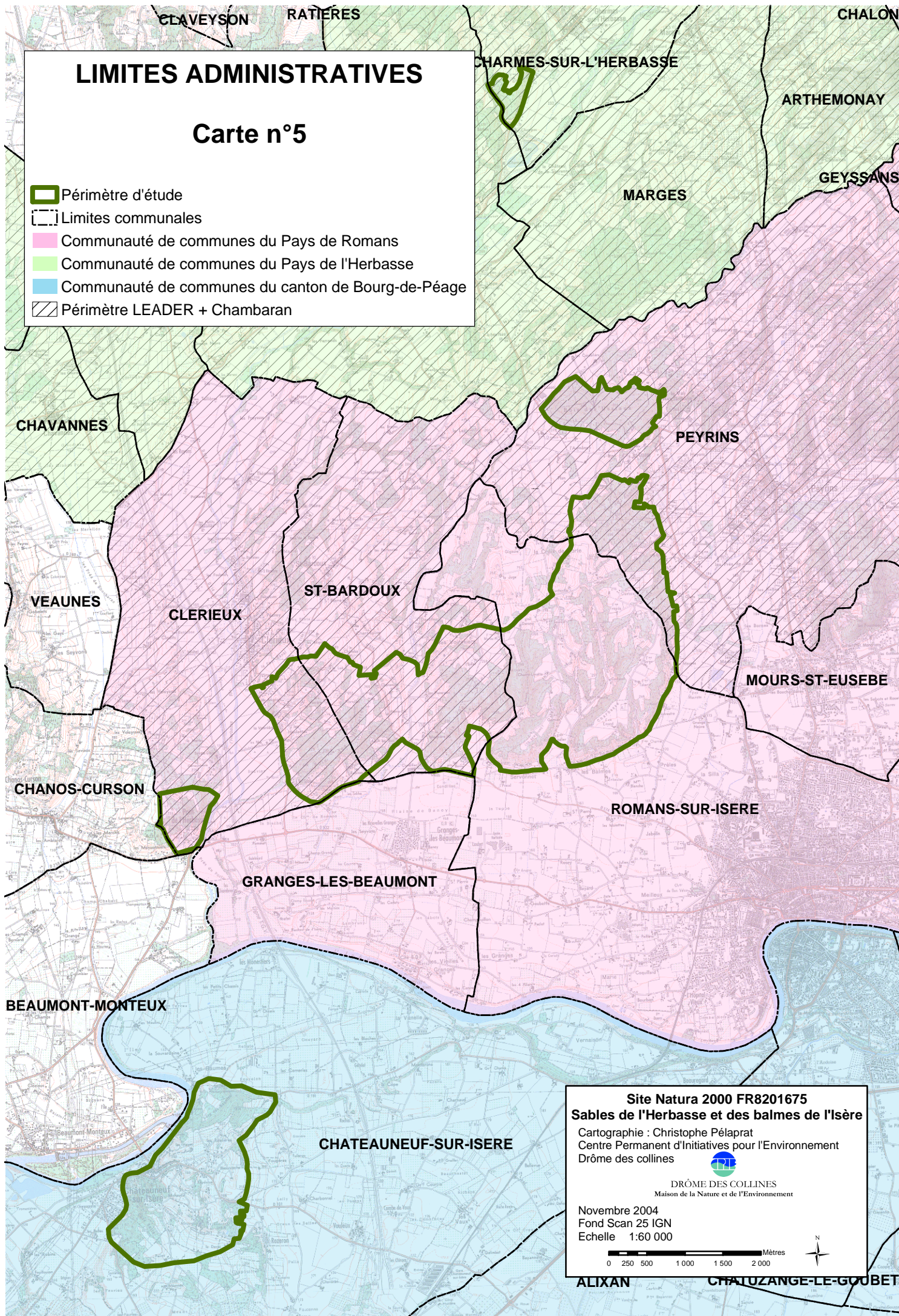
Novembre 2004
Fond Scan 25 IGN
Echelle 1:60 000



LIMITES ADMINISTRATIVES

Carte n°5

-  Périmètre d'étude
-  Limites communales
-  Communauté de communes du Pays de Romans
-  Communauté de communes du Pays de l'Herbasse
-  Communauté de communes du canton de Bourg-de-Péage
-  Périmètre LEADER + Chambaran



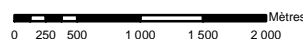
Site Natura 2000 FR8201675
Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère

Cartographie : Christophe Pélaprat
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
Drôme des collines



DRÔME DES COLLINES
Maison de la Nature et de l'Environnement

Novembre 2004
Fond Scan 25 IGN
Echelle 1:60 000






ALIXAN CHATELUSANGE-LE-GOUBET


ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES

Carte n°7


Activités et usages économiques

-  Exploitation forestière potentielle
-  Trufficulture
-  Pâturage par chevaux

 Usine


 Entrepôt


Sites et prestations touristiques


 Base de loisirs


 Camping


 Cave

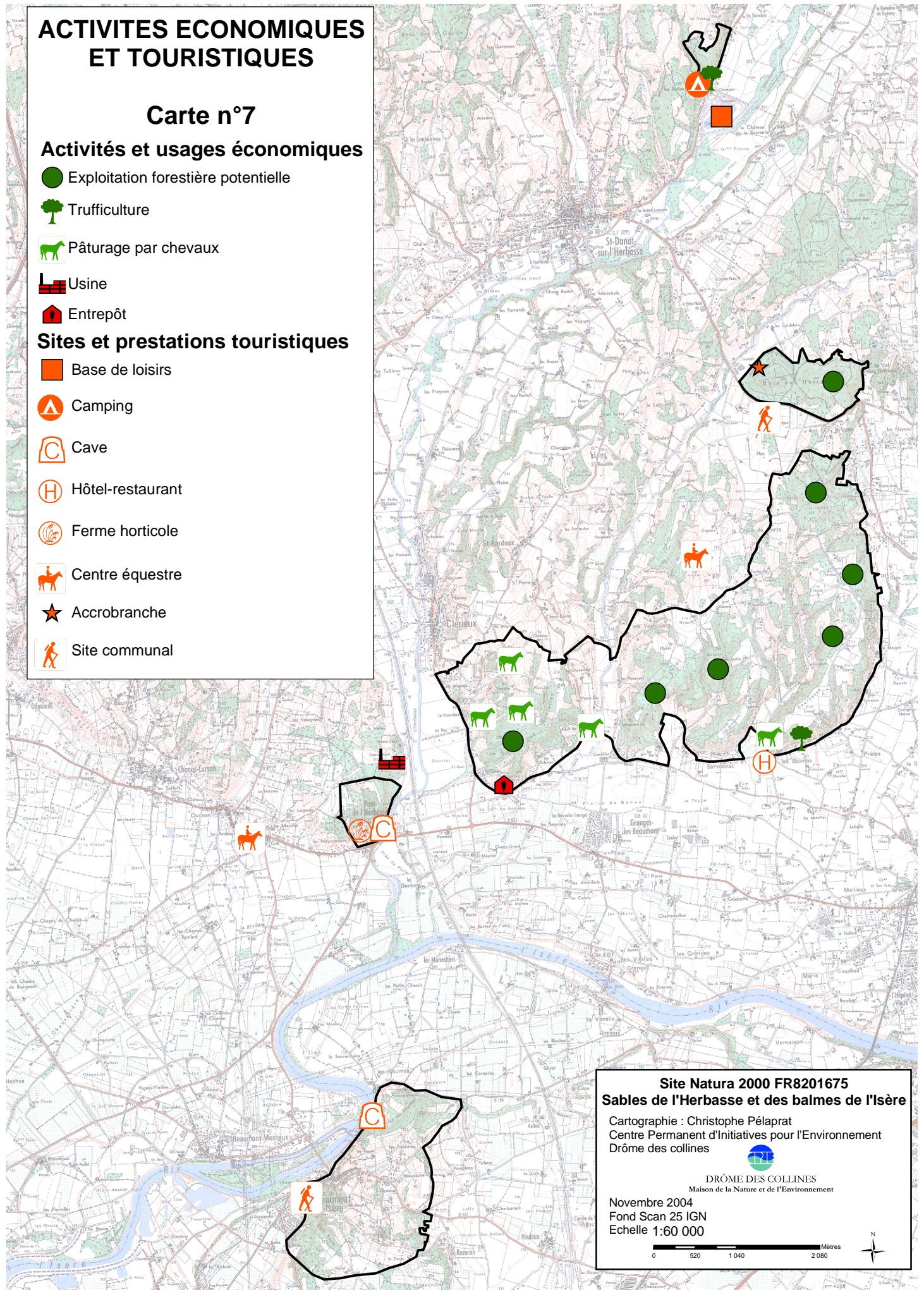
 Hôtel-restaurant

 Ferme horticole

 Centre équestre


 Accrobranche

 Site communal



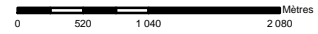

Site Natura 2000 FR8201675
Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère

Cartographie : Christophe Pélaprat
 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
 Drôme des collines



DRÔME DES COLLINES
 Maison de la Nature et de l'Environnement



Novembre 2004
 Fond Scan 25 IGN
 Echelle 1:60 000




USAGES DE LOISIRS ET TOURISTIQUES

Carte n°8




Types de chemins

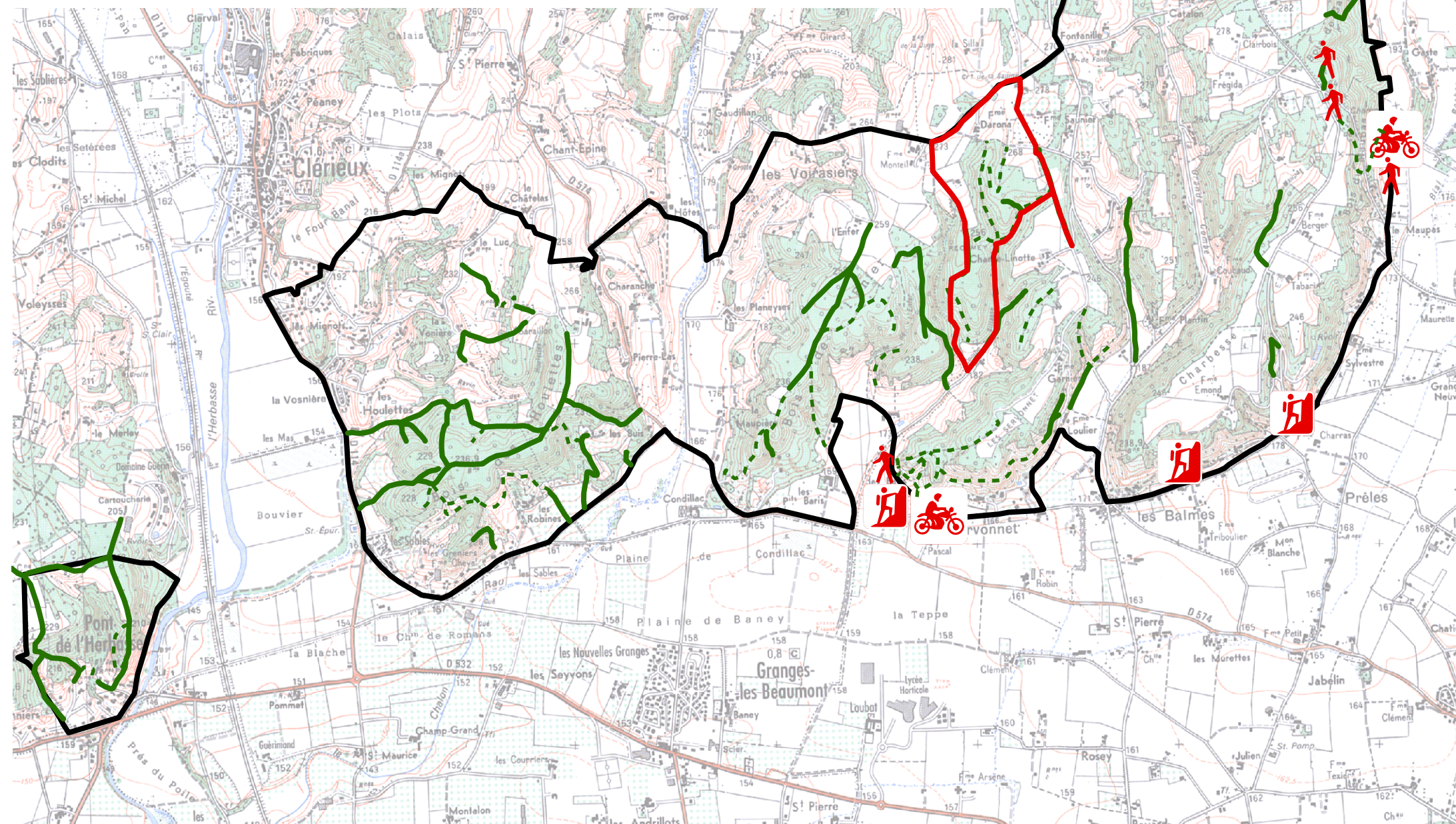
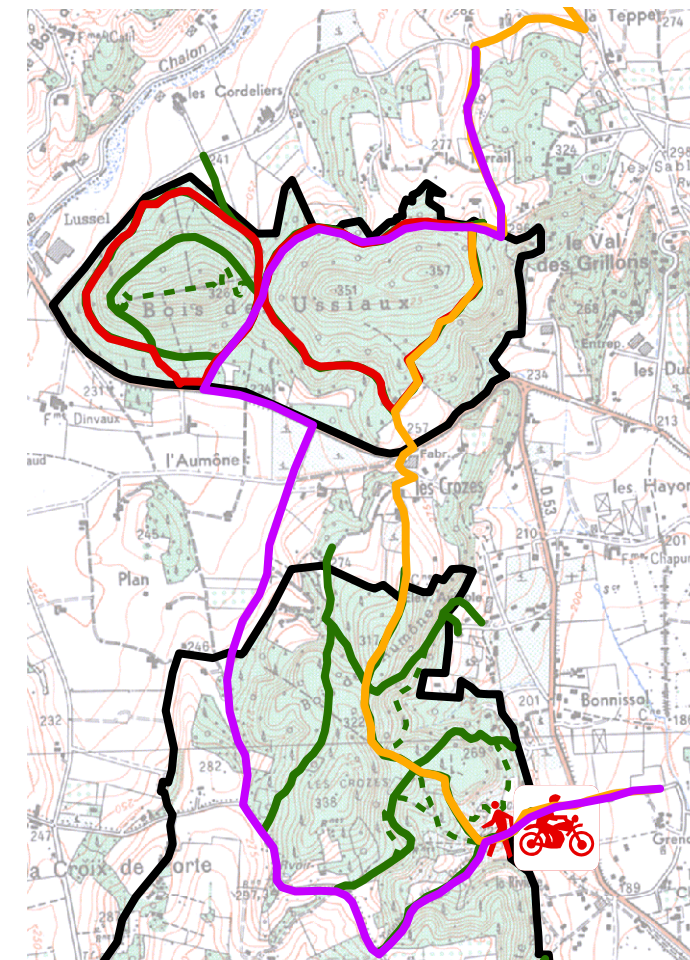
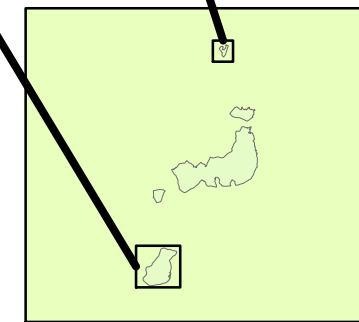
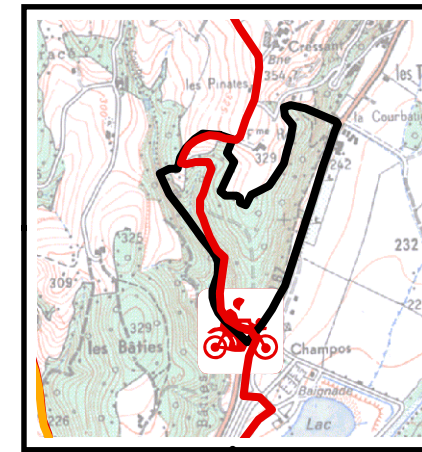
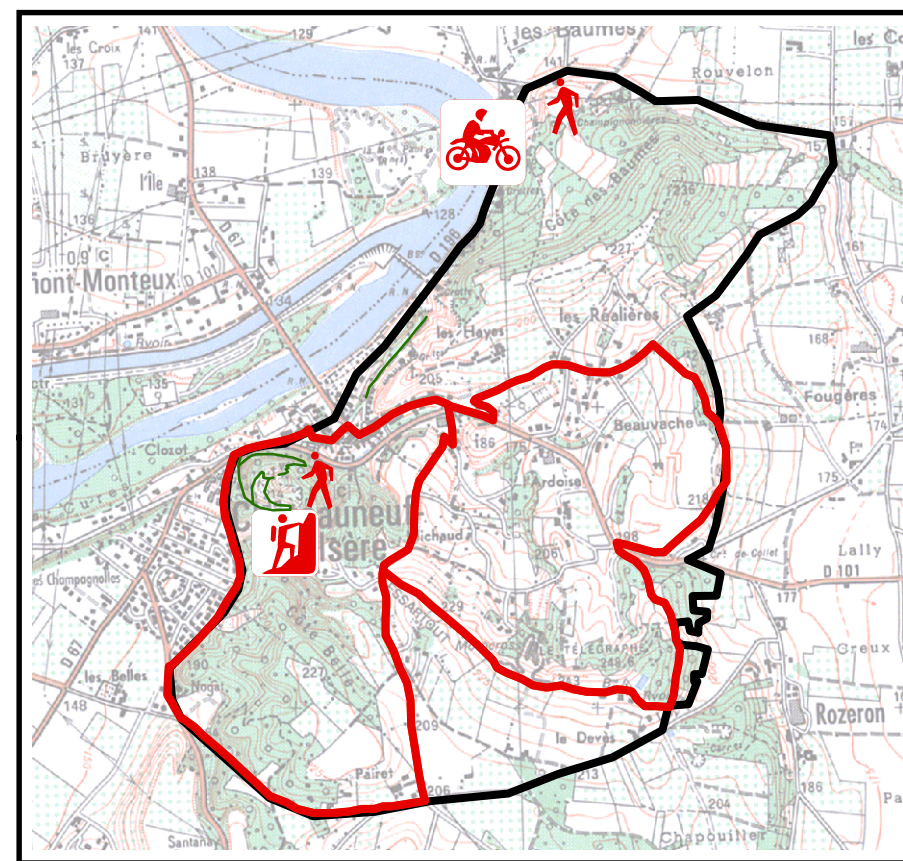
-  Chemin non balisé
-  Sentier

Itinéraires balisés

-  Itinéraires pédestres
-  Itinéraire Grande Boucle
-  Itinéraires équestres

Types de fréquentation

-  Sites surfréquentés
-  Surpiétinement des corniches
-  Passages répétés de véhicules



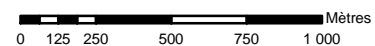
Site Natura 2000 FR8201675 Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère

Cartographie : Christophe Pélaprat
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
Drôme des collines



DRÔME DES COLLINES
Maison de la Nature et de l'Environnement

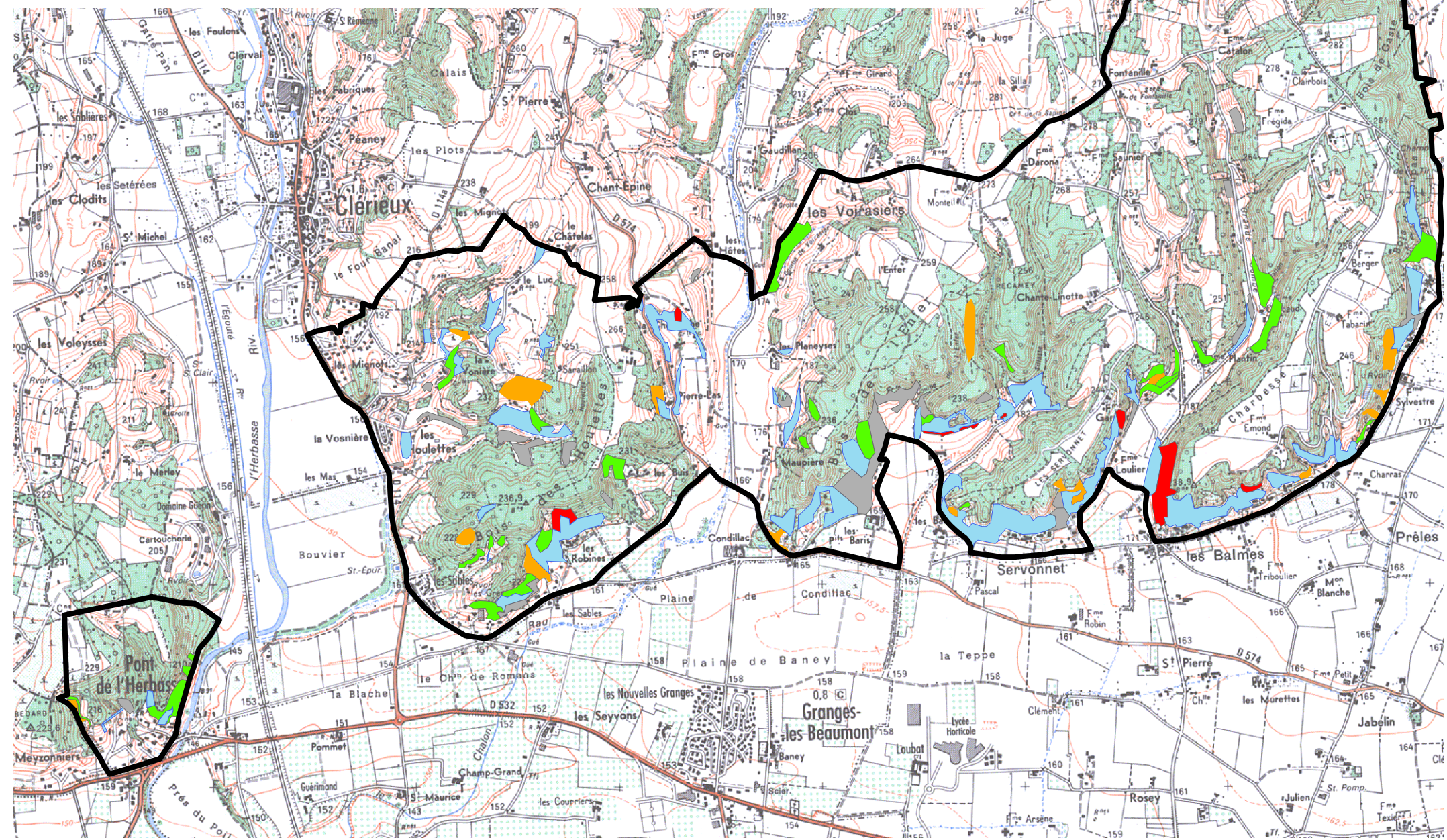
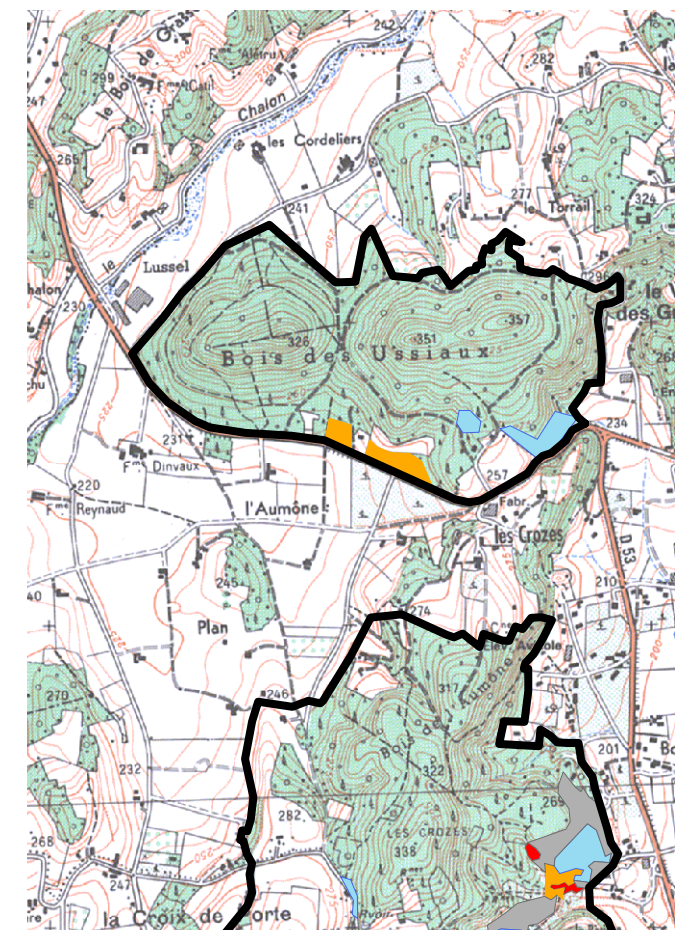
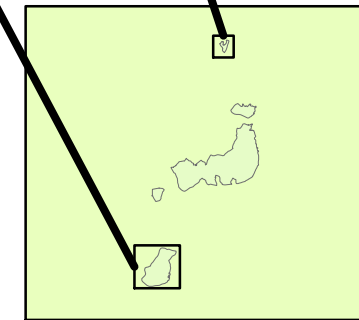
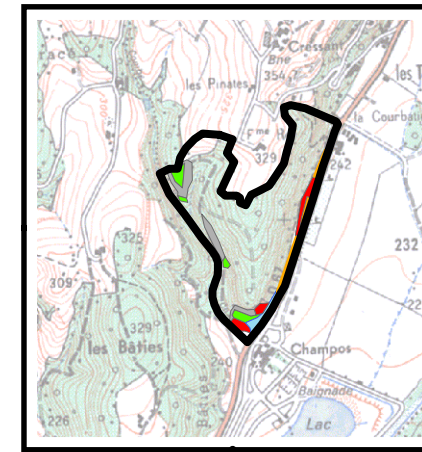
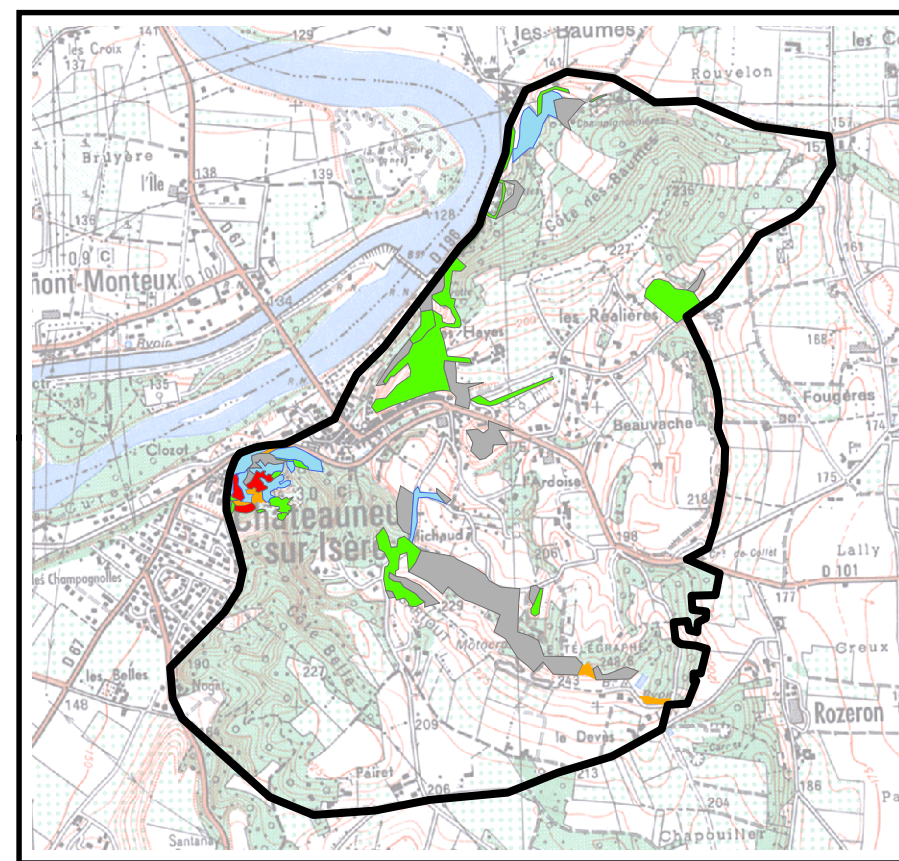
Novembre 2004
Fond Scan 25 IGN
Echelle 1:25 000



ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS

Carte n°9

- Etat de conservation inconnu
- Bon état de conservation
- Etat de conservation moyen
- Mauvais état de conservation
- Très mauvais état de conservation



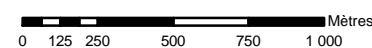
Site Natura 2000 FR8201675 Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère

Cartographie : Jacques-Henri Leprince
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
Drôme des collines



DRÔME DES COLLINES
Maison de la Nature et de l'Environnement

Novembre 2004
Fond Scan 25 IGN
Echelle 1:25 000





Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
DRÔME



Réseau Natura 2000

Périmètre des sites susceptibles
d'être reconnus d'intérêt communautaire

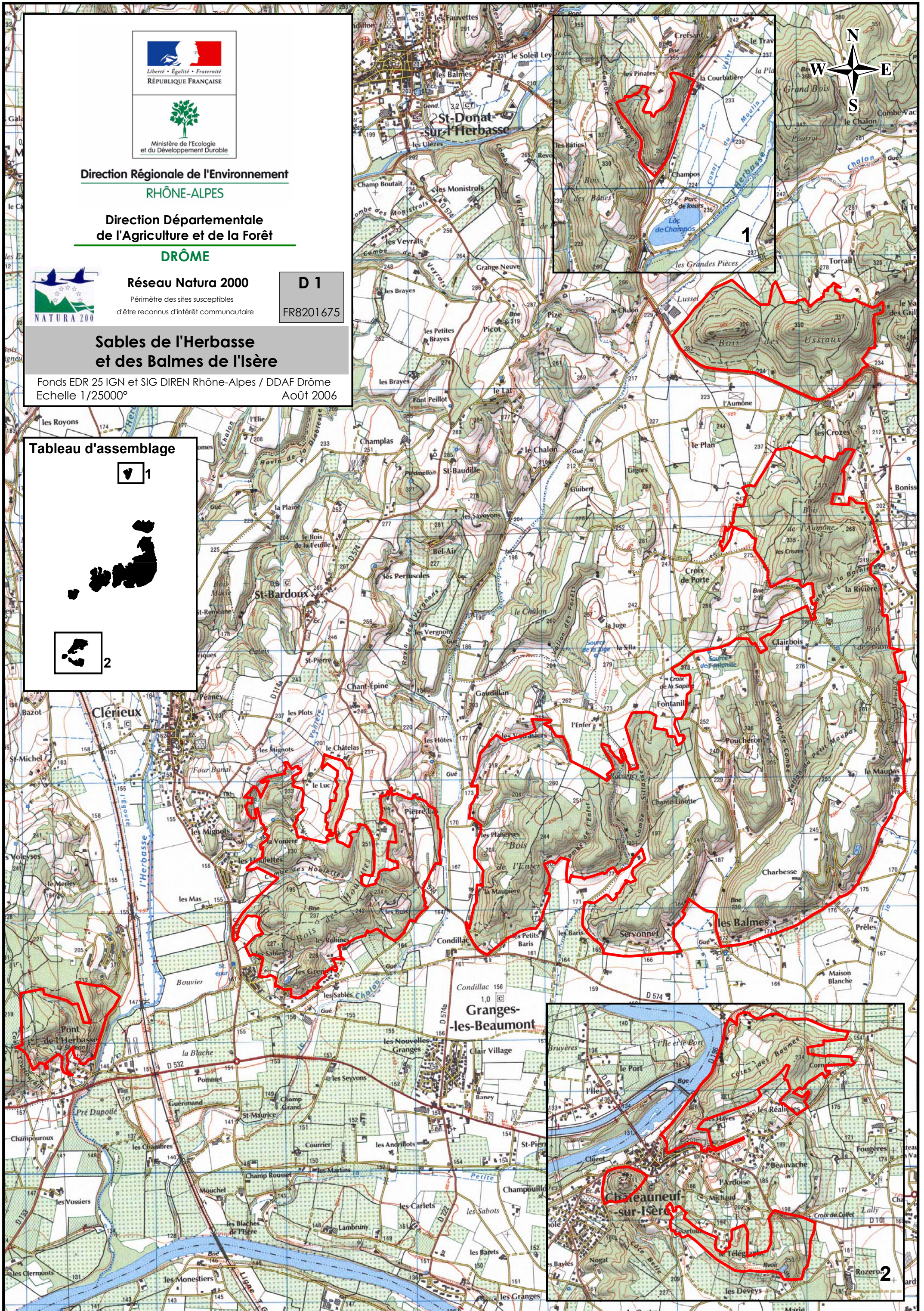
D 1

FR8201675

Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère

Fonds EDR 25 IGN et SIG DIREN Rhône-Alpes / DDAF Drôme
Echelle 1/25000°
Août 2006





Tableau d'assemblage





MESURES DE GESTION

Carte n°11

Gestion fréquentation

-  Les Baris, mesure R3
-  La Barnière, mesure R4
-  Champos, mesure R5
-  Le Châtelard, mesure R6

Valorisation du site

-  St-Jean, mesure I2
-  Bois des Ussiaux, mesure I3

Romans-sur-Isère

Site Natura 2000 FR8201675 Sables de l'Herbasse et des balmes de l'Isère

Cartographie : Jacques-Henri Leprince
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
Drôme des collines



DRÔME DES COLLINES
Maison de la Nature et de l'Environnement

Novembre 2004
Fond Scan 25 IGN
Echelle 1:60 000

0 255 510 1 020 1 530 2 040 Mètres

